

ALMANACH

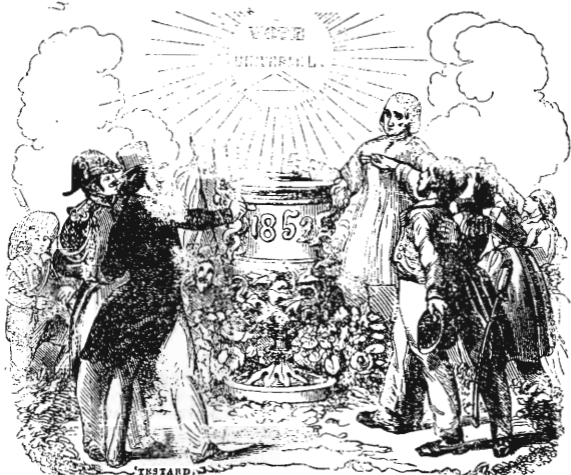
DU

TRAVAIL

PAR

DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE,

DES PUBLICISTES ET DES OUVRIERS.



PARIS,

L'UNION DES COURTIERS, DESSINATEURS, GRAVEURS,
TYPOGRAPHES, ETC.

Et chez tous les libraires de Paris et des départements.

SOMMAIRE.

Calendrier. — Avis des éditeurs. — Introduction.

Compte-rendu de LA MONTAGNE au Peuple.

La Vile multitude d'en haut et la Vile multitude d'en bas, par
A. Pordiguier, ouvrier-ébéniste, représentant du peuple.

De la Réforme du Gouvernement au point de vue démocratique, par
A. Corbon, sculpteur sur bois, ex-constituant.

Exploitation de l'homme par l'homme, par le même.

Quelques vérités qui ne sont peut-être pas bonnes à dire, par H.
Leneveux, ouvrier typographe, ex-rédacteur en chef de la
Sentinelle populaire de Saint-Etienne.

L'Exposition de Londres et l'Esclavage aux États-Unis, par Victor
Schœlcher, représentant du peuple.

Préjugés populaires, par C. F. **Chevé**, de la *Voix du Peuple*.

Moralité de l'Association, par E. **Stourm**, rédacteur en chef de
l'Écho de l'Ouest.

Principes économiques d'une Association fondée à Paris, par **Wahry**,
ouvrier tailleur.

De la Réforme de l'Enseignement, par A. **Carle**, professeur de philo-
sophie.

Hygiène publique (le Choléra), par le docteur Ch. **Pellarin**.

Les Écrivains ouvriers, par **Monnin**, graveur.

Le Faubourg Saint-Antoine, par **Gilland**, ouvrier serrurier, repré-
sentant du peuple.

Blancs et Bleus, par **Testard**.

Le Sac de Farine, (Fable), par **Lachambeaudie**.

Le Chien du Pauvre, (Poésie), par **Voitelain**, ouvrier imprimeur.

La Fraternité, chanson par **Marel**, typographe, musique de
Lamy, ex-typographe.

La Bonne Déesse de la Pauvreté (Ballade), fragment tiré des œuvres de
Georges Sand.

Les Moissonneurs, chanson, par **Patureau Franceœur**, vigneron
à Châteauroux.

CALENDRIER POUR 1852.

JANVIER. ☉

- ☉ P. L. 7. Variable.
- ☾ D. Q. 14. Froid.
- ☀ N. L. 21. Neige.
- ☽ P. Q. 29. Variable.

Les j. c. de 1 h. 5 m.

FÉVRIER. ♀

- ☉ P. L. 5. Brouillard.
- ☾ D. Q. 12. Beau.
- ☀ N. L. 20. Froid.
- ☽ P. Q. 28. Brouill.

Les j. c. de 1 h. 34 m.

MARS. ♀

- ☉ P. L. 6. Beau.
- ☾ D. Q. 12. Grêle.
- ☀ N. L. 20. Froid.
- ☽ P. Q. 28. Variable.

Les j. c. de 1 h. 49 m.

1 j.	CIRCONCISION.
2 v.	s. Basile, év.
3 s.	s ^e Geneviève.
4 D.	s. Rigobert.
5 l.	s. Siméon.
6 m.	EPIPHANIE.
7 m.	s. Théaul.
8 j.	s. Lucien.
9 v.	s. Furey.
10 s.	s. Paul, erm.
11 D.	s. Théodose.
12 l.	s. Arcade.
13 m.	Bapt. N. S.
14 m.	s. Hilaire.
15 j.	s. Maur.
16 v.	s. Guillaume.
17 s.	s. Antoine.
18 D.	C. s. Pierre.
19 l.	s. Sulpice.
20 m.	s. Sébastien.
21 m.	s ^e Agnès.
22 j.	s. Vincent.
23 v.	s. Hldefonse.
24 s.	s. Babylas.
25 D.	Conv. Paul.
26 l.	s ^e Paule.
27 m.	s ^e Julienne.
28 m.	s. Charlem.
29 j.	s. François S.
30 v.	s ^e Bathilde.
31 s.	s. Pierre N.

1 D.	s. Ignace.
2 l.	Purification.
3 m.	s. Blaise.
4 m.	s. Gilbert.
5 j.	s ^e Agathe.
6 v.	s. Vast.
7 s.	s. Romuald.
8 D.	Sept. s. Jean.
9 l.	s ^e Apolline.
10 m.	s ^e Scholastiç.
11 m.	s. Severin.
12 j.	s ^e Eulalie.
13 v.	s. Lezin.
14 s.	s. Valentin.
15 D.	Sex. s. Faust.
16 l.	s. Julien.
17 m.	s. Silvain.
18 m.	s. Simon.
19 j.	s. Gabin.
20 v.	s. Euchér.
21 s.	s. Pepin.
22 D.	Quinq. C. s. P.
23 l.	s ^e Isabelle.
24 m.	s. Mathias.
25 m.	Cendres.
26 j.	s. Alexis.
27 v.	s. Léandre.
28 s.	s. Romain.
29 D.	Quad. Lod.
N. d'or 10. Epacte 9.	

1 l.	s. Aubin.
2 m.	s. Simplicé.
3 m.	s ^e Cunég. q. r.
4 j.	s. Casimir.
5 v.	s ^e Colette.
6 s.	S. J. de Dieu.
7 D.	Rem. s. Thom.
8 l.	s. Ferdinand.
9 m.	s ^e Fran.
10 m.	s. Taraise.
11 j.	40 Martyrs.
12 v.	s. Pol.
13 s.	s ^e Euphras.
14 D.	Oc. s. Lubin.
15 l.	s. Long.
16 m.	s. Cyr.
17 m.	s. Abraham.
18 j.	s. Alexandre.
19 v.	s. Joseph.
20 s.	s. Joachim.
21 D.	Læt. s. Benoit.
22 l.	s. Léc.
23 m.	s. Victor.
24 m.	s. Gabriel.
25 j.	ANNONCIATION.
26 v.	s. Ludger.
27 s.	s. Rupert.
28 D.	Passion.
29 l.	s. Eustase.
30 m.	s. Ricule.
31 m.	s. Gui.

- 15 janv. 1790. Décret de l'Ass. nat. qui divise la France en départements.
- 4 fév. 1794. La Convention abolit l'esclavage dans les colonies françaises.
- 16 mars 1793. Déc. de l'Assemblée nationale abolissant les droits féodaux.

CALENDRIER POUR 1852.

AVRIL. ♀

- ☉ P. L. 4. Sombre.
- ☾ D. Q. 11. Vent.
- N. L. 19. Pluie.
- ☽ P. Q. 27. Variable.

Les j. c. de 1 h. 41 m.

MAI. ♂

- ☉ P. L. 3. Incertain.
- ☾ D. Q. 10. Sec.
- N. L. 19. Pluie.
- ☽ P. Q. 26. Orage.

Les j. c. de 1 h. 17 m.

JUIN. ♀

- ☉ P. L. 2. Variable.
- ☾ D. Q. 9. Pluie.
- N. L. 17. Beau.
- ☽ P. Q. 24. Chaleur.

Les jours c. de 19 m.

1 j.	s. Hugues.
2 v.	s. Franç. de P.
3 s.	s. Richard.
4 D.	<i>Rameaux.</i>
5 l.	s. Elphago.
6 m.	s. Prudent.
7 m.	s. Hégésipp.
8 j.	s ^e Perpétue.
9 v.	<i>Vendredi Saint</i>
10 s.	s ^e Marie Egyp.
11 D.	PAQUES.
12 l.	s ^e Azélie.
13 m.	s ^e Godeb.
14 m.	s. Justin.
15 j.	s. Paterne.
16 v.	s. Fruetueux.
17 s.	s. Anicet.
18 D.	<i>Quas.</i> s. Parf.
19 l.	s. Léon.
20 m.	s ^e Hildegonde.
21 m.	s. Léon.
22 j.	s ^e Opportune.
23 v.	s. Georges.
24 s.	s. Robert.
25 D.	s. Marc.
26 l.	s. Clet.
27 m.	s. Anthime.
28 m.	s. Polycarpe.
29 j.	s. Vital, m.
30 v.	s. Eutrope.

1 s.	s. Philippe.
2 D.	s. Athanase.
3 l.	Invoc. S ^e -Gr.
4 m.	s ^e Monique.
5 m.	s. Augustin.
6 j.	S. Jean P.-L.
7 v.	s. Stanislas.
8 s.	s. Désiré.
9 D.	s. Grégoire.
10 l.	s. Gordien.
11 m.	s. Manert.
12 m.	s. Porphyre.
13 j.	s. Servais.
14 v.	s. Erambert.
15 s.	s ^e Delphine.
16 D.	s. Honoré.
17 l.	<i>Rog.</i> s. Pascal.
18 m.	s. Éric.
19 m.	s. Yves.
20 j.	ASCENSION.
21 v.	s ^e Virginie.
22 s.	s ^e Julie.
23 D.	s. Didier.
24 l.	s ^e Jeanne.
25 m.	s. Urbain.
26 m.	s. Adolphe.
27 j.	s. Eildevert.
28 v.	s. Germain.
29 s.	s. Max. v. g.
30 D.	PENTECÔTE.
31 l.	s ^e Pétronille.

1 m.	s. Pamphile.
2 m.	s. Poth. q. r.
3 j.	s. Thierry.
4 v.	s ^e Clotilde.
5 s.	s. Guérin.
6 D.	<i>Trin.</i> s. Cl.
7 l.	s. Boniface.
8 m.	s. Médard.
9 m.	s. Paul.
10 j.	FÊTE-DIEU.
11 v.	s. Barnabé.
12 s.	s. Landri.
13 D.	s. Bar.
14 l.	s. Ant. de P.
15 m.	s. Modeste.
16 m.	s. Ruffin.
17 j.	s. Fargeau.
18 v.	s. Avjt.
19 s.	s. Gervais.
20 D.	s. Sylvere.
21 l.	s. Leulroi.
22 m.	s. Paulin.
23 m.	s. Félix.
24 j.	s. Jean-Bapt.
25 v.	s. Prosper.
26 s.	s. Babolein.
27 D.	s. Crescent.
28 l.	s. Irénée.
29 m.	s. Pre, s. Paul.
30 m.	Com. s. Paul.

4^{er} avril 1795. Insurrection des faubourg de Paris contre la Convention.

31 mai 1793. Triomphe des Montagnards sur les Girondins.

20 juin 1789. Louis XVI fait fermer la salle de l'Assemblée nationale. — Serment du Jeu de Paume.

JUILLET. ♋

- ☉ P. L. 1. Beau.
 ☽ D. Q. 9. Vent.
 ☿ N. L. 17. Sec.
 ♃ P. Q. 24. Chaleur.
 ♀ P. L. 31. Beau.

Les j. décr. de 58 m.

AOÛT. ♋

- ☾ D. Q. 8. Beau.
 ☿ N. L. 15. Pluie.
 ♃ P. Q. 22. Variable.
 ♀ P. L. 29. Vent.

Les j. d. de 1 h. 56 m.

SEPTEMBRE. ♋

- ☾ D. Q. 6. Pluie.
 ☿ N. L. 13. Variable.
 ♃ P. Q. 20. Beau.
 ♀ P. L. 28. Pluie.

Les j. d. de 1 h. 44 m.

1 j.	s. Martial.
2 v.	Vis. N.-D.
3 s.	s. Anatole.
4 D.	Tr. s. Mart.
5 l.	s ^c Zoé, m.
6 m.	s. Tranquille.
7 m.	s ^c Aubierge.
8 j.	s ^c Priscille.
9 v.	s ^c Véronique.
10 s.	s ^c Félicité.
11 D.	Tr. s. Benoît.
12 l.	s. Gualbert.
13 m.	s. Turiaf.
14 m.	s. Bonavent.
15 j.	s. Henri.
16 v.	N. D. M. G.
17 s.	s. Alexis.
18 D.	s. Clair.
19 l.	s. Vinc. de P.
20 m.	s ^c Marguerite.
21 m.	s. Victor.
22 j.	s ^c Madeleine.
23 v.	s. Apollinaire.
24 s.	s. Christ. v.
25 D.	s. Jacq. s. C.
26 l.	Tr. de s. M.
27 m.	s. Pantal.
28 m.	s ^c Anne.
29 j.	s ^c Marthe.
30 v.	s. Abdor.
31 s.	s. Germ.-l'A.

1 D.	s. Pierreès-lie.
2 l.	s. Etienne.
3 m.	Inv. Etienne.
4 m.	s. Dominique.
5 j.	s. You, m.
6 v.	Tr. de N.-S.
7 s.	s. Gaëtan.
8 D.	s. Justin.
9 l.	s. Spire, v.
10 m.	s. Laurent.
11 m.	S. de la S ^c -C.
12 j.	s ^c Claire.
13 v.	s. Hippolyte.
14 s.	s. Eus. v. j.
15 D.	ASSOMPTION.
16 l.	s. Roch.
17 m.	s. Mamert.
18 m.	s ^c Hélène.
19 j.	s. Louis, év.
20 v.	s. Bernard.
21 s.	s. Privat.
22 D.	s. Symphor.
23 l.	s. Sidoine.
24 m.	s. Barthélemy.
25 m.	s. Louis, roi.
26 j.	s. Zéphyrin.
27 v.	s. Césaire.
28 s.	s. Augustin.
29 D.	Déc. de S. J.
30 l.	s. Fiacre.
31 m.	s. Ovide.

1 m.	s. Leu, s. Gille
2 j.	s. Lazare.
3 v.	s. Grégoire.
4 s.	s ^c Rosalie.
5 D.	s. Bertin.
6 l.	s. Onésippe.
7 m.	s. Cloud.
8 m.	Nativité.
9 j.	s. Omer, év.
10 v.	s ^c Pulchérie.
11 s.	s. Patient.
12 D.	s. Cerdot.
13 l.	s. Aimé.
14 m.	Ex. s ^c -Croix.
15 m.	s. Nicome. q. t.
16 j.	s. Cyprien.
17 v.	s. Lambert.
18 s.	s. Jean-Chr.
19 D.	s. Janvier.
20 l.	s. Eustache.
21 m.	s. Matthieu.
22 m.	s. Maurice.
23 j.	s ^c Thècle.
24 v.	s. Andoche.
25 s.	s. Firmin.
26 D.	s ^c Justine.
27 l.	s. Côme, s. D.
28 m.	s. Cèran.
29 m.	s. Michel.
30 j.	s. Jérôme.

14 juillet 1789. Prise de la Bastille

10 août 1792. Prise des Tuileries. — Louis XVI est suspendu de ses fonctions.

21 septembre 1792. Proclamation de la République.

OCTOBRE. ♏

- ☾ D. Q. 6. Pluie.
 ☉ N. L. 13. Froid.
 ☽ P. Q. 20. Vent.
 ☺ P. L. 28. Variable.

Les j. d. de 1 h. 44 m.

1 v.	s. Remi, év.
2 s.	ss. Anges G.
3 D.	s. Denis.
4 l.	s. Franç. d'A.
5 m.	s ^e Aure, v.
6 m.	s. Bruno.
7 j.	s. Serg. s. R.
8 v.	s ^e Thais.
9 s.	s. Denis, év.
10 D.	s. Géréon.
11 l.	s. Firmin.
12 m.	s. Vilfride.
13 m.	s. Edouard.
14 j.	s. Caliste.
15 v.	s ^e Thérèse.
16 s.	s. Léopold.
17 D.	s. Gerbon.
18 l.	s. Luc, évang.
19 m.	s. Savinien.
20 m.	s. Sendou.
21 j.	s ^e Ursule.
22 v.	s. Mellon.
23 s.	s. Hilarion.
24 D.	s. Magloire.
25 l.	s. Crépin.
26 m.	s. Rustique.
27 m.	s. Frum. v. j.
28 j.	s. Sim. s. Jean
29 v.	s. Faron, év.
30 s.	s. Lucain. v.
31 D.	s. Quen.

NOVEMBRE →

- ☾ D. Q. 5. Brouillard.
 ☉ N. L. 11. Sec.
 ☽ P. Q. 18. Neige.
 ☺ P. L. 26. Froid.

Les j. d. de 1 h. 19 m.

1 l.	TOUSSAINT.
2 m.	Trépassés.
3 m.	s. Marcel.
4 j.	s. Charles
5 v.	s ^e Bertilde.
6 s.	s. Léonard.
7 D.	s. Vilbrod.
8 l.	ses Reliques.
9 m.	s. Mathurin.
10 m.	s. Léon.
11 j.	s. Martin.
12 v.	s. René, év.
13 s.	s. Brice, év.
14 D.	s. Achille.
15 l.	s. Eugène.
16 m.	s. Euchier.
17 m.	s. Agnan.
18 j.	s ^e Aude.
19 v.	s ^e Elisabeth.
20 s.	s. Edmond.
21 D.	Présent. N. D.
22 l.	s ^e Cécile.
23 m.	s. Clément.
24 m.	s ^e Flore.
25 j.	s ^e Catherine.
26 v.	s ^e Geneviève.
27 s.	s. Sosthènes.
28 D.	Av. s. Sever.
29 l.	s. Saturnin.
30 m.	s. André.

Lettre dominicale D. C.

DÉCEMBRE. ♐

- ☾ D. Q. 4. Neige.
 ☉ N. L. 11. Gelée.
 ☽ P. Q. 18. Variable.
 ☺ P. L. 26. Froid.

Les j. décr. de 15 m.

1 m.	s. Éloi.
2 j.	s. Franç.-Xav
3 v.	s. Mirocle.
4 s.	s ^e Barbe.
5 D.	s. Sabas, ab.
6 l.	s. Nicolas.
7 m.	s ^e Fare, v.
8 m.	Conception.
9 j.	s ^e Lécadié.
10 v.	s ^e Valère.
11 s.	s. Fuscien.
12 D.	s. Damas.
13 l.	s ^e Luce, v.
14 m.	s. Nicaise.
15 m.	s. Mesm. q. T.
16 j.	s ^e Adélaïde.
17 v.	s ^e Olympie.
18 s.	s. Gratien.
19 D.	s. Meuris.
20 l.	s ^e Philogone.
21 m.	s. Thomas
22 m.	s. Honorat.
23 j.	s ^e Victoire.
24 v.	s. Yves. v. j.
25 s.	NOEL.
26 D.	s. Etienne.
27 l.	s. Jean, ap.
28 m.	ss. Innocents.
29 m.	s. Trophime.
30 j.	s ^e Colombe.
31 v.	s. Sylvestre.

6 et 7 octobre 1789. Emeute à Paris. — Le Peuple se porte à Versailles et force le roi à venir à Paris.

9 nov. 1799. Le gén. Bonaparte viole la reprès. nationale. Cr. du Consulat.

19 décembre 1793. Prise de Toulon, livré aux Anglais par les royalistes.

AVIS DES ÉDITEURS.

Ce petit livre que nous t'adressons, Ami Lecteur, ce sont les efforts d'une association d'ouvriers qui l'ont créé. La plume et le crayon de bons amis ont été mis à une patriotique contribution, que tous se sont empressés d'acquitter ; nos bras et nos modestes épargnes ont fait le reste.

Ce début, rendu si facile par la puissance de l'union, nous a donné du cœur, et nous espérons bien n'en pas rester là, si le Travail fait bon accueil à son Almanach.

Ouvriers de la presse, nous sentons nos intérêts, notre labeur, le pain de nos familles intimement liés à l'émancipation intellectuelle de l'humanité, et la peine nous est douce quand nous songeons

au résultat final de nos fatigues. Aussi, sommes-nous doublement portés à aider de toutes nos forces la propagation des principes de vérité et d'éternelle justice.

Chaque fois donc qu'une bonne parole voudra se faire entendre au Peuple, chaque fois qu'un avis sincère et désintéressé, qu'une idée utile voudront se produire au profit de la Démocratie, les forces naissantes de notre association seront à leur disposition. Un actif concours matériel leur sera donné par ceux d'entre nous qui appartiennent aux diverses branches de travail se rattachant à la confection d'un livre, et nos commanditaires sympathiques de tous états et de toutes conditions feront de leur bourse ce que nous n'aurons pu exécuter nous-mêmes.

Ce qui vient d'être fait pour l'ALMANACH DU TRAVAIL, en un mot, nous sommes disposés à le continuer pour des œuvres d'une plus haute portée, pour une série de petits livres, par exemple, destinés à élever le Peuple au niveau des devoirs que lui impose le gouvernement démocratique, et à faire pénétrer chez lui les connaissances indispensables à la réalisation de son mieux-être futur.

Et en même temps que nous aurons ainsi concouru à cette noble propagande des principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, les moyens nous auront été

donnés de réaliser pratiquement cette belle formule de l'association dans le travail, qui les embrasse et les résume.

Souviens-toi donc, Ami Lecteur, qu'aider à répandre cette première publication c'est en semer d'autres, et que c'est de plus tendre une main fraternelle à quelques-uns des tiens, désireux de montrer comment il est possible de conquérir pour le travail une rémunération plus équitable que celle qui lui est faite sous le régime actuel du salariat.

Ce faisant, tu auras combattu pour l'affranchissement moral et intellectuel de tous les nôtres par les lumières qu'aideront à répandre nos publications populaires, et tu auras travaillé, en outre, à l'édification du plus puissant moyen de transformation du prolétariat : l'Association.

Double bonne action qui ne tardera pas à produire de sérieux résultats.

Ainsi donc, à bientôt un autre livre de la *Bibliothèque du Peuple*.

Salut fraternel.

L'Union des Courtiers, Dessinateurs, Graveurs, Typographes, etc

JONDÉ et C^{ie}.

EXTRAIT DES STATUTS

DE

L'UNION DES COURTIER, DESSINATEURS, GRAVEURS, TYPOGRAPHES, ETC.

ART. PREMIER. Il est formé une Société en commandite et par actions entre les Courtiers, Dessinateurs, Graveurs, Typographes et autres personnes qui adhéreront aux présents Statuts.

ART. 2. La Société a pour titre : *L'Union des Courtiers, Dessinateurs, Graveurs, Typographes, etc.*

ART. 4. La Société a pour but l'exercice en commun de l'industrie des Associés.

ART. 6. Le capital est fixé à 20,000 francs, divisés en 1,000 actions de 20 francs chacune (1).

ART. 8. Les actionnaires ne seront soumis à aucun appel de fonds au delà du montant de leurs actions, ni à aucune responsabilité.

ART. 10. Les actions seront toutes nominatives.

ART. 12. Il sera fait, tous les ans, un inventaire exact et général de l'actif et du passif de la Société.

ART. 15. La Société est administrée par un gérant, courtier en librairie, nommé pour un an par l'Assemblée générale et toujours révocable.

ART. 18. Le gérant ne pourra jamais exiger d'appointements ; il lui sera accordé seulement cinq du cent de remise en plus de la remise faite aux libraires.

ART. 19. Le gérant ne pourra s'approprier aucune remise ni pot-de-vin provenant des achats faits au comptant avec l'argent de la Société.

Les affaires seront faites au comptant.

ART. 22. Le droit de surveillance continue qui appartient aux actionnaires sera exercé par un Conseil de surveillance qui sera composé de deux membres pris dans chaque profession de l'UNION.

ART. 25. Tout actionnaire a le droit d'adresser au Conseil, par notes écrites, toutes les propositions ou observations qui pourraient lui sembler utiles à la prospérité de l'UNION.

ART. 30. L'Assemblée générale des actionnaires aura lieu tous les ans, dans le courant du mois de janvier.

ART. 35. Chaque actionnaire n'a qu'une seule voix, quel que soit le nombre de ses actions.

(1) Les actions seront divisées en coupons de 2 francs.

INTRODUCTION.

Si l'on s'attend à trouver dans cette œuvre, toute collective qu'elle soit, l'expression d'une pensée rigoureusement unitaire, soit en politique, soit en socialisme, on sera trompé. Les hommes qui s'adressent ici à leurs frères ne forment pas un groupe attelé à tel ou tel système : ils se rattachent individuellement aux diverses phalanges de l'armée démocratique, et c'est la démocratie seule, dans sa plus haute et plus générale acception, qu'ils se sont donné mission de défendre par cette modeste publication.

L'amélioration constante et progressive du sort des pauvres, c'est-à-dire de l'immense majorité, telle est leur formule commune d'économie sociale. Le gouvernement de tous par tous est leur programme politique.

Enfin, leur base religieuse, c'est la fraternité entre tous les hommes, sans acception de castes, de nationalités, de races.

Ils sont donc d'accord sur le but : là est l'essentiel. Quant aux voies et moyens, c'est la tâche de notre dix-neuvième siècle de les chercher. L'unité se fera un jour dans cette voie ; mais, pour en arriver là, il faut de toute nécessité laisser se produire les théories, dont le creuset de la pratique déterminera rapidement la véritable valeur.

On comprendra donc que les divergences scientifiques, qui donnent aujourd'hui au grand parti républicain les apparences de la division, ne sauraient constituer un désaccord sérieux, encore moins des tiraillements dont les hommes du passé puissent se réjouir et profiter.

L'*Almanach du Travail* en donnera la preuve. Il n'apporte pas d'idée absolue, de système tout d'une pièce ; il ne règne pas dans toutes ses parties cet accord parfait qui révèle la secte, ou ces concessions mutuelles qui font deviner la coterie ; il n'est inféodé ni à une idée préconçue, ni à un homme, ni à un camp : en un mot, il porte le caractère de la Liberté. Et qui le lira attentivement ne pourra cependant douter qu'un lien commun puissant, irrésistible, n'unisse dans une même pensée ses divers collaborateurs.

Hommes de travail pour la plupart, ceux-ci se sont résignés à prendre pour un moment ce rôle d'écrivain, auquel ils ne sont guère habitués. Mais il est des choses qui ne peuvent être bien comprises, et par conséquent

lucidement exposées, que par ceux qui ont subi l'influence de ces choses. Les salariés sont dans ce cas : eux seuls connaissent à fond les misères morales et matérielles du prolétariat, et ils sont plus à même que personne, nonobstant les lacunes de leur instruction, d'indiquer la valeur des théories qu'ils ont eu le courage d'expérimenter. Enfin, eux seuls peuvent avoir, à notre sens, l'autorité nécessaire pour adresser aux leurs des remontrances fraternelles, des vérités utiles, mais sévères, que le Peuple n'accepterait certainement pas, venant d'ailleurs.

Voilà pourquoi cet Almanach, à l'opposé de ses pareils, n'offre guère au public que des noms plébéiens, illustrés seulement par un sincère et constant dévouement à la cause populaire. La démocratie trouve ailleurs à son service les hautes intelligences, les brillants écrivains et les éloquents orateurs ; on ne nous en voudra donc pas d'avoir réservé une petite place à l'action plus humble, mais nécessaire aussi, des vulgarisateurs et des hommes de la pratique (1).

Au prix des souffrances de nos pères, et grâce à leur dévouement, le progrès démocratique a d'autres armes à son service que celles de la guerre. Si la presse est un

(1) Toutefois, comme il importait que cette œuvre ne portât point le ridicule cachet d'une soi-disant aristocratie ouvrière, et qu'elle ne traçât pas une sorte de démarcation entre le travailleur des bras et l'écrivain de profession, entre le pauvre et le riche, entre le prolétaire et le bourgeois, ses inspirateurs ont accepté indistinctement, avec la même reconnaissance, de quelque part qu'ils vissent, les matériaux de cet Almanach, s'inquiétant seulement de leur tendance, et ne s'occupant nullement de leur source.

instrument plus difficile à manœuvrer que le canon, elle est aussi une force à laquelle nulle ne peut plus être comparée. Lançons donc des idées, elles feront plus de ravages que le boulet dans les rangs ennemis, et, si nos coups sont encore incertains, mal assurés, croyons qu'en un temps qui n'est pas bien éloigné, le raisonnement sûr et droit, la logique inflexible et l'habileté littéraire ne seront plus la propriété exclusive de quelques privilégiés.

La souveraineté du Peuple sera alors une vérité !

LES ÉDITEURS DE L'ALMANACH DU TRAVAIL.



COMPTE RENDU DE LA MONTAGNE

AU PEUPLE.

CITOYENS,

L'année dernière, à pareille époque, la Montagne vous rendait compte du mandat que vos libres suffrages lui avaient confié ; elle vous disait ses luttes continuelles, ses défaites de tous les jours, dans une Assemblée où le pouvoir souverain est aux mains d'une majorité qui, « ne comprenant que les institutions du passé, systématiquement opposée à toute réforme, pèse sur toute discussion, sur toute résolution, du poids de ses préjugés, de ses intérêts, et les décide par le nombre. »

Et pourtant, forte de son droit, pleine d'espérance dans l'avenir, la Montagne terminait son compte rendu par ces mots : « Union, persévérance, dévouement, c'est la devise des saintes causes. Elle est inscrite sur notre drapeau : restons-y fidèles ; la victoire, une victoire prochaine et décisive, sera le prix de nos efforts. »

Aujourd'hui, citoyens, ce langage est encore le nôtre.

La majorité n'a pas changé. Pendant les dix mois qui viennent de s'écouler, elle a persisté dans ce fatal système, qui serait le renversement de la République, si la République, plus forte que tous les partis, ne les dominait tous par sa puissance.

La victoire vient à nous. Quelques mois encore, et l'Assemblée qui finit, et le président de la République, dont la réélection est impossible, puisqu'elle est inconstitutionnelle, auront l'une et l'autre disparu de la scène politique, et la République, dans son libre essor, reprendra sa marche dans le progrès ; calme et majestueuse, donnant à notre France ces institutions sociales dont le Peuple attend vainement depuis soixante ans la réalisation, couvrant ses ennemis intérieurs de la protection de sa force, respectant les nationalités étrangères, et désavouant, aux yeux du monde, toute guerre entreprise contre la liberté des Peuples, dont elle sera la constante alliée.

La victoire, nous en avons eu le premier gage dans le vote sur la révision de la Constitution. Dans cette occasion décisive, en face de la réaction, toutes les nuances du parti républicain se sont réunies ; l'opposition républicaine tout entière a voté comme un seul homme. Unanime dans son amour pour la République, elle a été unanime dans son vote pour la République.

Le débat a été grand, le talent de nos orateurs au niveau du débat,

le triomphe dans l'Assemblée, éclatant, le retentissement dans le pays, profond; à l'étranger, immense.

Des ambitions hypocrites et tenaces invoquaient la raison suprême du salut public; nous avons opposé la parole suprême de la Constitution. Des terreurs habilement feintes prédisaient le chaos; nous avons montré le calme et la raison du Peuple, gages certains d'ordre et de sécurité. Parmi les fanatiques de réaction, les uns jetaient l'épouvante, en évoquant le fantôme de 93, les autres menaçaient la France de la lance des Cosaques. Aux premiers, qui ne voient dans 93 que le sang fatalement répandu, nous avons dit la patrie sauvée de l'invasion, et, sans retracer les crimes sanglants de la royauté, nous avons montré les actes de notre jeune République: tous les droits respectés, toutes les libertés proclamées, la peine de mort en matière politique abolie, son abolition absolue constamment réclamée; aux seconds, nous avons rappelé nos quatorze armées républicaines, la ligue des rois vaincue, nos soldats dans toutes les capitales, et notre Peuple d'aujourd'hui, brave comme le Peuple de 92, grandi par soixante ans de luttes et de conquêtes.

Devant notre résolution paisible, inébranlable, la coalition royaliste est tombée impuissante; minorité, nous avons fait acte de majorité. Dépositaires des destinées du pays, de l'Europe peut-être, nous avons dit à cette majorité jusqu'alors triomphante: Non, nous n'abandonnerons pas notre jeune République à ses vieux ennemis de tous les temps; non, nous ne livrerons pas le repos de la France aux hasards des factions royalistes, impérialistes.

La Constitution n'est pas, il s'en faut, le dernier terme du progrès politique et social; nous le savons, et néanmoins, dans les circonstances actuelles, nous avons rejeté la révision: c'est que nous avons vu dans la Constitution une barrière opposée aux factions monarchiques, c'est que la violence qu'elles mettaient à l'attaquer nous montrait assez qu'elle leur faisait obstacle; c'est que le droit électoral, et la presse, et le droit de réunion n'existaient plus dans leur liberté naturelle et républicaine; c'est que nous ne pouvions pas consentir, sans commettre un sacrilège, à ce que la foi fondamentale, née du suffrage universel, fût changée par le suffrage restreint. Devant cette dernière considération, il n'était pas permis d'hésiter.

Les voix républicaines qui, d'ordinaire, n'ont, dans l'urne, que la valeur d'une protestation, ont eu cette fois un résultat positif: elles ont donné la majorité légale au principe républicain. Grâce à ce vote, tout est clair, tout est défini dans le fond de la situation. Jamais peuple n'aura eu sa voie tracée avec plus d'évidence. La loi a de nouveau acclamé la République; ses ennemis sont enfermés dans le cercle du droit. Pour en sortir, il faut un crime.

Un grand résultat moral a été la conséquence de nos débats: Nous avons vu les anciens partis monarchiques, qu'on disait si audacieux, si sûrs de la victoire: le moment venu, qu'ont-ils fait? Pas

un d'eux n'a osé confesser son principe : ils ont renié le droit divin, et les voilà faisant litière de leurs drapeaux, abdiquant tous leurs souvenirs, les voilà qui vont chercher *leur roi* à l'Elysée ! Oui, dans ce désordre des anciens partis, un fait surtout marque leur détresse : car ses votes les plus importants, le légitimisme a épousé le bonapartisme, le drapeau blanc est venu couvrir le Dix-Décembre, et, en échange, le bonapartisme a fait cause commune avec la légitimité.

Seul, dans cette défaite morale, dans cette confusion où tous les débris du passé achèvent de se détruire l'un par l'autre, le droit républicain reste debout, sans altération, sans mélange ; il surgit plus pur au milieu de cette poussière de monarchies détruites, qui s'agite encore, par moment, sur la route de la France.

Peuple, nous te le remettrons ce droit, tel que nous l'avons reçu de toi, sans tache, sans déclin, vivant d'une éternelle vie.

Et pourtant, que de profondes atteintes il a subies pendant cette dernière session ! Par un mélange de concessions réciproques, président de la République et majorité ont rivalisé pour l'amoindrir et le détruire.

Au dehors, nos braves soldats restent à Rome et dans les États du pape ; l'or de la France soutient ce gouvernement, à la fois immoral, stupide et cruel, qui étend sur tout ce que le pays renferme d'illustration ou de probité l'exil, l'emprisonnement, les condamnations infamantes, les plus humiliantes tortures ; qui, sous les yeux mêmes de notre armée, se concerte avec le roi de Naples, le bourreau de ses sujets, pour se soustraire à notre protection, qu'il redoute et qu'il désavoue. Notre armée, elle est là, en Italie, entendant la proclamation nouvelle de l'autre bourreau, de Radetzki, dont les outrages impies frappent au cœur une population généreuse que l'état de siège, imposé par l'étranger, domine, mais ne peut dégrader.

Au dedans, il semblait qu'après la suppression du droit de réunion, l'amoindrissement de la liberté de la tribune, la destruction de la liberté de la presse, l'abandon de l'enseignement public aux jésuites, la destitution de tous les fonctionnaires républicains, la mise en état de siège de cinq départements, la mutilation du suffrage universel, il ne restât plus rien à dérober à la République.

Chaque jour a porté de nouveaux coups à l'édifice de Février.

Notre session s'ouvrit sous la pénible impression de la nouvelle tout à coup répandue qu'un immense complot couvrait tout le Midi de la France, et que Lyon était le centre de la conspiration.....
..... (1).

(1) Le passage que nous supprimons ici avait trait à la situation d'hommes qui, d'accusés qu'ils étaient lors de la publication de ce compte-rendu, ont été depuis, comme chacun sait, frappés d'une condamnation ou innocentes.

(Note des Éditeurs.)

Et pendant ce temps, sous le prétexte d'une agitation qu'il ne peut pas même signaler, le gouvernement maintient et l'Assemblée prolonge l'état de siège sous lequel on a placé cinq départements depuis plus de deux ans, et, comme pour braver ces populations indignées, d'une part, un arrêté qui réunit le burlesque à l'odieux compte et fixe le nombre d'amis qui pourront suivre les funérailles d'un républicain; d'autre part, on place sous la main d'une police nouvelle cette belle cité lyonnaise, qui se signale au monde par ses admirables produits, mis au premier rang dans la grande lutte industrielle de toutes les nations! Ainsi méconnus par la réaction, nos ouvriers, orgueil de notre République, répondent à la calomnie par des chefs-d'œuvre.

Les voyages princiers émeuvent les populations; elles croient, dans leur candeur, que le cri de : *Vive la République!* est un hommage au président de la République; les gardes nationales, les conseils municipaux font entendre ce cri pour couvrir de factieuses clameurs; les gardes nationales sont dissoutes, les conseils municipaux sont dissous. Le président de la République a conçu bientôt un plan décisif : il faut que la garde nationale soit le produit d'un choix, d'un triage parmi les citoyens. La loi du 31 mai a fait deux classes de notre société, que la Révolution de Février avait si merveilleusement unie dans l'égalité absolue du suffrage universel; la vile multitude, qui n'a plus droit au vote, n'aura plus droit à l'arme; le fusil est interdit comme le bulletin. Ainsi le veut une loi nouvelle que M. Bonaparte présente, que la majorité adopte.

Et, pendant que ce projet s'élabore, une nouvelle pensée illumine à la fois le président de la République et la majorité. Les élections de la garde nationale doivent avoir lieu dans le mois d'avril, celles des conseils généraux, des conseils municipaux, quelques mois plus tard; mais ces élections, la Constitution, les lois spéciales, veulent qu'elles soient faites par le suffrage universel. Que deviendra la loi du 31 mai? M. Bonaparte propose, la majorité vote des projets de lois provisoires. Officiers et sous-officiers de la garde nationale, conseillers généraux, conseillers municipaux, tous ont cessé d'exister légalement, leur mandat expire; le Peuple les a nommés, au suffrage universel, pour exercer leurs pouvoirs pendant un temps limité; la limite est là, les pouvoirs tombent. M. Bonaparte veut et la majorité ordonne que le mandat soit prolongé. Ce n'était pas assez d'avoir ôté au suffrage universel quatre millions de voix sur dix; cette fois, les six millions mêmes sont supprimés : cinq cents voix de l'Assemblée législative, voilà ce qui remplace le suffrage universel.

Que dirons-nous de l'amnistie? Les tortures de Belle-Isle dévoilées à la tribune, l'exil si long des condamnés, la punition si prolongée de ceux qui ne furent pas jugés, mais enveloppés dans le linceul funèbre de juin : qu'importe? M. Bonaparte et la majorité veulent que l'expiation continue!

Du moins, au milieu de tant d'amertumes, quelques lois nécessaires au Peuple, réclamées par le nouvel état social né de la Révolution de Février, donnent-elles à l'opposition républicaine une consolation? Que deviennent les lois hypothécaires, les lois de crédit foncier, la loi sur l'assistance? Quand donc finira l'impôt des boissons, aboli par les élus du 24 Février, rétabli par l'Assemblée? Quand discutera-t-on la question des octrois? Quand votera-t-on la loi municipale, la loi départementale? Quand le budget? A quel jour, la loi sur le chemin de fer de Paris à Avignon, grande artère qui sera la vie de tant de belles contrées, mais dont le gouvernement veut faire l'abandon à la cupidité des intérêts privés?

A toutes ces questions, la majorité, épuisée par de si grands travaux, répond par un seul mot vraiment magique : *Prorogation*. Quoi donc! laisser de telles questions incertaines? Partir, quand de tels besoins réclament si vivement notre concours?

Oui, 420 voix décrètent la prorogation; les 232 voix de l'opposition républicaine se brisent devant la majorité, qui ordonne à l'Assemblée un repos de trois mois.

Un dernier trait : il est caractéristique, il donne au pays la mesure de ce qu'il doit attendre.

M. Louis-Napoléon Bonaparte avait, encore cette année, demandé une subvention de *dix-huit cent mille francs*. Devant la Constitution qui le dote de *six cent mille francs*, devant une loi qui lui accorde *six cent mille francs* pour frais de représentation, devant un budget qui lui alloue, pour l'entretien de son palais, *deux cent quarante mille francs*, c'est-à-dire devant *quatorze cent quarante mille francs de rente*, devant l'abandon par le budget de l'intérieur et de la guerre de *trois cent mille francs* qu'il distribue en largesses, dont il a tout l'honneur, quand la nation les accorde sur l'impôt payé par tous; après avoir demandé et obtenu, l'année dernière, une gratification de *trois millions*, le président de la République ne se trouvait pas assez rétribué : il réclamait en plus *dix-huit cent mille francs*.

Cette fois, l'Assemblée avait refusé.

Indignée des manifestations impérialistes qui s'étaient produites en son absence, elle avait, par un vote de méfiance, renversé le ministère.

Enfin, son dédain avait un jour frappé d'une censure nouvelle, pour avoir manqué à ses devoirs, ce ministre que l'Assemblée constituante avait flétri d'une réprobation unanime, pour avoir dicté le mensonge au télégraphe.

Tout à coup la majorité revient à ses tendances; le ministère renvoyé par elle rentre dans l'Assemblée plus compacte et plus affermi; la commission qui représentera l'Assemblée pendant la prorogation se forme par un concert entre les légitimistes et les ministériels. Bonaparte et Henri V ont fait alliance; les jésuites ont été les intermédiaires; les rois étrangers applaudissent; la joie est dans tous ces

camps ennemis ; la République laisse faire ; son jour approche, jour de réparation, jour de grandeur ; elle attend, le Peuple est avec elle.

Citoyens, nous n'avons pas failli. Dans toutes les circonstances, la République nous a trouvés fermes, résolus, soutenant de nos votes et de nos discours les droits du pays et la Constitution. Au dernier jour, en quelque sorte, nous avons fait entendre du haut de la tribune la plus éclatante protestation contre la loi du 51 mai. Trois fois, dans le courant de cette session, la loi du 51 mai nous a transmis ses élus ; trois fois nous avons voté contre des pouvoirs conférés par le suffrage restreint. Mais, en dernier lieu, une fraction d'électeurs privilégiés du département du Nord avait nommé un représentant à l'Assemblée ; nous avons voulu rappeler à tous que le suffrage universel, c'est la République ; qu'il n'y a de suffrage universel que si, aux termes de la Constitution, tous les Français âgés de vingt et un ans, non frappés d'incapacité judiciaire, sont appelés à l'élection ; que le suffrage restreint, œuvre d'une loi dont l'abrogation est désormais inévitable, est la violation d'un droit imprescriptible que tout homme en société reçoit de quelque sorte de Dieu, qui fonda les sociétés ; la violation d'un droit sacré, que la loi écrite ne concède pas, mais proclame.

Le treizième bureau, chargé du rapport de cette élection, fit à l'Assemblée la proposition suivante :

« La majorité (du bureau), au nombre de seize, considérant que la « nouvelle élection a été faite sur des listes où ne sont pas inscrits « tous les citoyens du département du Nord jouissant de leurs droits « civils et politiques, vous propose d'invalider l'élection. »

La majorité admit l'élu du privilège : la République vota la nullité de l'élection.

Citoyens, l'avenir, un prochain avenir, va trancher toutes les questions sociales dont les premiers jours de la Révolution de Février comprenaient si bien l'importance ; cet avenir est à nous.

Quelles sont, en effet, les éventualités prochaines ?

Une seconde demande de révision constitutionnelle, la double élection de 1852.

En présence de la loi du 51 mai, qui porte dans ses flancs la guerre civile, nous avons, selon notre droit, et les circonstances pesées, refusé la révision ; nous la refuserons encore : elle n'aura pas lieu ; le fait est acquis à l'avenir comme au passé.

Reste la double élection ; la crise de 1852, ainsi que disent les ennemis de la République. Pourquoi donc une crise ?

En 1852, aux termes formels de la Constitution, le Peuple souverain, dans son *universalité*, élira une nouvelle Assemblée nationale, et un nouveau président de la République, agent exécutif et subalterne de la volonté législative.

Telle est notre loi fondamentale, confiée à la vigilance, au patrio-

tisme, à la garde de tous les citoyens ; comment cette loi déjà pratiquée plusieurs fois dans son intégralité, avec paix, avec dignité, pourrait-elle, en s'exerçant encore dans toute sa plénitude, amener une *crise* ?

Mais, s'écrient les ennemis de la Révolution, si c'est le Peuple qui nomme Louis-Napoléon Bonaparte, que ferez-vous alors ?

Nous répondons : Le Peuple ne nommera pas Louis-Napoléon Bonaparte ; le Peuple sait que la Constitution défend la réélection ; le Peuple veut que la Constitution soit respectée.

Oui, sans doute, un jour, quand la Constitution n'y mettait pas obstacle, le Peuple a vu dans le nom de Bonaparte une protestation contre les traités de 1815, un retour à la Révolution que Napoléon avait trahie en France, mais que nos soldats pris dans le sein du Peuple avaient répandue dans toute l'Europe, foulant sous la poussière de leur pied les diadèmes des rois. L'épreuve est faite. Le Peuple a vu qu'entre un *prince* et la République, il y a un abîme. Tout ce que nous savons, le Peuple le sait. Comme nous, il dit à Louis-Napoléon Bonaparte : Président de la République, qu'avez-vous fait de la République ? Écrivain socialiste, que sont devenues vos doctrines ? Auteur du manifeste, où sont vos promesses ? Le Peuple comprend que la candidature de Bonaparte est une candidature factieuse ; que, de la part du candidat, ce serait un acte d'improbité, la violation d'un serment, et le peuple veut à la tête de la République un honnête homme. Le Peuple sait que la réélection de Bonaparte serait la violation de la Constitution, c'est-à-dire l'anarchie, et le Peuple veut l'ordre et la paix dans la République. Non, il ne réélira pas le président actuel. Ceux qui supposent au Peuple cette volonté ne connaissent pas le Peuple ; ce sont les mêmes hommes qui le méprisent, qui l'appellent *vile multitude*, qui le chassent de l'assemblée électorale ; après avoir tenté de le dégrader, ils le calomnient.

Le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, dont le mandat expire en 1852, auraient-ils la coupable pensée de se proroger au delà du temps fixé par la loi ? Non, aucun pouvoir en France ne saurait avoir même la pensée de cette impiété...

Ainsi la loi du 31 mai abrogée par l'Assemblée qui comprend l'impossibilité de la maintenir en face de la Constitution ;

La réélection de Bonaparte impossible, parce qu'elle viole la Constitution ;

La prorogation des pouvoirs actuels impossible, parce qu'elle viole la Constitution ;

La Constitution dominant tous les citoyens et toutes les institutions, voilà 1852, sans désordre, sans crise...

Ce n'est pas une *crise*, c'est une révolution qui sortirait de la violation de notre pacte fondamental ; révolution légitime comme le droit, sainte comme la justice, sacrée comme la liberté. Alors, nous le dé-

clarons ici avec une fermeté réfléchie : enveloppés du drapeau de la Constitution, nous ne manquerions à aucun des devoirs que nous commanderait le salut de la République.

ARAGO, Emm. (Pyrénées-Orientales). — ARNAUD (Var). — BAC, Théodore (Haute-Vienne). — BANCEL (Drôme). — BANDSEPT (Bas-Rhin). — BARD (Saône-et-Loire). — BARRAULT, Emile (Algérie). — BELIN (Drôme). — BERTHOLON (Isère). — BOURZAT (Corrèze). — BREYMAND (Haute-Loire). — BRIVES (Hérault). — BRUCKNER (Bas-Rhin). — BURGARD (Haut-Rhin). — CASSAL (Haut-Rhin). — CHAIX (Hautes-Alpes). — CHARRAS (Puy-de-Dôme). — CHAUFFOUR (Bas-Rhin). — CHOUVY (Haute-Loire). — CHOVELON (Haute-Loire). — CLÉMENT (Isère). — CRÉMIEUX (Indre-et-Loire). — CRESTIN (Jura). — CURNIER (Drôme). — DAIN (Saône-et-Loire). — DEFLOTTE (Seine). — DELAVALLADE (Creuse). — DELBETZ (Dordogne). — DELEBECQUE (Nord). — DETOURS (Tarn-et-Garonne). — DUCHÉ (Loire). — DUCOUX (Haute-Vienne). — DULAC (Dordogne). — ENNERY (Bas-Rhin). — ESQUIROS (Saône-et-Loire). — D'ETCHEGOYEN (Loir-et-Cher). — FOND (Rhône). — FEREL (Vosges). — FRICHON (Haute-Vienne). — GAMBON (Nièvre). — GÉRARD (Bas-Rhin). — GILLAND (Seine-et-Marne). — GLEIZAL (Ardèche). — GUILCOT (Vosges). — GUITER (Pyrénées-Orientales). — HENNEQUIN (Saône-et-Loire). — JEHL (Bas-Rhin). — JOLLIVET (Dordogne). — JOLY (Saône-et-Loire). — LABROUSSE (Lot). — LACLAUDURE (Haute-Vienne). — LASTEYRAS (Puy-de-Dôme). — LATRADE (Corrèze). — LAVERGNE (Tarn). — MADET (Allier). — MAIGNE (Haute-Loire). — MALARDIER (Nièvre). — MARTIN, Alexandre (Loiret). — MATHIEU, de la Drôme (Rhône). — MICHOT-BOUTET (Loiret). — MIE (Dordogne). — MIOT (Nièvre). — MONNIER (Haute-Loire). — MORELLET (Rhône). — PÉAN, Emile (Loiret). — PELLETIER (Rhône). — PÉNIÈRES (Corrèze). — PERDIGUIER (Seine). — PONS-TANDE (Ariège). — QUINET, Edgard (Ain). — RANTIAN (Allier). — RENAUD (Basses-Pyrénées). — REY (Drôme). — ROCHUT (Nièvre). — RONJAT (Isère). — ROSELLI-MOLLET (Ain). — ROUAIX (Ariège). — ROUET (Nièvre). — SAINT-MARC-RIGAUDIE (Dordogne). — SALMON (Meurthe). — SALVAT (Loir-et-Cher). — SARTIN (Allier). — SAVATIER-LAROCHE (Yonne). — SAVOYE (Haut-Rhin). — SCHELCHER (Guadeloupe). — SIGNARD (Haute-Saône). — SOMMIER (Jura). — SUE, Eugène (Seine). — TERRIER (Allier). — TESTELIN (Nord). — VALENTIN (Bas-Rhin). — VIGNES (Ariège). — WESTERCAMP (Bas-Rhin).

Ont adhéré les Représentants de l'opposition républicaine, dont les noms suivent :

ANGLADE (Ariège). — AUBRY (Nord). — BAJARD (Drôme). — CLAVIER (Var). — CONTE (Var). — DUPONT, de Bussac (Isère). — DUPRAT, Pas-

cal (Landes). — DE GIRARDIN, Emile (Bas-Rhin). — FAVAND (Gard). — GUIARD (Creuse). — HUGO, Victor (Seine). — HUGUENIN (Haute-Saône). — LOISET (Nord). — MILLOTTE (Haute-Saône). — MOREAU (Creuse). — RASPAIL (Bouches-du-Rhône). — RICHARD (Cantal). — SOUBIES (Hautes-Pyrénées). — VENDOIS (Nord). — VERSIGNY (Haute-Saône). — SAGE, CÉYRAS, KESSNER (Haut-Rhin). — CHAVOIX (Dordogne). — LEFRANC (Pyrénées-Orientales). — CHAMROT (Corrèze). P. PRADIÉ, ROUSSEL (Yonne), LAGRANGE (Seine). — MADESCLAIRE (Corrèze). LAURENT (Ardèche).



LA VILE MULTITUDE D'EN BAS

ET

LA VILE MULTITUDE D'EN HAUT.

RÉPONSE

A M. THIERS.

A propos de la loi du 31 mai 1850, qui a privé plus de trois millions de Français du droit de suffrage, M. Thiers disait du haut de la tribune de l'Assemblée nationale :

« Ces hommes que nous avons *exclus*, sont-ce les pauvres ?
« Non, ce n'est pas le pauvre, c'est le VAGABOND, qui souvent,
« par des moyens licites ou illicites, gagne des salaires considérables, mais qui ne vit jamais dans un domicile à lui appartenant ; qui se hâte, quand il est sorti de l'atelier, d'aller au cabaret ; qui ne met aucun intérêt à son domicile, aucun.

« Il y a une quantité considérable de ces vagabonds qui ont des salaires considérables ; d'autres qui, par des moyens illicites, gagnent suffisamment pour avoir un domicile, qui n'en veulent pas avoir... Ce sont ces hommes qui méritent le titre, l'un des plus flétris de l'histoire, entendez-vous, le titre de MULTITUDE... Des amis de la liberté, je dirai les vrais républicains, redoutent la multitude, la *vile multitude*, qui a perdu toutes les républiques. Je comprends que les tyrans s'en accommodent, parce qu'ils la nourrissent, la châtient et la méprisent ; *mais des républicains* chérir la multitude et la défendre, ce sont de faux républicains. Ce sont des républicains qui peuvent connaître toutes les profondeurs du socialisme, mais qui ne connaissent pas l'histoire. Voyez-la à ses premières pages, elle

« vous dira que *cette misérable multitude* a livré à tous les tyrans la liberté de toutes les républiques. C'est cette multitude qui a livré à CÉSAR la liberté de Rome pour du pain et des cirques. C'est cette multitude qui, après avoir accepté, en échange de la liberté romaine, du pain et des cirques, *égorgeait les empereurs* ; qui tantôt voulait du misérable NÉRON et *l'égorgeait quelque temps après*, par des caprices aussi changeants sous le despotisme qu'ils l'avaient été sous la république ; qui prenait GALBA et l'égorgeait quelques jours après, parce qu'elle le trouvait trop sévère ; qui voulait le débauché OTTHON ; qui prenait l'ignoble VITELLIUS, et qui, n'ayant plus le courage même des combats, livra Rome aux barbares.

« C'est cette *vile multitude* qui a livré aux MÉDICIS la liberté de Florence ; qui a, en Hollande, dans la sage Hollande, égorgé les WITT, qui étaient, comme vous savez, les vrais amis de la liberté ; c'est cette *vile multitude* qui a égorgé BAILLY ; qui, après avoir égorgé Bailly, a applaudi au supplice, qui n'était qu'un véritable assassinat, des GIRONDINS ; qui a applaudi ensuite au supplice mérité de ROBESPIERRE ; qui applaudirait au vôtre, au nôtre ; qui a accepté le despotisme du GRAND HOMME, qui la connaissait et savait la soumettre ; qui a ensuite applaudi à sa chute, et qui, en 1815, a mis une corde à sa statue pour la faire tomber dans la boue. »

Voilà comment M. Thiers traite de la multitude, ou, pour mieux dire, du Peuple, de la démocratie ; il veut faire croire qu'elle est toujours lâche, toujours cruelle ; que c'est elle qui a commis tous les assassinats ; que c'est elle qui a livré toutes les villes et perdu toutes les nationalités.

Vous parlez de César, monsieur Thiers, remontons plus haut, et voyons qui de la multitude ou des riches, de la démocratie ou de l'aristocratie, fut le plus coupable dans le cours des siècles.

On reproche sans doute à la multitude l'exil de Thémistocle, la mort de Phocion et quelques autres actes de rigueur, qui ne furent pas toujours des actes d'iniquité, comme je l'ai prouvé dans mon *Histoire démocratique des Peuples* ; mais voyons les rois, l'aristocratie, que l'on vante tant, voyons-les dans leurs œuvres.

N'est-ce pas un roi d'Égypte qui exila Moïse? N'est-ce pas un roi de la Chine qui persécuta Confucius? Romulus, Manlius Capitolinus, Spurius Melius, Spurius Cassius, Tiberius et Caius Gracchus, Flavius Flaccus, Saturninus, Drusus, Cethegus, Clodius, ne tombèrent-ils pas sous le poignard de l'aristocratie? Anaxagore, Socrate, Démosthènes, Hypéride, Théramène, Callisthène, ne furent-ils pas encore ses victimes? C'est le roi Prusias et l'aristocratie romaine qui forcèrent au suicide le grand Annibal; c'est le roi Ptolémée et ses dignes ministres qui égorgèrent le grand Pompée; ce sont les sénateurs, l'aristocratie de Rome, qui poignardèrent le grand César; c'est le roi Hérode qui fit tomber la tête de saint Jean-Baptiste; c'est encore le roi de Judée, uni aux prêtres et aux grands, qui fit mourir Jésus sur une croix entre deux voleurs; ce sont les aristocraties coalisées qui martyrisèrent ses apôtres, ses disciples dévoués, saint Étienne, saint Jacques, saint Pierre, saint Marc, saint Siméon, saint Ignace, saint Jean, saint André, saint Polycarpe, saint Cyprien, saint Sébastien, saint Justin, saint Symphorien, saint Irénée, saint Paul, saint Victor et tant d'autres; c'est l'empereur Néron qui fit mourir Sénèque, Burrhus, Lucain, Thraséas, Suétone et tant d'autres hommes de génie. Galba renversa Néron, Othon renversa Galba, Vitellius renversa Othon, Vespasien renversa Vitellius. Faut-il en accuser le peuple, la multitude? Non, on ne le peut raisonnablement. Tous les désordres, tous les crimes de ces temps horribles sont le fait de l'aristocratie, des prétoriens qu'elle entraînait dans les actes les plus désordonnés, les plus sauvages.

« Les plus fiers républicains, dit Tacite, étaient tombés « victimes des proscriptions et de la guerre; LES NOBLES qui « avaient survécu couraient avec d'autant plus d'ardeur au- « devant de la SERVITUDE, qu'elle les élevait en richesses et en « dignités. » Il ajoute quelques pages plus loin : « Cepen- « dant, à Rome, consuls, sénateurs, chevaliers, se ruent vers « la servitude : LES PLUS ILLUSTRES sont les plus empressés et « les plus fourbes. » Il dit encore : « Cette époque fut telle- « ment avilie, tellement infectée par l'adulation, que, non- « seulement les hommes éminents de Rome, qui cherchaient, « pour l'éclat de leur nom, une sauvegarde dans de lâches « complaisances, mais même tous les consulaires, une partie

« des anciens préteurs et une foule de sénateurs obscurs, se
 « levaient, en disputant d'empressement, *pour voter des flat-*
 « *teries honteuses* qui passaient toute mesure. On dit que Ti-
 « bère, toutes les fois qu'il sortait du sénat, s'écriait en grec :
 « *Oh! hommes faits pour la servitude!* Ainsi, l'ennemi de la
 « liberté était lassé lui-même de cet abaissement si profond
 « et de cette résignation d'esclave. » Faut-il s'étonner, d'a-
 « près un tel tableau, si Caligula voulut faire son cheval séna-
 « teur? Quoi de plus sale, de plus hideux, de plus méprisable,
 que toute cette multitude de grands?... Reproduisons encore
 ce trait de Tacite : « Dans ce temps de malheurs, dit-il, et
 « c'était le fléau le plus terrible, *les premiers hommes du sé-*
 « *nat se faisaient une habitude des plus basses délations.* Les
 « uns dénonçaient publiquement, et le plus grand nombre,
 « en secret sans distinction des étrangers et des parents,
 « des amis et des inconnus, des faits récents et de ceux qui
 « se perdaient dans l'obscurité du passé. » Le roi Néron avait
 commis un grand crime : il avait fait mourir sa femme Octa-
 vie dans d'horribles souffrances. « A cette occasion, dit Ta-
 « cite, on décréta des offrandes dans les temples... *Toutes*
 « *les fois que le prince ordonna un exil ou un assassinat,*
 « *des actions de grâces furent rendues aux dieux.* »

Et l'on parle de la folie, de la barbarie des empereurs de
 ce temps-là... Et que pouvaient-ils être, entourés de consuls,
 de sénateurs, de chevaliers, de prêtres, de grands si per-
 vers, si méprisables ; qui adoraient les dignités, les richesses,
 la bassesse et le crime, et capables d'avilir, de corrompre la
 vertu même?... Oui, cette vile multitude dorée dépravait les
 empereurs, pervertissait l'armée, corrompait la nation, et
 livra enfin Rome aux barbares, indigne qu'elle était de la
 gouverner. Voilà la multitude digne de tous nos mépris, et
 dont M. Thiers ne parle pas.

On a assez parlé des crimes, vrais ou supposés, des peuples,
 parlons encore de ceux des rois, de l'aristocratie.

Qui fit décapiter le grand jurisconsulte Papinien? L'empereur
 Caracalla. Qui fit mourir le philosophe Boèce? Le roi Théodoric.
 Qui fit, dit-on, crever les yeux à Bélisaire? L'empereur Justinien.
 Qui exila le patriarche Photius? Les empereurs de Constantinople.
 Qui plongea pendant des siècles

l'Europe dans les ténèbres? Toutes les aristocraties, tous les despotismes coalisés.

Je ne veux pas parler des scènes horribles de toutes les cours du monde; je passe sur les crimes de Clovis et de ses enfants, de Brunehaut et de Frédégonde, de Charlemagne et de ses successeurs; je citerai des faits, des actes plus rapprochés de nous, et l'on verra que ce temps, vers lequel les idolâtres des vieilles formes voudraient nous ramener, ne mérite ni notre admiration ni nos regrets. Parlons de la France et de ses souverains.

Philippe le Bel fait brûler les Templiers et s'empare de leurs biens; — Louis le Hutin fait pendre le ministre Enguerand de Marigny, accusé de *magie*; — Philippe le Long fait brûler cent soixante-dix juifs à Chinon, et confisque leurs biens; — Philippe de Valois fait brûler la Divion et exile le comte Robert; — le roi Jean fait trancher la tête au comte d'Eu, son connétable, sans aucune forme de procès; l'évêque Lecoq, le prévôt Marcel, périssent également sous ce règne; les Jacques sont exterminés; — sous Charles VI, dit le Simple, le seigneur Pierre de Craon assassine le connétable Olivier de Clisson; le duc de Bourgogne assassine le duc d'Orléans; l'avocat général Desmarets est injustement exécuté; le ministre des finances, Jean de Montaigu, est jugé par commission, et sa tête tombe sous la hache du bourreau; le dauphin fait assassiner, sur le pont de Montereau, Jean sans Peur, duc de Bourgogne; — sous Charles VII, Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, est brûlée par les Anglais comme sorcière, et le roi, qui lui doit son royaume, ne fait aucun effort pour la délivrer; Jacques Cœur, riche commerçant et ministre des finances, est exilé, dépouillé de ses biens, pour prix des services qu'il avait rendus à la couronne; Pierre de Giac éprouve un même sort: — Louis XI fait exécuter le comte de Saint-Pol, le comte d'Armagnac, le duc d'Alençon, le duc de Nemours; — sous François I^{er}, le ministre des finances, Samblançai, est jugé par commission, condamné et pendu; les intrigues de cour, les fureurs de la reine mère, font perdre à la France le connétable de Bourbon, habile général, qui nous devint si funeste; — sous François II, Anne du Bourg, vertueux magistrat, est brûlé en place de Grève comme *hérétique*; — sous Charles IX, François de Guise et ses gens

massacrent plus de soixante protestants qu'ils ont rencontrés dans un prêche, à Vassy ; Poltrot de Méré assassine le duc de Guise ; l'amiral de Coligny est assassiné par des catholiques ; le célèbre sculpteur Jean Goujon, le savant Ramus, et une multitude de citoyens de toutes conditions, périssent également dans la journée fatale dite la Saint-Barthélemi.

Henri III fait assassiner le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, surnommé le Balafre. Il se livre aux orgies avec ses mignons. Il meurt assassiné.

Henri IV fait exécuter Biron, son ami, brave général. Un assassinat termine sa vie.

Louis XIII permet que Concini, maréchal d'Ancre, son favori, soit assassiné sous ses yeux, et que la maréchale d'Ancre, sa femme, soit exécutée sur un échafaud et brûlée comme *sorcière* ; ce roi exile sa mère, fait périr sur l'échafaud le comte de Chalais, le maréchal de Marillac, le maréchal de Montmorency, le favori Cinq-Mars, le célèbre historien de Thou ; il fait brûler comme sorcier Urbain Grandier, curé de Loudun ; le maréchal de Bassompierre est emprisonné à la Bastille, où il reste plus de douze ans ; le duc de la Valette est exécuté en effigie.

Les actes que je viens d'exposer rapidement appartiennent-ils à la multitude ? Est-ce la multitude qu'il faudra rendre responsable des crimes qui se commettent dans les cours ou par des ordres royaux ?

On entend souvent déclamer à outrance contre l'ostracisme des Athéniens, cette vile multitude, qui éclairèrent tant le monde ; mais qu'était cet ostracisme, auprès de l'ostracisme de nos rois très-chrétiens ? Une bagatelle, quelque chose d'imperceptible. Les Athéniens exilèrent par voie d'ostracisme, dans le cours de plusieurs siècles ? trois ou quatre généraux, dont un seul ne fut point rappelé ; et encore, il faut le dire à leur louange, ils ne confisquaient pas les biens des exilés. Que nos rois de France les plus célèbres, les plus vantés, étaient loin de l'entendre de la sorte !...

Sous Louis XIV, dit le Grand, Catinat, Racine, Mézeray, l'abbé de Saint-Pierre, sont frappés de disgrâce pour avoir prononcé ou écrit quelques paroles généreuses sur le compte du Peuple ; le surintendant des finances Eméri, Antoine Arnaud, Etienne Baluze, Quesnel, Fenélon, Saint-Evremont, le

comte de Marsan, le maréchal de Villeroi, sont exilés : les uns peuvent vivre en France dans des lieux désignés par l'autorité, les autres sont contraints de passer en pays étrangers : les maréchaux de Bassompierre, de la Motte Houdancourt, de Rantzau, subissent de longues détentions ; le duc de Lauzun est enfermé pendant dix ans dans des châteaux-forts, pour avoir commis le crime d'aimer une petite-fille de Henri IV, proche parente du roi, et d'en être aimé ; le surintendant des finances, Fouquet, est enfermé à la Bastille, puis à Vincennes, ensuite au château de Pignerol, où il finit ses jours après dix-neuf ans de captivité. On connaît l'histoire du Masque de fer, cet être mystérieux, qui vécut dans les cachots et mourut à la Bastille, dit-on. Le cardinal de Noailles, le Maistre de Sacy, traducteur de la Bible, madame Guyon, amie de Fénelon, Péllisson, le grand Condé, le duc de Vieuxville, sont enfermés à temps, ou à la Bastille, ou à Vincennes, ou au château d'Amboise. Le prédicateur Chomel et les petits-fils du pasteur Chamier sont roués vifs, pour fait d'opinions religieuses ; Vanini est brûlé comme athée.

« Il est à remarquer, dit Voltaire, qu'il n'y a aucun général qui n'ait été emprisonné ou exilé sous les ministères de Richelieu et Mazarin. »

Pour emprisonner, pour exiler, pour ruiner, pour tuer lentement, que fallait-il ? Une lettre de cachet, le bon plaisir du roi.

« Le ministre, dit Voltaire, avait peine à suffire aux lettres de cachet, qui envoyaient en prison et en exil les opposants.... Toutes les prisons étaient pleines depuis longtemps de citoyens accusés de jansénisme, etc. »

Voilà comment les choses se passaient sous Louis le Grand ; et je n'ai pas encore parlé des choses les plus affreuses, les plus ruineuses, les persécutions. Et c'est ce bon vieux temps qu'on voudrait nous ramener.

Comme Louis XIV, Louis XV use des lettres de cachet, du bon plaisir ; l'arbitraire est sa règle. Les frères Paris, madame de Prie, les ducs de Choiseul, de Praslin, de Châtillon, le cardinal de Bernis, les comtes de Maurepas, d'Argenson, le garde des sceaux Machault, les parlements, les jésuites, sont tour à tour exilés ; le maréchal de Luxembourg, le ministre Duvernay, le gouverneur la Bourdonnais, sont enfermés

à la Bastille; Lally, le brave Lally, est condamné à mort et exécuté pour prix des services signalés qu'il vient de rendre à la France.

Louis XVI fait aussi usage des lettres de cachet : Mirabeau est enfermé au donjon de Vincennes.

Tous ces exils, ces emprisonnements, ces condamnations capitales sans jugemens réguliers, ne sont-ils pas l'effet d'un ostracisme affreux, contre lequel n'ont jamais protesté les écrivains qui déclament avec le plus de virulence contre l'ostracisme des Grecs, si bénin en comparaison ?

Etendons le tableau : en Italie, les tribuns Rienzi, Masaniello, sont assassinés; Michel Lando, le cardeur de laine devenu grand gonfalonier, est exilé malgré sa modération; Campanella reçoit la question et subit une détention de vingt-sept ans; Galilée est condamné par l'inquisition à une prison perpétuelle pour avoir démontré que la terre tourne; Pic de la Mirandole est persécuté pour hérésie; le brave général Carmagnole est pendu sans motif sérieux; Savonarole, savant prédicateur, est brûlé vit parce qu'il aime trop la liberté; Pétrarque est chassé d'Avignon par le pape Innocent VI; le Tasse, autre grand poëte, l'honneur de l'Italie, est emprisonné par Alphonse d'Este, duc de Ferrare, duquel il avait osé aimer la sœur, crime énorme aux yeux de l'orgueilleuse et sotte aristocratie.

En Hollande, les Barneveldt, les Witt, amis de la liberté, de la République, sont assassinés, sacrifiés, non par la multitude, comme le dit M. Thiers, dont l'histoire n'est qu'un roman, mais par les calomnies, par les imputations, par les complots, par les intrigues, par les menées, par les misérables corrompus ou gagés par les princes d'Orange, qui visent à la toute-puissance, et finissent par l'obtenir. Le savant Grotius souffre aussi, avec les républicains, des persécutions de l'aristocratie.

En Portugal, le Camoëns, auteur de la *Luisiade*, subit l'insulte des courtisans et l'exil.

En Angleterre, Milton, l'auteur du *Paradis perdu*, est emprisonné pendant de longues années; Algernon Sidney, Russel, Thomas Morus, périssent sur les échafauds de la royauté; une reine fait trancher sur le billot la tête d'une reine.

En France, Abeilard, Clément Marot, Salomon de Caus, les

deux Rousseau, Bayle, Diderot, Voltaire, Necker, outre ceux que j'ai déjà nommés, subissent exil, prison, persécution. Christine, reine de Suède, fait assassiner dans le château de Fontainebleau, où elle recevait l'hospitalité, Monadelchi son amant; la Barre, Calas, d'autres hommes respectables sont immolés contre toute justice.

Et pouvons-nous passer sous silence la fin déplorable des généraux Ney, Brune, Mouton-Duvernet, Ramel, Labédoyère, les frères Faucher de la Réole et de l'empereur Napoléon ! Je tais une foule d'autres crimes commis en 1815. Sans doute je déplore l'égarément populaire; mais ce que j'accuse surtout, ce sont les hommes riches, puissants, placés aux postes les plus élevés, qui étaient chargés de veiller sur la société, et qui fermaient les yeux pour ne point voir les crimes qui se commettaient en leur présence. Les gouvernements, les magistrats qui ne poursuivent point les criminels sont leurs complices; voilà ce que je soutiens, et mes paroles restent en deçà de ma pensée. Trestailon, Pointu, et bien d'autres, assassinèrent en plein jour, impunément; ils étaient protégés par ceux qui eussent dû les punir. Où étaient donc les grands coupables? en bas ou en haut?...

L'Eglise aussi a manqué de bonté, de mansuétude; elle a torturé, brûlé pour des opinions sincères, souvent honnêtes, qui ne pouvaient, dans tous les cas, en rien ébranler la société. Qu'on lise le tableau suivant concernant des hommes punis pour hérésies :

Basile, médecin, brûlé en 1118.

Tanchelin, assommé, dans les Pays-Bas, en 1124.

Pierre de Bruys, du Dauphiné, brûlé vif en 1146.

Tric, brûlé, ainsi que deux femmes qui le suivaient, en 1197.

Gérard Sagarel, brûlé vif en 1500.

Waltero, brûlé à Cologne en 1522.

François Ceccus, brûlé en 1527.

François de Pistoie, « brûlé à Venise pour ses erreurs » en 1537.

Jean Wicief, ses écrits brûlés, et son cadavre déterré pour être brûlé en 1428.

Jean Huss parle contre le pape et l'Eglise; brûlé en 1415.

Jérôme de Prague, brûlé à Constance en 1416.

Laurent Valla « évite le feu à Naples en abjurant ses erreurs, » en 1446.

Herman de Ryswich, brûlé en 1512.

Balthazar Pacimontan, brûlé en 1528.

Quintin, tailleur d'habits, brûlé en 1550.

Lucilio Vanini, brûlé à Toulouse en 1620.

Qu'est-ce que c'est qu'une hérésie? Une erreur en fait de religion, et quelquefois une vérité, enfin une opinion, une croyance, et rien de plus. Que Luther et Calvin furent heureux de ne pas se laisser prendre; ils eussent été brûlés.

Que Dieu nous préserve du retour d'un temps où la conscience était esclave, où le bûcher se dressait flamboyant devant le libre penseur!... Un tel régime n'est point celui de la démocratie; la multitude n'a jamais rien institué de semblable, et nous l'en bénissons.

Généralisons maintenant. Qui égorgéait les malheureux ilotes par milliers? L'aristocratie spartiate. Qui faisait main basse sur des multitudes d'esclaves et d'artisans révoltés contre le comble de l'iniquité? L'aristocratie romaine. Qui ordonnait les massacres des innocents, des enfants en bas âge? Le roi d'Égypte, le roi de Judée. Qui opprima les peuples pendant des siècles et les réduisit au servage? Des comtes, des barons, des ducs, des prêtres, des rois? Qui inventa l'inquisition, les tortures, les bûchers? Des prêtres qui avaient oublié l'Évangile, des rois, des grands qui ne l'avaient jamais compris.

Poursuivons. Les vèpres siciliennes, les croisades contre les Languedociens, les Albigeois; le supplice des Templiers, les persécutions contre les juifs, l'égorgeement des habitants du Nouveau-Monde, les inquisitions, les tortures, les auto-da-fé, les oppressions religieuses, les exterminations des Pastoureaux et des Jacques; le massacre de la Saint-Barthélemi, dans lequel plus de soixante-dix mille hommes furent égorgés; les massacres de Mérindol, de Cabrières; la guerre des Cévennes, les dragonnades, qui écrasaient, ruinaient, chassaient de France des centaines de mille de protestants, par qui furent-ils conçus, ordonnés, voulus? Par les rois, les prêtres, les grands. Pourquoi donc toujours accuser la multitude? Ne serait-il pas temps d'être plus juste à son égard?

Promener sur l'aue, fouetter, piloriser, mutiler, écorcher,

brûler, écarteler, rouer, torturer, ruiner par les confiscations, punir les enfants des fautes des pères, faire souffrir avec méthode, avec barbarie, ce n'était pas le fait de la multitude, mais la passion des aristocraties. C'est quand la multitude devient quelque chose dans la société que la justice devient plus juste, que la pénalité devient moins rigoureuse, moins vexatoire, moins ruineuse, plus humaine.

La multitude, dit M. Thiers « a livré à César la *liberté* de « Rome pour du *pain* et des cirques. » Je me tais sur les cirques ; mais un gouvernement qui laisse la multitude sans pain, pendant que le pays regorge de richesse, peut-il être un gouvernement libre? Mérite-t-il d'être soutenu? Non. M. Thiers ajoute : « C'est cette multitude qui, après avoir « accepté *en échange de la liberté du pain et des cirques*, « égorgeait les empereurs. » Cette multitude échangea sa liberté pour du pain et des cirques! Mais quels sont ceux qui voudraient de la liberté sans pain? si toutefois il est possible d'être libre quand on est journellement, régulièrement privé de l'aliment le plus modeste, le plus nécessaire à la vie, à l'existence. M. Thiers dit que la multitude voulut de Néron, et qu'ensuite elle n'en voulut plus. Mais qu'il me permette une réflexion : Néron fut sage dans le commencement de son règne; il prit pour ministres Sénèque, Burrhus, hommes d'Etat philosophes; il mérita d'être aimé, et la multitude l'aima; mais ensuite il tua sa mère, il empoisonna son frère, il fit mourir ses vertueux ministres, et, s'étant ainsi rendu détestable, la multitude le détesta. Quoi d'étonnant dans cette conduite? Et ne voit-on pas que la multitude, avec son gros bon sens, sa conscience droite, est plus logique, plus conséquente que les hommes habiles qui, fascinés par l'ambition, par l'impérieux désir d'avancer leurs affaires, n'ont point d'yeux pour la vérité, point d'amour pour l'absolue justice, et sont les esclaves du fait accompli? Si ces hommes habiles voyaient sur le trône un ours, un tigre, un léopard, ils voudraient le maintien, la conservation d'un si bon roi, qui dévore ses peuples, afin de ne pas perdre la position qu'ils se sont faite et les faveurs dont ils jouissent. C'est habile, puisque habileté il y a, ce n'est point moral.

Suivant M. Thiers, la multitude aurait tué les empereurs,

parmi lesquels il cite Néron, Galba, Othon, Vitellius. Assurément il se trompe ; il attribue à la multitude les faits des prétendants et des prétoriens, ce qui est bien de quelque gravité et mérite rectification. M. Thiers, qui a l'habitude de se mettre fort à l'aise dans l'histoire, avance encore que la multitude « livra Rome aux barbares. » Non, non ; ceux qui livrèrent Rome aux barbares, ce furent les tyrans qui la gouvernaient, l'opprimaient, la dépravaient et y avaient établi le plus monstrueux et le plus faible des gouvernements.

C'est la multitude, à entendre M. Thiers, qui « a livré aux Médicis la liberté de Florence. » Il serait trop long de le réfuter sur un tel sujet. Cependant soumettons à nos lecteurs ces quelques lignes du savant et profond Machiavel : « Le Peuple ne veut obéir qu'aux lois, et les grands prétendent commander aux lois mêmes. Il est donc impossible qu'ils s'accordent ensemble. » Il dit encore :

« La ville de Florence aurait pu rester tranquille sous un gouvernement établi de la sorte, si les grands se fussent contentés de vivre avec cette modération que demande la vie civile ; mais ils se conduisaient tout différemment. Simples particuliers, ils ne voulaient point d'égaux ; magistrats, ils prétendaient être maîtres, et chaque jour ils donnaient de nouvelles preuves de leur insolence et de leur orgueil. Cette conduite irritait le peuple, qui se plaignait que la chute d'un tyran en eût enfanté mille. »

Il y eut des luttes ; le Peuple triompha, puis il succomba ; il triompha de nouveau pour succomber encore. Les riches voulaient la République, mais ils la voulaient avec un Peuple sans droit, sans autorité ; ils voulaient gouverner seuls, jouir de toutes les faveurs et ne supporter aucune charge ; ils méprisaient la multitude, ils la repoussaient du pied. Cependant, quand ils eurent peur, quand ils craignirent une usurpation, quand les Médicis leur portèrent ombrage, ils parlèrent de liberté, ils affectèrent de vouloir octroyer des droits à la multitude qu'ils avaient ruinée, irritée, démoralisée ; et qui, ayant été cent fois trompée, ne pouvait plus avoir en eux aucune confiance. D'un côté étaient toutes les richesses et toutes les faveurs, de l'autre toutes les misères et toutes les charges ; il y avait deux maux également dangereux : une extrême opulence et une extrême indigence. Dans une telle situation, la

république, la liberté n'étaient plus possibles : la multitude préféra les Médicis qui la protégeaient aux grands qui la tyrannisaient. La République succomba ; à qui la faute ? A ceux qui avaient voulu dans l'État compter seuls pour quelque chose, à ceux qui avaient repoussé le concours des travailleurs dans les affaires publiques, à ceux qui prétendent, dans tous les temps, que tout est libre quand ils sont libres, et que le Peuple doit être glorieux de leur assurer la liberté, pendant que, de leur côté, ils prennent à tâche de le priver de droits et de l'affamer. Ne dites donc pas, monsieur Thiers, que c'est « la vile multitude qui a livré aux Médicis la liberté de « Florence ; » dites plutôt que ce sont les riches qui leur avaient aplani la voie, et qui, inspirés par leur coupable et absurde égoïsme, avaient rendu un maître inévitable, soit qu'il s'appelât Médicis ou de tout autre nom.

Quand on veut la liberté, il faut la vouloir avec les conditions qui la rendent possible, viable ; mais demander la liberté, prétendre la conserver dans un pays sans y intéresser le Peuple, en le repoussant même, c'est un non-sens, c'est le comble de l'absurdité, c'est consulter son égoïsme au lieu de sa raison, c'est insulter au bon sens le plus vulgaire, à la logique, à tous les témoignages de l'expérience ; c'est ce que firent les riches Florentins, c'est ce que font trop souvent les politiques trop bourgeois de tous les pays, parmi lesquels je serais heureux de ne point rencontrer M. Thiers.

M. Thiers dit que c'est la vile multitude qui, en Hollande, « a égorgé les Witt, vrais amis de la liberté. » Il serait plus juste d'accuser Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui convoitait la couronne et devint bientôt roi d'Angleterre, sous le nom de Guillaume III ; car ce fut lui qui les fit assassiner, et qui recueillit le fruit de l'assassinat. Selon M. Thiers, la multitude a égorgé Bailly, car il voit partout les actions atroces de la multitude. Mais est-ce la multitude qui l'a jugé ? est-ce la multitude qui l'a exécuté ? A quoi sert donc à M. Thiers d'avoir écrit l'histoire de la Révolution, s'il ignore ce que tout le monde sait ? M. Thiers n'est pas plus heureux quand il dit avec son ton d'affirmation ordinaire : C'est la multitude qui a accepté le despotisme de Napoléon, « qui a « ensuite applaudi à sa chute, et qui, en 1815, a mis une « corde à sa statue pour la faire tomber dans la boue. »

Il serait puéril de discuter longuement la chute d'une statue : mais est-ce la multitude qui s'est rendue à Coblenz, à Gand ? est-ce elle qui a fait révolter la Vendée, qui a livré Toulon aux étrangers ? est-ce elle qui est allée chercher les Prussiens, les Autrichiens, les Russes, les Anglais, les Espagnols, et qui les a conduits contre la France ? est-ce elle qui a trahi Paris, qui s'est réjoui de nos revers, qui fêtait nos bons amis les ennemis, et qui a demandé et obtenu un milliard d'indemnité ? enfin, a-t-elle voulu et fait la restauration ? Non, non, mille fois non ! et M. Thiers n'ignore pas la vérité, quoiqu'il la respecte peu.

M. Thiers dit que c'est « la vile multitude qui a perdu « toutes les républiques : » mais l'histoire, mais la vérité disent le contraire. Une ville est-elle pressée par l'ennemi, c'est la multitude qui la défend, c'est l'aristocratie qui la livre, qui la vend. J'en donne pour exemple Erétrie, Thèbes, Athènes, Capoue, Nole, Ausona, Minturnes, Vescia, Syracuse, Carthage, Corinthe, des multitudes de villes d'Italie, de France, d'ailleurs, et Paris en 1815.

Je prouverai un jour à M. Thiers et à d'autres tous les mérites, toutes les vertus de la multitude. Cependant, ce n'est pas que je la croie incapable de se laisser tromper, égarer ; nous avons des preuves du contraire. Oui, quand les méchants veulent perdre un homme de bien, ils le calomnient, lui imputent des vices, des crimes, des intentions perverses ; ils le représentent comme le fléau de la société, comme un démon qui travaille à sa perte prochaine, et trop souvent ils la persuadent ; alors elle laisse exiler, emprisonner, tuer ceux qu'elle croit ses ennemis, et parfois elle donne la main pour accomplir un acte abominable. Les rois, les grands, les prêtres avaient accusé Jésus d'être un séditeux, de vouloir pervertir, détruire la société ; elle les crut, et il leur fut possible d'immoler ce prétendu grand coupable, et la multitude applaudit. Plus tard le jour se fit, la vérité fut connue ; alors elle maudit les bourreaux et adora le supplicié. Il en fut de même pour beaucoup d'hommes du plus grand mérite ; ils eurent une fin malheureuse. Oui, la multitude a des reproches à se faire ; mais elle n'a point fait sciemment le mal, elle l'a fait par ignorance, en croyant faire l'opposé du mal. Cependant, ses erreurs ont été fatales, elle est donc coupable, répréhen-

sible; mais les hommes éclairés, intéressés, méchants, qui l'ont trompée, qui sont parvenus à la pousser au crime, voilà les vrais coupables, voilà ceux que nous devons maudire, voilà ceux qui doivent porter le poids de notre réprobation, de notre indignation, de notre éternelle haine; voilà ceux que je signale à la verve vengeresse de M. Thiers.

Il faut le remarquer, les grands philosophes, les vrais amis du Peuple, n'attaquent, ne calomnient jamais la multitude; ils gémissent sur ses misères, sur son manque d'instruction, sur ses erreurs, sur tout ce qui la compromet et l'empêche de se gouverner avec intelligence, avec profit pour elle-même, et ne l'insultent jamais. Lisez leurs œuvres, vous ne trouverez rien d'injurieux à l'adresse de ceux qui travaillent, qui suent, qui nourrissent la société tout entière. Et pourquoi? Parce que ces grands personnages aimèrent le Peuple et qu'ils lui étaient dévoués jusqu'à la mort.

Quand M. Thiers a qualifié plus de trois millions d'électeurs du titre de vile multitude, il a été certainement plus loin que sa pensée, qui, je le crois, ne les embrassait pas tous en ce moment; mais je n'admets pas même sa tirade pour la partie la plus infime, la plus misérable de la société, à laquelle nous devons aussi nous dévouer.

Au lieu donc d'insulter la multitude, de la mépriser, de la repousser du pied, pensons que ceux qui la composent sont nos frères, que beaucoup d'entre eux ont été privés d'instruction, d'éducation, de soins bienveillants; que le travail, que le salaire, leur font souvent défaut; qu'ils sont souvent malheureux, non par leur faute, mais par la faute ou le malheur de ceux qui les ont précédés dans la vie, et que par conséquent la société leur doit beaucoup; et si nous sommes chrétiens, il faut le prouver, non par des paroles patelines, menteuses, hypocrites, mais par des actes dignes de celui qui est mort pour sauver tous les hommes, sans exception.

Y a-t-il dans le Peuple une partie malade, souffrante, soignons-la, guérissons-la; dévouons-nous à son service, soyons ses médecins, et gardons-nous de l'insulter jamais; car, insulter à la misère, à la souffrance, ce n'est pas du courage, c'est de la lâcheté.

AGRICOL PERBIGUIER,

Représentant du Peuple.

QUELQUES VÉRITÉS

Qui sont peut-être bonnes à dire.

La démocratie, Dieu soit loué, a maintenant traversé les premières et les plus rudes phases de son développement, et elle est désormais assez grande, assez forte pour voir sans crainte les convulsions désespérées de l'idée monarchique. Les luttes qu'elle va avoir à soutenir, dans cette seconde moitié du dix-neuvième siècle, contre les hommes du passé, ne sont qu'un épisode depuis longtemps prévu, et dont le dénouement ne fait doute pour personne, pas même pour la vieille forme gouvernementale, qui, dans sa dernière forteresse, pensera plutôt à succomber avec honneur et à s'ensevelir dans son drapeau qu'à reconquérir un empire perdu à tout jamais.

Cette foi, que nous avons tous dans l'avenir de la démocratie, foi justifiée par tout ce qui se passe autour de nous, et dans laquelle nous fortifions encore les exclamations désespérées des fossoyeurs de la royauté, donne au peuple, devenu souverain, le devoir d'entendre la vérité. Il doit être d'ailleurs, au temps présent, de force à la supporter.

Il faut donc qu'une voix ose lui dire que si la forme démocratique qu'il a conquise ne lui a encore donné aucune des améliorations dont cette sorte de gouvernement doit être le moyen, c'est à lui, à lui seul qu'il doit s'en prendre. Proclamer la République, cela ne suffit pas : il faut la réaliser.

Oui, Peuple souverain, ou du moins déclaré tel, il est temps que tu entendes autre chose que des flatteries. Il reste encore de ci, de là, en Europe, quelques lambeaux de royauté ; là est la place des derniers courtisans : Ne les laissons pas s'acclimater dans les républiques, ils en feraient ce qu'ils ont fait de la monarchie.

Si « toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire », il en

est du moins qu'il est bon de faire connaître, quand le temps en est venu. Et c'est le cas où nous nous trouvons.

Il faut donc que quelqu'un soit assez hardi pour faire toucher du doigt la vraie raison de l'infériorité où le peuple se voit réduit.

Si tu lisais les diatribes dont te flagellent tes adversaires, ô Peuple souverain! tu pourrais peut-être y puiser, au milieu d'un fatras d'injures, quelques utiles leçons. Mais, hélas! comme tous les monarques, la louange te plaît et la franchise te semble amère.

Il faut cependant que tu entendes aujourd'hui ce dernier langage; celui qui va essayer de te le parler n'est pas ton adversaire et n'a nul besoin de se dire ton ami: c'est un des tiens, un homme de la foule, pour lequel, comme à toi, la propriété est chose à peu près inaccessible et l'héritage une fiction, un homme qui n'a, comme on dit, *rien sous les pieds*, qui n'a que des bras et du bon vouloir, et qui n'en a pas plus honte qu'il ne s'en fait gloire.

Peut-être l'écouteras-tu, celui-là; car ce qu'il va te dire, il l'exprimera en son nom aussi bien qu'au tien; il se frappera la poitrine et dira son *mea culpa* au récit de fautes, de faiblesses, d'erreurs dont il est coupable aussi bien que toi, dont il ne veut ni ne peut te charger sans en prendre sa part, et sa lourde part!

Donc, tu dois le croire lorsqu'il te dit:

Si, ayant de notre côté la justice, le bon droit, et ce qui peut assurer leur succès: le nombre et la force; si, malgré cela, nous souffrons dans notre âme et dans notre corps, si nous n'avons conquis le nom de République, que ce que vous savez...., c'est notre faute, c'est notre faute, notre très-grande faute!

Je puis bien passer sous silence les circonstances atténuantes, assez d'autres les plaident.

C'est notre faute, je le répète, parce qu'en démolissant la monarchie de tel ou tel, nous sommes restés monarchistes, c'est-à-dire accrochés à un homme, ou à un autre, comme des enfants épeurés au pan de robe de leur bonne.

Nous avons été glacés de terreur en nous sentant nos maîtres; l'immensité de la tâche nous a effrayés; nous avons douté de nous-mêmes et des nôtres, et, comme la dynastie

des *rois fainéants*, nous avons appelé et subi la domination des Maires du Palais, qui se sont occupés d'eux et nous ont laissés là, étourdis de ce nouveau coup de gobelet.

Nous n'avons eu que des aspirations vers un meilleur avenir, sans nous inquiéter le moins du monde des moyens de le préparer. Nous avons cru, paresseux d'esprit que nous sommes, que ce pouvait être la tâche d'un ou de quelques hommes, et nous les avons condamnés, les malheureux, à nous faire sur le papier un plan d'organisation sociale, pour la réalisation duquel nous les aurions volontiers forcés à se faire dictateurs.

Eh bien ! je le répète, c'est là un triste fruit de l'indifférentisme politique et de l'ignorance des conditions matérielles de la vie des sociétés, ignorance dans laquelle nous avons été entretenus de tout temps par la monarchie.

Le vieux monde s'en va, rien n'est plus certain : une société nouvelle se prépare sur des bases plus équitables, cela est hors de doute ; mais cette société nouvelle ne sera pas, croyons-le bien, l'œuvre d'un ou de quelques hommes, d'un dictateur, d'une commission ou d'une assemblée. Non, elle sera l'œuvre de tous, ou elle ne sera pas.

En république comme en monarchie, les bons gouvernants sont l'exception : les mauvais sont la majorité ; mais la République a, sur la Monarchie, l'avantage de changer sans révolution les hommes incapables ou nuisibles. Il ne faut donc pas se faire d'illusions sur ce que peuvent faire les gouvernements en matière d'améliorations populaires : encourager les bonnes tendances, ou plutôt ne pas les entraver, c'est à peu près là tout ce qu'on en peut exiger, et le gouvernement qui laisserait à la démocratie la liberté de s'organiser, de chercher les meilleures conditions d'association, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, ce gouvernement-là serait, relativement, le meilleur qui eût encore existé. Il pourrait, sans aucun doute, exercer en outre une grande et intelligente initiative, conseiller sans commander, encourager sans opprimer ; mais il ne faut pas trop compter sur ce que notre temps ne paraît pas encore comporter.

Il est donc clair que notre avenir est en nos mains, rien qu'en nos mains, et qu'il y faut travailler. C'est ici qu'il convient d'examiner ce que nous avons fait, ce qu'il nous

reste à faire, et de ne pas nous épargner les admonestations.

Il nous fallait, pour que la République fût autre chose qu'un mot, ce qui fait la force des Républiques, le savoir et la vertu, l'intelligence des choses à accomplir, la science des moyens, le discernement dans le choix des hommes, et la force de les soutenir et les aider dans leur lutte contre les obstacles.

L'intelligence des choses à accomplir, nous ne l'avons guère eue qu'à l'état d'embryon. Au lieu de nous attacher au possible, notre imagination s'est élancée d'un bond vers la perfection sociale. Témoins des iniquités qu'engendre une trop grande inégalité des conditions, nous avons créé le château en Espagne de la communauté, rêvé une société de frères s'établissant instantanément sur les ruines et avec les matériaux d'une société où le *chacun pour soi*, prêché si longtemps, a gâté les sommités et atteint plus ou moins profondément les masses. Nous n'avons pas voulu voir que cette extension du bien-être, ou plutôt cette diminution de la misère qui pèse sur nous, devait être graduelle, et prendre sa base, la seule qu'elle pût prendre, dans les efforts même de ceux-là qu'elle est appelée à soulager. Nous n'avons pas compris que le surperflu des riches, reversé sur le pauvre par quelque moyen qu'on l'ait tenté, n'aurait fourni qu'une goutte d'eau sur un brasier ardent; nous n'avons pas pensé qu'il fallait d'abord et avant tout chercher les moyens d'augmenter la masse générale des produits, et la mieux répartir ensuite.

La science des moyens nous a complètement fait défaut. Nous avons renversé des gouvernements malhonnêtes et qui n'avaient rien fait pour le Peuple; nous en avons installé ou laissé installer d'autres présumés avoir de meilleures intentions, et le résultat, au point de vue de l'amélioration de notre sort, nous paraît devoir être le même. Saurons-nous désormais que les bonnes intentions ne suffisent pas, et que la situation ne tient pas à un ou à quelques hommes? Toutefois, ne regrettons pas d'avoir puni, par la chute, les pouvoirs qui ont failli. Les révolutions, bien qu'elles n'aient généralement que ce résultat, n'en sont pas moins utiles; elles avertissent les pouvoirs nouveaux, et donnent aux révolutionnaires des leçons dont il est à espérer qu'ils profiteront.

Si nous avons péché, comme je viens de le dire, par l'inintelligence du but et l'ignorance des moyens, nous sommes au moins excusables : l'expérience ne nous avait point encore suffisamment éclairés. Mais, où nous avons erré de notre propre volonté, où nous nous sommes stupidement et grossièrement fourvoyés, c'est dans le choix des hommes auxquels nous voulions confier nos destinées, c'est-à-dire en faveur desquels nous allions abdiquer pour nous décharger de notre labeur. Pouvons-nous penser sans honte aux élections qui se sont succédé depuis 1848 ? Avions-nous foi en la Démocratie, nous qui avons acclamé, pour faire les affaires du Peuple, pour le sortir de misère et d'ignorance, pour l'arracher des griffes de l'usure et des exigences du capital, qui?... Des marquis, des comtes, des généraux et des hommes de loi ! Pour bâtir la cité nouvelle, nous avons remis sur pied les colonnes écroulées du vieux temple ! Nous avons repoussé, nous avons jaloué les pauvres, qui auraient apporté là, du moins, à défaut d'autre science, la connaissance du mal qui nous étreint. Nous nous sommes défiés du travailleur intelligent et honnête : il ne portait pas de beaux habits, il n'avait pas la langue dorée, il ne promettait pas monts et merveilles ! Sommes-nous assez punis, d'avoir choisi, pour organiser une République, les meneurs de la monarchie qu'on venait de renverser, d'avoir cru à des promesses et à des serments dont l'emphase devait nous dire d'avance la fausseté, d'avoir accueilli ceux qui se présentaient aux tréteaux de la foire électorale, alors que nous aurions dû découvrir et chercher nos hommes dans la foule honnête et discrète des véritables dévouements ?

Et qu'avons-nous fait ensuite pour aider et soutenir cette imperceptible minorité d'hommes de cœur que le hasard, plus que notre intelligence, avait amenés dans cette triste loterie du suffrage universel ? Nous avons, à l'instigation des ennemis de la République, compromis quelques-uns d'entre eux, et contre leur sentiment et leur volonté, dans des luttes où la République pouvait sombrer ; d'autres.....

Cette généreuse minorité, qui a tout bravé pour toi, ô Démocratie ! lui as-tu gardé au moins de la reconnaissance ? Penses-tu les plaies de ses blessés, relèves-tu ses mourants, secoues-tu ses prisonniers ? N'as-tu pas laissé encore cette tâche au petit nombre ?

Mais ce petit nombre, combien il serait facile de le grandir, si on en avait le courage ! si la Démocratie militante voulait, d'une main ferme, écarter les éléments impurs qui se glissent au milieu d'elle.

Soyons fermes et nets : c'est là qu'est le vif de la plaie. Tous les partis ont une lèpre : la Démocratie n'en est pas exempte. Tâtons-nous et répondons :

L'envie, la haine, la cupidité et tout le cortège des basses passions ne nous amènent-ils pas, comme elles l'ont fait à d'autres époques et dans d'autres camps, des aventuriers politiques, compromettants auxiliaires que nous n'avons pas toujours la hardiesse de répudier ? Tel qui prêche le sacrifice n'est-il pas quelquefois disposé à l'imposer aux autres et à s'en dispenser pour ce qui le concerne ? Ne nous trompons-nous jamais sur les hommes, et la voix de l'exagération passionnée est-elle toujours moins écoutée que celle de la raison ? Prenons-nous des mesures en vue d'éviter les actes ridicules ou sanglants qui ont affligé notre première Révolution, et dont de soi-disant Républicains, malheureusement acceptés comme tels, ont taché les grandes pages de notre histoire ? Sommes-nous sûrs, en un mot, que tous ceux avec lesquels nous marchons coude à coude dans la Révolution sont ses sincères serviteurs ?

Si nous voulons, il ne tient qu'à nous que cette cohue d'aventuriers porte son camp ailleurs. Les circonstances nous servent en cela. Aujourd'hui qu'il n'y a guère à espérer, pour la Démocratie, qu'une longue suite de travaux, d'efforts et de luttes, aucune curée gouvernementale ne viendra plus, nous l'espérons, s'offrir à ces ouvriers de la dernière heure, à ces braillards du lendemain ; ils iront donc porter leur concours et leurs espérances aux hommes du Dix-Décembre, à Claremont ou à Wiesbaden. C'est un cadeau qu'il faut nous empresser de faire au plus vite aux royalistes de toute couleur, bien qu'ils soient déjà, sur cet article, beaucoup plus riches que nous.

J'aborde un dernier reproche, car j'ai hâte d'en finir avec ce chapelet désagréable aux oreilles du lecteur démocrate. Quant au royaliste, il en glosera, s'il l'ose ; qu'il ait le courage, à son tour, de confesser son parti aussi hardiment et avec autant de franchise. Jusque-là, la parole lui est interdite.

Nous nous croyons, nous ouvriers, quand nous avons sué sang et eau pendant les longues heures du jour à notre besogne, des hommes courageux et actifs, et nous souririons si l'épithète de paresseux nous était adressée. Cependant, de l'activité de nos bras, il ne faut pas conclure si vite que nous faisons tout ce que nous devons. Nous sommes les paresseux de l'intelligence : notre activité se déploie trop en force brute, pas assez en puissance intellectuelle. Le temps et la force nous manquent, cela est vrai ; mais la volonté nous manque encore plus. Nous ne savons pas assez ce que nous gagnerions à suer un peu du cerveau, car nous trouverions là autre chose qu'une distraction. Nous y trouverions les moyens de faire mieux et plus vite notre tâche quotidienne, d'augmenter ainsi la somme de travail qui nourrit l'humanité. Nous y trouverions ces connaissances qui, une fois acquises, doublent la valeur morale de l'homme et l'arment contre l'exploitation de la ruse, qui ne vit que de notre ignorance. Nous y trouverions, en un mot, les instruments nécessaires pour nous élever de plus en plus à cette Egalité vers laquelle l'humanité se dirige dans la voie des siècles.

Il faut donc que nous fassions de nombreux efforts pour sortir de la torpeur morale où nous jette le labeur manuel, devenu, par suite de la division du travail, une effrayante école d'abrutissement et conséquemment d'esclavage. L'association ouvrière, en exigeant de chacun de ses membres l'étude des connaissances nécessaires pour gérer au besoin un établissement, est entrée dans la véritable voie du double affranchissement physique et intellectuel.

Par tout ce qui vient d'être dit, on peut conjecturer ce qui me reste à dire.

Sous quelque nom qu'elle se cache, même sous celui de République, l'aristocratie des écus, ayant par ces derniers le monopole de l'instruction, est encore la maîtresse du terrain. C'est notre faute, et il dépend de nous qu'il n'en soit bientôt plus ainsi.

Le passé est mort, bien mort ; mais le présent n'est qu'une négation. La Démocratie est à peine née ; il faut qu'elle grandisse, et qu'elle fasse vite, car les misères sont grandes et nombreuses. Mais, pour aller vite, il faut qu'elle sache ce qu'elle a à faire.

Dorénavant donc, travailleurs des champs et des villes, si vous avez à déléguer des hommes pour faire une partie de votre œuvre, ne choisissez pas ceux qui s'offrent à vous, et courez plutôt après ceux qui se cachent.

Quand vous les aurez choisis avec prudence (vous ferez bien de ne plus vous confier désormais exclusivement aux habits noirs et aux beaux discours, et de faire en sorte que les vôtres ne constituent plus, au sein des assemblées de la nation, une dérisoire minorité), ne vous créez pas d'illusions sur ce qu'ils pourront édifier. Mettez-vous par la pensée à la place qu'ils occupent; pesez les difficultés de la situation; examinez les questions qui leur seront soumises, et les mesures qu'ils pourraient prendre. Faites, autant que vous le pourrez, les mêmes efforts qu'eux pour la solution des problèmes posés. Alors, quand vous aurez senti l'énormité de la tâche, vous serez plus indulgents et moins exigeants, à coup sûr. Vous ne demanderez plus à vos mandataires, quelque honnêtes, dévoués, intelligents, que vous les ayez déterminés, de vous improviser, à coups de décrets, une société de paix et de bonheur; vous leur demanderez uniquement de peser sur vous le moins possible, de vous accorder une liberté sérieuse et féconde, d'assurer l'ordre matériel, et de ne pas coûter cher.

Quand vous aurez conquis ce gouvernement modèle, vous vous mettrez à l'œuvre, vous réaliserez vous-mêmes, par la voie de l'association volontaire, tout ce qu'il y a d'humainement praticable dans les belles et bonnes choses que nous n'avons encore vues qu'en rêve.

Pour marcher droit et vite dans cette route, vous vous souviendrez que l'instruction est la première de toutes les conditions à acquérir. Le point, par conséquent, sur lequel vous devrez être le plus exigeants vis-à-vis de vos mandataires, c'est celui de l'instruction gratuite aussi obligatoire que possible. L'instruction engendre, il est vrai, de nouveaux besoins; mais ces besoins sont essentiellement civilisateurs, et la science, qui progresse en même temps, donne les moyens de les satisfaire.

Mais le savoir ne suffit pas; on pourrait même dire que sans la moralité il est un fléau de plus ajouté à tous ceux qui nous pèsent déjà.

La moralité, cela ne s'apprend pas; mais du moins personne ne peut se déclarer incapable de l'acquérir. En pareille matière, la bonne volonté suffit; mais il faut qu'elle soit bonne et ferme, la volonté! Il faut jeter à la porte, comme des maudites, toutes les passions antisociales; il faut de la fraternité ailleurs que sur les lèvres ou dans les écrits. Et en cela, on peut bien le dire, sans être accusé de les flatter, les pauvres sont de beaucoup supérieurs aux heureux du siècle: leur moralité n'a que peu souffert des mauvais exemples venus d'en haut. Toutefois, la dose de vertu qu'on possède parmi nous est encore trop souvent négative: on évite le mal, mais on fait peu de bien; on ne fait pas tout ce qu'on devrait.

La moralité a bien des efforts à faire pour s'élever à la hauteur du dévouement. Et cependant ce dévouement que nous appelons, que nous sollicitons, c'est à lui que nous devons notre avenir, et ce que nous pourrons créer sera son œuvre.

Que chacun de nous du moins accepte une part plus ou moins grande, selon ses forces, du sacrifice à accomplir. Payons la dette du souvenir à qui nous a aidés; soyons solidaires, autant qu'il est en nous, des persécutions qui atteignent les soldats de notre Démocratie; que pas une blessure ne soit reçue par eux sans être soulagée par tous, et nous sommes sûrs alors qu'à chaque homme qui tombera parmi nous, deux se lèveront pour le remplacer.

H. LENEVEUX,

Ouvrier typographe, rédacteur en chef de la *Sentinelle*
de Saint-Etienne (suspendue par l'état de siège).

DE LA RÉFORME DU GOUVERNEMENT

Au point de vue démocratique.

La Démocratie a fait un recul pour n'avoir pas été assez défiante ; mais elle se promet bien qu'à l'occasion elle exigera de nouvelles et plus solides garanties contre les abus de pouvoir et les possibilités d'usurpation.

La démocratie sera, en cela, parfaitement fidèle à sa tradition.

Le fait est que, depuis 89, le travail révolutionnaire consiste surtout à créer au Peuple des garanties contre l'autorité gouvernementale, sous quelque nom et à quelque titre qu'elle s'exerce ; comme aussi le travail réactionnaire, depuis 89, a naturellement tendu à reprendre au Peuple et à redonner à l'autorité gouvernementale tout ce que les révolutions successives avaient pu lui arracher.

C'est là le fait historique le plus saillant, le plus incontestable. A mesure que grandissent les libertés publiques, la puissance gouvernementale s'amointrit. Et l'on peut dire que le caractère de la révolution, c'est d'être une lutte incessante entre le Peuple qui veut s'émanciper, et le gouvernement qui veut tenir le Peuple en tutelle.

Aujourd'hui la démocratie est aussi fondée que jamais à être défiante et à vouloir de nouvelles garanties.

Mais, par quelles combinaisons ingénieuses parviendra-t-on à mettre les conquêtes démocratiques, à l'abri de la réaction et de l'usurpation ?

C'est là qu'est la grande difficulté ! Aussi, n'est-il pas étonnant que la question divise les esprits, et que des systèmes divers se produisent. Cela est d'ailleurs inévitable, cela est même nécessaire ; la contradiction est un excitant pour la pensée, et la pensée n'est jamais trop active.

Mais les choses les plus avantageuses ont toujours aussi quelques inconvénients. Dans le cas présent, l'inconvénient de

la diversité des systèmes proposés, c'est de dérouter un peu la démocratie même, qui ne sait auquel entendre des systèmes éelos en son sein.

Or, comme il faudra bien que tôt ou tard la pensée populaire s'arrête à une idée et formule une volonté, il faut tout faire dès maintenant pour que l'idée soit praticable et la volonté nettement formulée.

Au reste, les systèmes proposés ne s'excluent pas radicalement. Ils peuvent être ramenés au nombre de quatre, et je vais les classer dans l'ordre progressif du sentiment qui les inspire tous : la défiance.

Le premier système ne veut plus du pouvoir présidentiel ; il demande le *Gouvernement par l'Assemblée*.

Le second ne veut plus ni du pouvoir présidentiel, ni du pouvoir représentatif ; il demande le *Gouvernement direct du Peuple*.

Le troisième ne veut ni de la Présidence ; ni de l'Assemblée nationale, ni du Peuple faisant lui-même la loi ; il donne les conditions d'un *Gouvernement simplifié*.

Le quatrième ne veut ni président, ni Assemblée, ni Peuple souverain, ni simplification de la machine ; il est pour le *Gouvernement supprimé*.

On conçoit qu'aucun autre système ne puisse, au point de vue de la défiance, renchéris sur ce dernier.

Donnons en peu de mots la pensée générale de chaque système.

§ I. — *Gouvernement par l'Assemblée.*

Dès le temps de la discussion de la Constitution cette pensée s'était produite, que la division des pouvoirs produirait des conflits, des tentatives d'usurpation, en un mot des crises funestes aux libertés publiques. Cette opinion est discutée.

Quoi qu'il en soit de sa valeur au fond, les événements lui ont donné depuis une grande force. Il est donc accepté par un très-grand nombre de républicains qu'à l'Assemblée seule appartient le droit de gouverner ; qu'elle doit garder pour elle tous les pouvoirs, et faire exercer, par des commissions prises dans son sein et révocables, la fonction exécutive, c'est-à-dire le gouvernement véritable.

Tous les partisans de l'omnipotence de l'Assemblée ne sont pas d'avis, toutefois, du gouvernement par des commissions ; il en est beaucoup qui préféreraient un gouvernement dans les conditions où se trouvait celui qui avait pour chef le général Cavaignac ; c'est-à-dire que l'Assemblée élirait l'un des siens, et celui-ci, sous sa responsabilité, choisirait librement ses coopérateurs ou ministres. C'est la théorie de l'amendement Grévy.

La réforme consisterait donc en ceci, que le pouvoir exécutif, au lieu d'être dans les conditions où il se trouve aux mains de M. Bonaparte, serait ramené aux conditions où il se trouvait, soit aux mains de la commission exécutive avant juin 1848, soit aux mains du général Cavaignac, après les néfastes journées de juin.

§ II. — *Gouvernement direct du Peuple.*

L'expérience a démontré même à quelques-uns des plus passionnés partisans de l'omnipotence de l'Assemblée, qu'elle peut tout aussi bien faillir que le président, porter atteinte aux droits du Peuple, réagir contre les libertés publiques, et rendre vaines, au moins pour un temps, toutes les conquêtes de la Révolution. Ceux-là donc ont pensé qu'il ne suffisait pas de supprimer le pouvoir présidentiel, qu'il fallait encore supprimer le pouvoir représentatif, et transporter au Peuple lui-même le droit de faire, ou tout au moins de sanctionner directement la loi.

Les partisans de ce système, qui sont aussi fort nombreux, et en tête desquels nous trouvons MM. Victor Considérant, Rittinghausen, Ledru-Rollin, etc., ne sont pas tout à fait d'accord sur l'exercice direct de la souveraineté populaire. Les uns voudraient que le Peuple, dans ses comices, exerçât le pouvoir législatif de la même manière que l'Assemblée représentative, c'est-à-dire qu'il pût proposer, discuter et amender tous les projets de loi. D'autres, et c'est le plus grand nombre, veulent que le Peuple soit appelé seulement à sanctionner les lois.

Malgré le radicalisme du système, ses auteurs n'ont pu échapper à la nécessité de reconstituer une sorte de pouvoir exécutif et une autre espèce de pouvoir législatif.

Ainsi, ils admettent un *ministre du Peuple*, chargé de l'administration de la chose commune et des relations extérieures ;

A côté de ce haut fonctionnaire, une commission de *délégués du Peuple*, chargée, soit de recueillir les expressions diverses de la pensée populaire, d'en dégager la volonté générale et de la formuler en loi ; soit de soumettre purement et simplement à la sanction du Peuple les lois jugées nécessaires par cette délégation.

Le ministre du Peuple serait responsable et révocable.

La commission des délégués chargée de proposer les projets de lois ne pourrait jamais déclarer une loi définitive et obligatoire, si elle n'avait été positivement consentie par la majorité du Peuple souverain.

Telle est l'économie du système.

§ III. — *Gouvernement simplifié.*

Nous avons affaire ici à une conception de M. Emile de Girardin. Elle n'a pas eu grand succès dans la démocratie. Elle vaut néanmoins qu'on en tienne compte ; elle est d'ailleurs dans le courant des idées démocratiques.

Le système simplifie le gouvernement dans ses attributions autant que dans son personnel.

Il veut la liberté la plus complète, communale et individuelle.

Il resserre l'action de l'Etat dans des limites si étroites, que le Gouvernement n'est plus guère qu'une fonction de police générale.

Cette fonction est remplie par un *Maire du Peuple*, soumis chaque année à la réélection.

Pour garantie de bonne gestion, le système place à côté du Maire du Peuple un conseil de surveillance et de contrôle, composé de onze membres seulement, élus de la même manière que le Maire, et rééligibles comme lui.

L'élection du Maire et des membres du conseil de contrôle se ferait en un seul et même scrutin. Chaque électeur ne pourrait mettre qu'un nom sur son bulletin. Les votes de toute la République seraient centralisés ; le citoyen qui aurait réuni le plus grand nombre de voix serait de droit *Maire du*

Peuple; les onze noms qui viendraient ensuite seraient ceux des membres du conseil de contrôle.

L'auteur du système suppose qu'on aura, par ce moyen électoral, le thermomètre exact des opinions: que le Maire du Peuple sera toujours l'homme du plus grand nombre, et que chaque parti, concentrant naturellement toutes ses voix sur son chef, il s'ensuivra que toutes les opinions considérables auront leur plus haute expression dans le conseil de surveillance.

La garantie contre la malversation de la gérance sociale, M. Emile de Girardin la croit plus solide dans son système que dans aucun autre, par cette raison que chacun des onze membres du conseil de contrôle serait un prétendant; et par cela même qu'ils seraient tous des chefs de parti, leur contrôle serait incessant et d'une extrême sévérité.

§ IV. — *Gouvernement supprimé.*

C'est du système de M. Proudhon qu'il s'agit. Ce publiciste cherche quelle est l'idée générale de la Révolution au dix-neuvième siècle, et, en examinant les faits, il voit ce que nous disions au commencement de ce travail, savoir que la tendance révolutionnaire est d'amoindrir constamment l'autorité gouvernementale au profit des libertés publiques et privées. Suivant alors cette tendance jusqu'à sa plus extrême limite, M. Proudhon arrive, ou croit pouvoir arriver à la suppression du gouvernement sous toutes ses formes, civiles, militaires, religieuses et économiques. Il voit dans tout gouvernement un moyen d'oppression offert à l'homme contre l'homme, et il pousse sans relâche à la destruction de toute règle qui gênerait la liberté humaine.

Nous verrons plus loin si M. Proudhon peut arriver à ses fins. Je m'en tiens ici à la pensée générale.

§ V. — *Valeur relative des systèmes.*

Je crois qu'il faudra, de toute nécessité, passer d'abord par le premier de ces systèmes: le Gouvernement sous la main de l'Assemblée nationale. Je crois encore qu'après un stage plus ou moins long, il faudra faire une concession à l'idée du

Gouvernement direct en même temps qu'à celle du Gouvernement simplifié. Mais je n'admets pas le moins du monde la possibilité du Gouvernement supprimé ; car, si j'admettais les voies et moyens de M. Proudhon, je ne ferais que démolir le gouvernement sous une forme pour le réédifier immédiatement sous des formes nouvelles. Le publiciste qui a pris pour devise : *Je détruis et j'édifie*, a parfaitement justifié, en théorie, du moins, sa devise. Ainsi, M. Proudhon exprime une très-forte tendance à grandir le Gouvernement communal, à recréer des administrations provinciales. Il veut des compagnies ouvrières pour les grands travaux de chemin de fer, canaux, etc. C'est-à-dire que, partout où il voit des intérêts collectifs engagés, il sent le besoin d'un Gouvernement de la chose commune.

En un mot, M. Proudhon disloque le vieux gouvernement central, pour localiser et mobiliser l'institution selon les besoins. M. Proudhon suppose qu'un jour viendra où, la Révolution européenne étant consommée, les grands intérêts nationaux auront disparu. Je ne sais s'ils disparaîtront complètement ; le fait n'est pas tel aux Etats-Unis. Dans tous les cas, que le Gouvernement soit communal, ou provincial, ou national, peu importe, si, pour l'individu, un gouvernement quelconque subsiste toujours.

Aussi bien, nous n'en sommes pas à la fédération européenne : il y a encore une nation française dont tous les membres ont des intérêts communs, qui exigent absolument une commune administration. Que l'on cherche à simplifier, à limiter les attributions gouvernementales, bien ; mais les supprimer, M. Proudhon, lui-même, ne le voudrait pas ; il fait, d'ailleurs, de cette suppression une question d'avenir.

Ecartons donc ce dernier système, et revenons au premier.

J'ai exprimé la croyance qu'il faudrait passer d'abord par le Gouvernement d'une Assemblée nationale. Je me défends de dire ici tout ce que je pense de la capacité gouvernementale et même législative d'une Assemblée nombreuse. Celle qui, un jour, aura la charge du Gouvernement se trouvera probablement devant des difficultés telles qu'il faut se garder d'y ajouter par avance.

Cependant il faut s'attendre à ce que cette Assemblée sera, dès sa première heure, battue dans l'opinion par la dé-

considération, très-profonde déjà, qui s'attache au principe représentatif; et les partisans nombreux du Gouvernement du Peuple voudront probablement, à tort ou à raison, que l'Assemblée institue immédiatement l'exercice direct de la puissance populaire, et se retire ensuite.

Ce serait à tort, si la grande majorité de l'Assemblée était animée d'un esprit franchement démocratique; si le pouvoir exécutif, sorti de son sein et révocable par elle, offrait lui-même à la démocratie des garanties d'unité, d'intelligence et de fermeté; et si, d'ailleurs, la situation de l'Europe exigeait que la France, au lieu de se jeter très-inopportunément dans des expérimentations gouvernementales, réservât son énergie et concentrât ses forces pour le succès de la démocratie chez les autres peuples.

Oui, ce serait à tort, à grand tort qu'on demanderait à l'Assemblée d'abdiquer, si elle était dans les conditions que je viens de dire, conditions qui ne sont point impossibles.

Mais, si les grands intérêts de la révolution européenne n'appelaient point toute la sollicitude de la République française; si, d'autre part, les factions réactionnaires ne menaçaient point sérieusement la paix intérieure, ce serait, dans ce cas, à raison que les amis du progrès seraient fondés à vouloir autre chose que le gouvernement par l'Assemblée.

Et, si je ne me trompe, ce que voudront alors les amis du progrès sera un emprunt aux deux systèmes qui nous restent à comparer.

La pensée du *Gouvernement direct*, telle qu'on l'entend généralement, et celle du *Gouvernement simplifié*, telle qu'elle s'est produite, ne s'excluent pas positivement.

De part et d'autre, on veut un *Gouvernement peu compliqué, peu cher et point redoutable à la liberté*. On n'est divisé que sur les moyens.

M. Ledru-Rollin, l'un des promoteurs du *Gouvernement direct*, voudrait que la volonté générale fût réellement, positivement souveraine, et qu'aucune loi n'eût caractère obligatoire qu'après avoir été consentie par le Peuple. — Voilà pour a garantir. On ne saurait guère, en effet, supposer que le Peuple veuille s'opprimer lui-même, ni que la majorité du Peuple veuille opprimer la minorité. J'ai cherché les motifs

possibles d'une semblable oppression, et je ne les ai pas trouvés.

S'il était prouvé que la sanction des lois par le Peuple fût possible, sans complication, le reste irait de soi et coûterait peu.

Le système, en effet, n'exige, pour la direction de la chose publique, qu'un haut fonctionnaire, ayant titre de *ministre du Peuple*, responsable et révocable. A côté de lui, une commission législative, *peu nombreuse*, élue comme le ministre du Peuple, et faisant à peu près ce que fait le conseil d'Etat actuel, c'est-à-dire préparant les lois qui doivent être soumises à la sanction d'un pouvoir supérieur. Dans le cas où nous sommes, c'est le Peuple lui-même qui serait ce pouvoir supérieur, appelé à sanctionner les lois.

Le système ne dit pas, mais il laisse supposer la simplification de l'administration publique, l'émancipation des communes, etc.

Le système du *Gouvernement simplifié* ne diffère en réalité du précédent que dans le caractère de l'intervention du Peuple souverain.

Dans le Gouvernement direct, le Peuple donne son suffrage sur les choses comme sur les personnes appelées aux fonctions publiques.

Dans le Gouvernement simplifié, le Peuple ne donne directement son suffrage que sur les personnes; son suffrage est indirect quant aux choses; c'est-à-dire que le Peuple n'influe sur la loi que par le choix du législateur; qu'il ne gouverne que par le choix des gouvernants; mais ce choix se renouvellerait chaque année, et chaque année le Peuple, en conservant ou en révoquant ses mandataires, dirait par là même comment il entend être servi.

Pour ce qui est de la simplification, M. Emile de Girardin la pousse aussi loin que possible. Nous avons vu plus haut que le système veut un *Maire du Peuple*, et, à côté de lui, pour le contrôler, un conseil électif composé de onze membres, choisis par toute la France. Douze personnes en tout, au lieu d'un président et de sept cent cinquante représentants. Le personnel administratif subirait une réduction proportionnelle.

Le système veut la liberté individuelle la plus complète, la plus entière émancipation des communes, l'abolition des lois

fiscales ; l'impôt transformé en primes d'assurances. Si tout cela était possible, la machine gouvernementale serait, en effet, très-peu compliquée et coûterait fort peu.

Quant aux garanties de bonne gestion, elles prêtent à la critique.

Les onze élus qui formeraient le conseil de contrôle étant tous nécessairement des personnages importants, des chefs de parti, des prétendants à la fonction de Maire du Peuple, la surveillance pourrait prendre un caractère tel, que la position ne fût pas tenable pour le premier fonctionnaire. Il serait fort à craindre que chacun des onze contrôleurs n'exagérât la surveillance dans le but d'abreuver de dégoûts le Maire du Peuple, de l'obliger à se retirer, et de fournir à un autre la chance d'une élection.

Qu'on essaye aujourd'hui avec les onze personnages qui ont le plus de partisans, et je défie à celui qui sera le *Maire* de tenir une année contre les taquineries intéressées des onze surveillants, qui seraient en même temps ses rivaux.

L'idée d'un conseil de contrôle est juste ; mais, si les contrôleurs ne doivent pas être au nombre de sept cent cinquante, il ne faut pas les réduire au nombre de onze. Il est nécessaire que ce conseil soit composé d'autres personnes que de chefs de parti, et assez nombreux pour que la taquinerie des ambitieux soit atténuée et contenue ; il faudrait de cinquante à cent membres.

En somme, les deux systèmes peuvent s'accorder. Tous deux veulent, pour administrer la chose commune, un *Ministre du Peuple*, ou un *Maire du Peuple*. Le titre importe peu.

Les deux systèmes placent un conseil à côté du premier fonctionnaire. Dans le *Gouvernement direct*, les attributions de ce conseil seraient surtout, je l'ai dit, de préparer les projets de lois qui doivent être soumis à la sanction du Peuple, et de formuler en projets de lois la volonté du Peuple, si elle trouvait à se formuler nettement. — Dans le *Gouvernement simplifié*, ce conseil surveille et contrôle : telle est surtout sa fonction.

Mais celui-ci pourrait tout aussi bien préparer des projets de lois que l'autre surveiller et contrôler. L'Assemblée législative essaye bien quelquefois ce rôle de surveillance et de

contrôle, sans paraître savoir que c'est là sa fonction principale.

Jusque-là, point de difficultés sérieuses; mais voici venir le point délicat: M. Ledru-Rollin veut que le Peuple sanctionne les lois, et M. Emile de Girardin ne le veut pas. Celui-ci craint les préjugés, les entraînements populaires. Il n'est pas seul de cet avis: M. Louis Blanc et beaucoup d'autres républicains supposent également qu'il y a grand danger à consulter le Peuple sur les choses comme on le consulte sur les hommes.

Je crois aussi aux préjugés et aux entraînements populaires; mais je crois bien plus aux préjugés et aux entraînements d'une Assemblée quelconque. Et je dis plus: le Peuple reviendrait facilement d'une erreur lorsqu'il en sentirait les effets; les Assemblées reviennent beaucoup moins facilement de leurs égarements.

Néanmoins, la plupart de ceux qui arguent de l'incapacité populaire ne veulent pas que le Peuple soit réduit au rôle trop passif de simple électeur. M. Louis Blanc surtout veut qu'à l'avenir le Peuple, répandu dans les clubs, exerce une surveillance incessante; *qu'il juge, qu'il blâme, qu'il révoque même et châtie au besoin ses mandataires infidèles.*

Or, je le demande, faut-il moins de capacité pour juger les mandataires à leurs œuvres que pour apprécier les œuvres mêmes? Si je condamne tel représentant parce qu'il a voté telle loi, c'est que je juge que la loi est mauvaise. Si j'avais été appelé à la sanctionner, j'aurais dit: « Non, elle est mauvaise. »

M. Louis Blanc, qui ne veut pas de la sanction directe par le Peuple, pour des raisons de temps et de capacité, appelle le Peuple à un rôle qui demande au moins autant de capacité et beaucoup plus de temps.

Je ne fais pas cette remarque pour constater des dissidences entre les publicistes les plus renommés de la Démocratie; je fais cette remarque pour prouver, au contraire, la commune tendance de tous les vrais démocrates à faire intervenir d'une manière ou d'une autre, légalement ou révolutionnairement, le Peuple dans le gouvernement de sa chose. Il faut, bon gré, mal gré, qu'à l'avenir il intervienne, que son suffrage s'exerce tout à la fois sur les hommes et sur les choses. Mais

je crois que nous devons tous vouloir que l'intervention populaire, au lieu d'être révolutionnaire, soit officielle et légale.
Concluons donc.

§ VI. — Conclusion. A

Les savants s'évertuent quelquefois, comme certains guerriers, à enfoncer des portes ouvertes ; et, comme il nous arrive à tous, plus ou moins distraits que nous sommes, de chercher partout tel objet que nous avons dans la main, nous cherchons bien loin pour le Gouvernement républicain des règles qui sont appliquées sous nos yeux depuis longtemps, et dont on trouve la sanction dans notre Code de commerce.

Les sociétés de commerce, les associations ouvrières nous offriront, dans quelques-unes des dispositions principales de leurs contrats, les règles les meilleures d'une Constitution rationnellement démocratique.

En effet, dans toute société de commerce ou de travail la masse des intéressés représente le Peuple.

Les associés commencent par élire un gérant responsable et révocable.

Le gérant peut faillir ; il peut malverser ; il faut aux associés une garantie contre sa faiblesse ; ils sentent le besoin d'un conseil de surveillance et de contrôle ; ils en élisent le personnel.

Ce conseil ne gouverne pas, il ne gère pas ; il laisse au gérant sa liberté d'action ; mais il se fait rendre des comptes exacts ; il est toujours au courant de la situation ; et, lorsque cette situation est embarrassée, soit par la faute du gérant, soit pour autre cause, on fait appel à tous les intéressés réunis en assemblée générale. On leur soumet le cas, et ils prononcent souverainement.

En outre, il est d'usage que l'association tout entière soit convoquée à certaines époques fixes.

Dans plusieurs contrats que j'ai eu occasion de faire ou de modifier, prévoyant le cas où la majorité du conseil de surveillance serait ou timide, ou négligente, ou corrompue par le gérant, j'armais la minorité, pourvu qu'elle fût du tiers au moins des membres de la commission, du droit d'en appeler à la masse des intéressés. Ce n'est pas moi, toutefois, qui ai

inventé la mesure ; mais je la trouve bonne, et je suis bien aise que M. Victor Hugo l'ait proposée lui-même dans son discours sur la révision de la Constitution.

Eh bien ! appliquons tout simplement à la Société française ces conditions rationnelles, et nous serons dans la bonne voie.

D'abord, un gérant social, élu par le Peuple tout entier, ou par une commission spéciale, je n'y tiens pas ; pas plus que je ne tiens au titre : Président, Ministre du Peuple, Maire du Peuple, tout ce qu'on voudra, pourvu qu'il soit à la République ce que sont les gérants aux associations ouvrières.

Ensuite, un conseil de surveillance et de contrôle, pouvant à toute heure demander compte de ses actes au gérant social.

Les règlements sociaux ou lois pourraient être faits par ce conseil.

Quant à l'action du Peuple, pour trancher toutes les difficultés, voici ce qu'elle pourrait être en sus de l'élection des grands et petits fonctionnaires :

Si le gérant voulait prendre une mesure qui ne fût pas jugée bonne par le conseil de surveillance, il serait fait appel au Peuple, comme dans une simple association.

L'appel au Peuple pourrait être fait d'accord par le gérant social et le conseil de surveillance, ou par l'un des deux seulement.

Mais il peut arriver que telle mesure voulue par le gérant et trouvée bonne par la majorité du conseil de surveillance soit trouvée très-mauvaise par la minorité de ce conseil ; dans ce cas, si la minorité est du tiers au moins du nombre total, il faut l'armer du droit d'en appeler au Peuple.

De cette façon, le Peuple dénouerait souverainement toutes les difficultés ; il ne serait point appelé à se prononcer sur des détails hors de sa compétence, mais naturellement sur des intérêts généraux ; et cet appel à l'intelligence populaire serait le plus sûr moyen de l'exciter et de la développer rapidement.

Je ne vois pas comment ces règles, si simples et si rationnelles, appliquées aux sociétés commerciales et pratiquées par les associations ouvrières ne pourraient pas être celles de la société tout entière ; le grand nombre n'est pas un obstacle. Je ne vois pas non plus quelles objections bien fondées pour-

raient faire à ces règles de bon sens et essentiellement démocratiques les partisans du *Gouvernement direct* et du *Gouvernement simplifié*, car elles contiennent les conditions principales des deux théories.

Encore un mot pour en finir : Si ce système était accepté par l'opinion démocratique, il faudrait encore en attendre l'application d'une dernière Assemblée représentative. Elle sera l'instrument de ce progrès. Mais cette dernière Assemblée, lorsque nous l'aurons, gardons-nous bien de la tourmenter, de la violenter, de la déconsidérer. Il faudra au contraire que l'opinion démocratique lui vienne en aide. La Constituante de 1848 aurait certainement fait plus et mieux pour la Démocratie si elle eût été moins attaquée, si on n'eût exercé sur elle d'autre pression que celle des idées... Qu'une autre Constituante soit mieux aidée ! Autrement nous retomberions fatalement dans la situation misérable où nous sommes, et dont nous savons si peu comment nous sortirons, que, pour les gens peu convaincus, nous pouvons avoir l'air, avec nos plans de réforme, de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir abattu.

CORBON,

Sculpteur sur bois, ex-Constituant.



L'ESCLAVAGE AUX ÉTATS-UNIS

ET L'Exposition de Londres.

La grande exposition qui vient de s'ouvrir à Londres est, sans contredit, l'un des faits les plus notables de notre époque. Le concours industriel de tous les peuples de la terre est leur premier rapprochement dans une pensée unitaire et commune, un acte, en quelque sorte, de fédération universelle. Au point de vue philosophique, comme au point de vue commercial, quoi de plus intéressant que cette réunion des œuvres manufacturées de toutes les parties du monde ? Il faudra examiner, non-seulement les objets produits, mais encore les moyens employés pour produire : quelle belle étude à faire sur la condition des travailleurs du globe entier !

Trop souvent une richesse apparente cache d'épouvantables misères sociales ; nous n'en voulons d'autre exemple que celui qu'offriront les États-Unis du Sud de l'Union-Américaine. Que ces États envoient à Londres un échantillon de leurs différentes industries, et l'on aura le tableau complet de leurs mœurs ; à côté de leurs magnifiques cotons et de leurs beaux sucres, on aura sous les yeux les hideux spécimens des fouets à nœuds tressés, des carcans, des pesantes chaînes et des colliers à longues branches de fer et à grelots, avec lesquels ils obtiennent le travail de leurs TROIS MILLIONS d'esclaves !

Oui, il n'est que trop vrai, voilà comme est traitée une classe déterminée de travailleurs par la République des États-Unis ! Oui, aux esclaves qui se sont échappés et que l'on reprend, il y a des maîtres qui mettent des colliers de fer armés de longues branches, au bout desquelles sont parfois attachés des grelots. Lorsque l'homme, soumis au travail forcé, toujours avide de liberté, s'évade de nouveau et va demander un asile aux solitudes des bois, les branches de fer de l'horrible collier en se prenant dans les lianes peuvent en-

traver sa fuite, et le bruit des grelots, au moindre mouvement qu'il fait, sert à mettre le *chasseur* sur ses traces !

Visiteurs de l'exposition de Londres, allez donc au fond des choses, et, avant d'admirer telle ou telle merveille de l'activité humaine, étalée sous vos yeux, demandez si les bras qui l'ont fabriquée sont libres. Le triomphe de la mécanique, dans une société bien organisée, est de mettre au service de tous une force nouvelle destinée à augmenter le bien-être de chacun. Le génie industriel moderne, en multipliant les produits, en abaissant leur valeur et en diminuant la peine de l'ouvrier, n'a pas d'autre but. L'esclavage, qui fait de l'homme une machine souffrante, en violation de toutes les lois économiques et sociales, est donc à la fois une insulte à la raison et un attentat contre l'humanité.

Peut-être même eût-il été digne de l'Angleterre, qui a tant fait pour l'abolition de la servitude, d'exclure de l'exposition universelle tout produit du travail esclave. Il y aurait eu dans cette flétrissure un acte de haute moralité, un noble hommage rendu à la civilisation du dix-neuvième siècle ! Que toutes les nations mettent les Etats à esclaves au ban de l'Europe et les Etats du Sud de l'Union-Américaine comprendront peut-être à la fin qu'ils déshonorent leur titre de républicains.

Et vous, nobles et intrépides abolitionnistes de l'Amérique du Nord, persévérez ; car c'est un immense danger pour l'idée démocratique, dans le présent et dans l'avenir, que le peuple, démocrate par excellence, possède des esclaves. Persévérez, car toute une race d'hommes sordidement, cruellement exploités par œuvre d'une république, c'est le spectacle le plus odieux, le plus funeste qui fut jamais. Persévérez, car l'oppression d'un seul homme est un crime commis envers le genre humain tout entier. Persévérez, car tenir l'homme en servitude, c'est le faire descendre au rang des animaux, c'est l'avilir jusqu'à l'état des brutes, c'est l'assimiler au bétail. Persévérez, car les soldats de la liberté contre l'esclavage, ce sont les soldats de la justice contre l'injustice, du progrès contre la barbarie, de l'esprit contre la matière, du droit contre la force, du bien contre le mal ! Persévérez, car c'est vous qui sauverez l'honneur politique

de votre nation aux yeux de la philosophie, de l'histoire et de la postérité.

Quant à vous, Américains possesseurs d'esclaves, citoyens d'une république, hommes glorieux avant tout du titre d'hommes libres, nous vous le demandons, répondez ! N'est-ce pas la plus révoltante des contradictions que de vous voir traiter des créatures humaines comme des animaux domestiques ? de les vendre et de les revendre comme des bestiaux, le père à un maître, le fils à un autre, la mère à la Nouvelle-Orléans, la fille à Charlestown ? de les faire travailler, comme les chevaux d'une usine et les bœufs d'une ferme, à coups de fouet ? de les chasser comme du gibier quand ils s'échappent ? de défendre de leur apprendre à lire pour qu'ils restent abrutis ? de ne leur laisser, enfin, ni patrie, ni famille, ni propriété ?...

Malheur au peuple qui commet volontairement, sciemment, d'aussi monstrueuses iniquités !!!

Victor SCHOLCHER,

Représentant du Peuple.



PRÉJUGÉS POPULAIRES.

Qui ose dire la vérité au Peuple? Personne.

Nous aimons à dire la vérité à nos adversaires, pourquoi donc craindrions-nous de nous la dire entre amis? Aurions-nous peur de la vérité? Non, certes. Examinons donc franchement, à cœur ouvert, les préjugés dont nous sommes imbus, nous autres socialistes, afin de nous en corriger au plus vite.

Le plus absurde et le plus répandu de ces préjugés, c'est de croire que nos idées sont nouvelles, qu'elles datent d'hier, et que le monde, endormi six mille ans dans l'erreur, a attendu nos puissants génies pour se réveiller subitement à la vérité. Tout au contraire, nos idées sont vieilles comme le monde, et c'est là précisément ce qui fait leur force et leur gloire. L'humanité n'a jamais pu vivre en dehors d'elles ou sans elles, et l'histoire tout entière n'est que le déjagement successif de leur éternelle unité, car il n'y a rien de vrai que ce qui est de tous les temps, de tous les lieux, de tous les hommes, toujours immuable sous la variété infinie de ses applications progressives.

En veut-on la preuve? Elle est facile et palpable.

Proudhon est venu attaquer et nier la productivité du capital, l'intérêt ou la rente, et l'on a crié : Au novateur ! Or, cette prétendue innovation date tout simplement du commencement du monde. Moïse l'empruntait aux traditions primitives, il y a trois mille six cents ans. Les magistrats de Locres, Agis d'Athènes, Rome dans sa première législation sous le tribun Genuce, Aristote, Caton, Sénèque, Plutarque, toute l'antiquité en un mot proscrit le principe de l'intérêt du capital, qu'elle appelle un vol et un assassinat. Depuis dix-huit siècles consécutifs le christianisme, par tous ses conciles, ses papes, ses Pères, ses théologiens, ses docteurs, et les lois civiles, depuis Justinien et nos rois de la première race jusqu'aux ar-

crets du Parlement de 1777, c'est-à-dire pendant plus de douze cents ans, ont également proscrit en principe tout intérêt du capital, et en fait tout intérêt du prêt : définissant et condamnant comme usure « tout ce qui est en plus de la simple restitution du capital. » J'en suis bien fâché pour Proudhon, mais son idée réputée nouvelle est vieille comme Hérode. Que dis-je ? au temps d'Hérode, elle était écrite depuis dix-sept siècles dans la loi juive. Elle est contemporaine de l'humanité, et c'est là le signe indélébile de sa vérité.

Au moins le moyen de mise en œuvre préconisé par Proudhon, c'est-à-dire le crédit gratuit, est-il une idée nouvelle. Pas le moins du monde, et, pour ne point remonter plus haut, dès le quinzième siècle, deux moines franciscains, Barnabé de Terni et Bernardin Thomitano l'avaient prêchée à outrance et réalisée dans toutes les villes de l'Italie. Les papes Paul II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II avaient approuvé et fondé eux-mêmes ces banques de crédit gratuit, lorsqu'en 1515, un concile œcuménique, le cinquième de Latran, saisi de la question, proclama, au nom de la chrétienté tout entière, le principe du crédit gratuit, allant dans ce sens bien plus loin que Proudhon, car non-seulement il exige qu'on ne prélève aucune espèce d'intérêt du capital pour le prêt, mais il déclare qu'il serait plus parfait de ne pas faire même payer les frais d'administration, c'est-à-dire d'arriver à la gratuité absolue. Le crédit gratuit passa de l'Italie dans tous les pays de l'Europe, particulièrement en Flandre. Nous le retrouvons au seizième siècle jusqu'au fond de l'Angleterre ; et un édit de 1615 l'établit en France, où subsistent encore aujourd'hui sept débris de ces institutions : à Montpellier depuis 1684, à Aix, Grenoble, Angers, Lille, Paray-le-Monial et Toulouse, cette dernière pratiquant la gratuité absolue, c'est-à-dire ne prélevant même rien pour ses frais d'administration.

Pensez-vous que Cabet soit beaucoup plus novateur ? Hélas, non : comme idée et comme institution, la communauté date de six mille ans, elle est la forme de la première société humaine, la base du système patriarcal ; toutes les législations les plus parfaites de l'antiquité, depuis celles de Moïse, de Minos, de Lycurgue, jusqu'à l'organisation primitive du Pérou, sont fondées sur ce principe, qu'on retrouve altéré jusque dans la lé-

gislation romaine, les révolutions agraires des Gracques et les corporations d'artisans romains. — Les deux grands génies qui résument toute la sagesse antique, Pythagore et Platon, étaient communistes, et veulent « qu'on retranche du commerce de la vie jusqu'au nom de propriété. » — Chez les Juifs, les Esséniens et les Thérapeutes, répandus dans la Palestine et l'Égypte, vivaient en pleine communauté des biens. — Tout le monde sait que l'Église primitive de Jérusalem était fondée sur ce principe : huit mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, y entrèrent en deux jours, et, cinq ans à peine après, saint Jacques, parlant à saint Paul, dit, selon le texte grec, que, dans cette seule église, ils étaient plusieurs fois dix mille. Saint Barnabé, vers la fin du premier siècle; saint Justin et Lucien, au second; saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Cyprien, au troisième; Arnobe et Lactance, au quatrième, constatent que cette communauté des biens existait encore entre tous les chrétiens. — Mais déjà dans toute l'Égypte, la Palestine, la Syrie, l'Idumée, l'Arabie, la Mésopotamie, l'Asie Mineure, la Perse, l'Éthiopie, les Indes, dans l'Orient entier, puis successivement la Dalmatie, l'Italie, les Gaules et tout l'Occident, s'élevait une immense application de la communauté des biens par les ordres monastiques et cœnobitiques, qui ne faisaient que continuer d'abord dans la liberté absolue le principe posé par la primitive Église de Jérusalem. Depuis lors jusqu'à nos jours, c'est-à-dire durant quinze siècles, des millions et millions d'individus de tout sexe, de toute condition, de tout âge et de tout peuple, n'ont cessé de vivre sous ce régime de la communauté des biens qui poursuivait jusqu'à l'idée de propriété avec une rigueur dont nos communistes modernes sont encore loin. — Tous les Pères de l'Église sont unanimes en faveur de la communauté. Saint Barnabé la prescrit (1). Saint Clément, pape, la proclame « obligatoire pour tous les hommes (2). » Saint Basile l'enseigne (3); saint Augustin (4) et saint Grégoire le Thaumaturge (5) en démontrent les incalculables avantages. Saint Chrysostôme (6) l'exige, et saint Ambroise prouve qu'elle est commandée, non-seulement par la charité, mais même par la

(1) Epître. — (2) Act. concil. — (3) Concilio de divit. et paupert. — (4) Enarratio in Psalmum, 131. — (5) Metaphrasis in Ecclesiasten. Salom., cap. 4, n. 9 à 12. — (6) Homil.

stricte justice, et qu'elle seule peut assurer la vie et l'aisance de tous (1). Les papes saint Grégoire le Grand, Sixte III, tous les plus illustres génies et les saints de l'Eglise l'appellent et la réalisent. — Saint François d'Assise ayant nié, par sa Règle, toute propriété collective comme toute propriété individuelle, la papauté consacre, durant trois siècles consécutifs, le principe et l'application de cette communauté absolue : Innocent III ; le concile de Latran ; Honorius III, par ses bulles des 11 juin 1219 et 29 novembre 1225 ; Grégoire IX, dans celles des 29 septembre 1250, 21 et 25 août 1231 ; Innocent IV, en 1245 ; Alexandre IV, dans plus de quarante bulles consécutives ; Nicolas III, dans sa fameuse décrétale *Exiit qui seminavit* ; Martin IV ; Nicolas IV, en 1289 ; Clément V, dans sa constitution *Exiit de paradiso* ; Jean XXII, dans ses bulles du 13 avril 1317, 7 décembre 1322, 12 novembre 1323, 10 novembre 1324, etc., et enfin Martin V. — En même temps, saint Thomas, saint Bonaventure et toutes les grandes lumières de l'Eglise concluaient avec les papes et les conciles contre toute propriété individuelle ou collective, pour la communauté la plus absolue. — Plus tard les anabaptistes, les jésuites au Paraguay, et une foule innombrable d'écrivains, depuis Thomas Morus, le martyr chrétien, et Campanella, le moine dominicain de la Calabre, jusqu'à Morelly dans son *Code de la nature*, tous concluent unanimement dans le même sens. — Ainsi la communauté des biens, idée vieille comme le monde et contemporaine du genre humain, est prêchée, enseignée, appliquée depuis plus de deux mille ans sans interruption ou plutôt depuis six mille.

Appelez-vous donc novateurs, maintenant ! De toutes les idées qui circulent aujourd'hui dans le monde, je défie qu'on m'en cite une qui ne soit poudreuse de vétusté et dont on ne puisse montrer la filiation, la genèse et l'histoire dans les siècles passés. Ajoutons que leur degré de vieillesse fait précisément leur degré de vérité, et que celles-là seules sont d'une vérité absolue dont on peut retrouver le principe dans tous les temps, dans tous les lieux et dans tous les hommes. C'est notre règle actuelle de juger à renverser de tout au tout,

(1) De Officiis ministrorum. De Nabutha, ch. 1, § 2. Exposit. in Luc, cap. 42, v. 22, 23.

comprenant que la nouveauté n'est qu'un signe de l'erreur :— en effet, la monarchie est nouvelle, c'est la République qui est ancienne et que l'on retrouve aux premiers siècles de Rome comme à ceux des Gaulois et des Francs, nos ancêtres, et la première forme de la République, c'est la liberté complète, intégrale dans le consentement commun et réciproque; — l'intérêt du prêt est nouveau, il date du 8 octobre 1789, la négation de l'intérêt du capital et de la rente est ancienne, et, pour ne parler que des monuments écrits, elle date de trois mille six cents ans; — la propriété moderne est nouvelle comme le Code civil, et ce qui est ancien ce sont les communautés agricoles et industrielles du moyen âge qui remontent par une suite ininterrompue jusqu'à la communauté primitive du genre humain.

Ces faits ne souffrent pas de réplique. J'en suis tout confus pour ceux qui ont fait du progrès la plus absurde théorie qui fût sous le soleil; mais qu'ils y réfléchissent un peu : qui dit progrès, dit développement d'une chose qui ne cesse de subsister, toujours la même, toujours immuable dans son principe, et se perfectionnant seulement dans ses conséquences et ses applications, mais non pas une chose qui est remplacée par une autre toute différente et toute nouvelle. Autrement ce ne serait pas progrès, mais succession constante de phénomènes n'ayant aucune liaison entre eux, c'est-à-dire au lieu de perfectionnement, variation à l'infini. Sous la monarchie, la souveraineté est dans un seul homme; sous la République, elle passe à tous. Le principe est-il détruit? Non, certes, il n'est qu'étendu, agrandi, universalisé; il n'y a plus de roi privilégié parce que chaque citoyen est roi, voilà tout. Dans la communauté la plus absolue, le principe de la propriété est-il anéanti? Non, il n'est au contraire qu'étendu, agrandi, universalisé, tout est à tous au lieu d'être à quelques-uns. Mais pour cela comme pour la souveraineté du Peuple, il faut que l'éducation de la liberté soit telle, que la volonté, l'action de chacun concorde sans cesse avec l'action et la volonté de tous, de manière que dans cette harmonie, dans ce consentement commun et universel, il n'y ait ni majorités ni minorités, et que, dans la communauté absolue, la liberté reste absolue aussi.

C'est parce que cette sublime éducation de la liberté est

loin encore d'être faite que la communauté ne peut être aujourd'hui que l'association, la solidarité universelle qui y conduit, et la souveraineté que la décision des majorités, réprimant, au nom de tous, les attentats de chacun à la liberté d'autrui.

Le second préjugé non moins général et bien plus dangereux encore, c'est de croire à l'efficacité des institutions politiques et économiques prises en elles-mêmes, et abstraction faite des mœurs qui les soutiennent et les créent. Rien de plus facile, mais rien de plus puéril et de plus illusoire aussi que d'imaginer des combinaisons, des systèmes où tous les droits sont respectés, tous les intérêts satisfaits, et où règnent la justice la plus pure et la solidarité la plus fraternelle. Ce sont là de superbes machines auxquelles il ne manque qu'une chose, la force motrice qui leur donne le mouvement et la vie. Dans la société, cette force motrice, c'est l'homme. Si les faiseurs de systèmes pouvaient disposer à leur gré de ses sentiments, de ses pensées, de ses volontés, de ses actes, et les faire mouvoir comme les rouages d'une mécanique, tout irait à merveille; mais c'est là qu'est précisément le problème, et voilà pourquoi toute question politique et économique se résout, en définitive, en une question morale.

Pour mettre l'unité dans la société, il faut la mettre d'abord dans les esprits; pour associer les corps, il faut associer les âmes. On a la naïveté de s'étonner de la division de plus en plus grande qui règne dans la démocratie socialiste, et de la foule de systèmes opposés et contradictoires qui s'y multiplient de jour en jour. Ah! vous n'êtes pas au bout: comme chaque individualité intellectuelle a sa manière propre de concevoir, il doit y avoir bientôt autant de systèmes divers qu'il y a d'hommes qui pensent par eux-mêmes. Or, le chaos et l'antagonisme dans les esprits, c'est le chaos et l'antagonisme dans la société. Pour revenir à l'unité, il faut que tous acceptent librement cette loi antérieure et supérieure que Robespierre proclamait en ces termes:

« Le fondement unique de la société civile, c'est la morale.... A quoi se réduit donc cette science mystérieuse de la politique et de la législation? A mettre dans les lois et dans l'administration les vérités morales.... Toute institution, toute doctrine qui console et qui élève les âmes doit être accueillie;

rejetez celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre : ranimez, exaltez tous les sentiments généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre.... L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice ; elle est donc sociale et républicaine.... Ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux qui imprime dans les âmes l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme.... Vous vous garderez bien de briser le lien sacré qui unit les hommes à l'Auteur de leur être !... car les motifs des devoirs et les bases de la moralité étant nécessairement liés à cette idée, l'effacer c'est démoraliser le Peuple. »

Or, l'expression complète de cette loi morale, c'est l'Évangile. Voilà pourquoi Raspail, au donjon de Vincennes, rappelait la plus haute vérité qui soit au monde lorsqu'il mettait à son almanach cette épigraphe : « Le Socialisme, c'est l'Évangile. »

Proudhon proclame lui-même cette loi comme antérieure et supérieure à la liberté. « Il existe, dit-il, une loi antérieure à notre liberté, promulguée dès le commencement du monde, complétée par Jésus-Christ, prêchée, attestée par les apôtres, les martyrs, les confesseurs et les vierges, gravée dans les entrailles de l'homme, et supérieure à toute métaphysique : c'est l'AMOUR. Aime ton prochain comme toi-même, nous dit Jésus-Christ après Moïse. Tout est là. Aime ton prochain comme toi-même, et la société sera parfaite ; aime ton prochain comme toi-même, et toutes les distinctions de prince et de berger, de riche et de pauvre, de savant et d'ignorant, disparaissent, toutes les contrariétés des intérêts humains s'évanouissent ; aime ton prochain comme toi-même, et le bonheur avec le travail, sans nul souci de l'avenir, rempliront tes jours (1). »

Telle est notre idéal et notre loi ; c'est la loi même de la solidarité universelle : en dehors d'elle il n'y a plus que la lutte et la guerre, l'anthropophagie morale, intellectuelle et physique. Méditez, en effet, dans le fond de vos cœurs cette dernière considération qui revient à celle de mon début.

(1) *Contradictions économiques*, t. 1, chap. VIII.

Comment l'homme peut-il arriver à la vérité? Deux méthodes se présentent : la méthode philosophique ou protestante, la méthode sociale ou chrétienne. — La première, née avec Luther et Calvin, et qui finit à Descartes et à Kant, pose comme base de toute vérité le jugement particulier de l'individu, le moi humain. Le principe posé suivit la règle de la logique. Au consentement commun de la société spirituelle par l'amour, Luther substitua l'autorité d'un livre, la Bible : mais, comme le jugement individuel restait, en définitive, seul interprète et juge de ce livre, après en avoir successivement modifié et rejeté ce dont il ne voulait pas, il le répudia bientôt tout entier à son tour pour ne plus croire qu'à lui-même, pensée qui, à travers sa longue déduction historique, arriva à se formuler complètement dans la méthode cartésienne, aboutissant avec les Ilégéliens, et, comme terme fatal, au scepticisme, à la négation universelle. Elle a conduit la société où nous la voyons, c'est-à-dire à l'individualisme et à l'égoïsme absolus. C'était la conséquence forcée de son principe qui, posant chaque homme comme arbitre souverain de toute vérité, faisait ainsi de l'égoïsme et de l'insolidarité la base, la règle et le but de toute science et de toute vie. — La méthode sociale ou chrétienne procède d'une manière tout à fait inverse; elle a pour critérium le consentement mutuel, l'adhésion commune des hommes à la Raison même de Dieu, principe moyen et fin de toute vérité, et repousse comme une erreur tout jugement particulier qui, se séparant du consentement commun dans l'amour, en rompt et brise l'unité. Cette méthode constitue l'essence même du christianisme, qui place la vérité dans une croyance commune déposée au sein de la société spirituelle, et professée par tous, en tous les temps et tous les lieux, rayonnement progressif dans l'espace et dans le temps d'une doctrine immuable et éternelle incarnation de la Raison même de Dieu. De là une solidarité spirituelle, une communauté universelle qui relie les hommes dans l'unité d'un seul et même esprit, en un seul et même corps.

Voulez-vous de cet épouvantable chaos, de cette horrible anthropophagie morale, intellectuelle et sociale, négation de toute justice et de tout amour, qu'on décore du nom de société actuelle? suivez la première de ces méthodes, qui

a déjà semé une si effroyable division parmi nous, et nous réduira à n'être plus qu'une contradiction vivante. Voulez-vous le socialisme, c'est-à-dire, comme son nom l'indique (*socio*, j'associe), l'association, la solidarité, l'harmonie, l'unité universelles, en un mot, l'amour, la vérité et la vie? acceptez la seconde de ces méthodes, et alors j'essayerai de vous montrer ce qu'il reste encore de préjugés odieux et stupides, antidémocratiques et antisociaux à détruire pour la mettre en pratique, et réaliser la fraternité universelle, qui n'est ni celle de Robespierre ou de Proudhon, ni celle de Saint-Just ou de Louis Blanc, ni celle de Marat ou de Cabet, mais celle du Christ et de l'Évangile.

Mais j'en ai déjà dit plus que vous ne pouvez en porter. Peuple-roi, prends garde : comme aux monarques qui l'ont précédé, il te faut des flatteurs, et tu n'as pas l'âme assez haute encore pour entendre les vérités qui choquent les innombrables préjugés dont tes plats courtisans t'ont saturé jusqu'aux nausées : souviens-toi bien de ceci : Quiconque te flatte en veut à ta bourse ou à tes ovations ; c'est un escroc d'écus ou de popularité. Livre-toi maintenant à leurs mains, tu sauras ce qu'il en coûte.

C.-F. CHEVÉ.

(De la *Voice du Peuple*.)

LA MORALITÉ DE L'ASSOCIATION.

Le fait des associations ouvrières est, il faut bien qu'on le sache pour être à la hauteur de tout ce que l'avenir nous réserve, le fait capital de notre époque, celui auquel tous les autres se subordonneront. Il y a d'eux à lui la différence des moyens au but. La pure politique, avec ses événements et ses péripéties, prépare les voies, écarte les obstacles ; l'association est le terme où doivent aboutir tant d'efforts pour les féconder.

L'association, c'est tout un monde moral qui peut être envisagé sous mille aspects divers. Les esprits supérieurs, tels que Fourier, Owen et Saint-Simon, qui l'ont élaborée théoriquement avec le plus de puissance, ont démontré, par des raisonnements inattaquables et des calculs certains, que l'association était la véritable loi sociale, le seul moyen de conduire l'activité humaine au plus haut point de sa richesse et de sa fécondité, si bien qu'aujourd'hui tout esprit qui s'est préoccupé un peu sérieusement de ce grand et simple problème, et qui a lu, sans prévention, quelques travaux de ces maîtres en science sociale, ne peut plus douter des résultats qui sont promis aux hommes qui sauront combiner leurs efforts pour la production et leurs ressources pour la consommation.

Au point de vue de l'intérêt, de l'intérêt bien et largement entendu, à la fois, et inséparablement, individuel et collectif, l'association n'est plus en cause, elle ne fait plus question pour personne.

Tout le monde comprend que les forces des travailleurs, en se combinant, ne s'additionnent pas seulement, mais entrent dans une progression véritablement géométrique qui multiplie les forces de chacun par l'impulsion et le concours de tous, et qu'il résulte de là, nécessairement, une augmentation de richesse proportionnelle à cette multiplication.

Tout le monde comprend également que l'association pour la consommation, l'achat en gros, aux sources premières,

réserve le consommateur de la rançon ruineuse qu'il paye à tous ces agents intermédiaires, qui, non-seulement prélèvent un droit arbitraire sur tous les objets de consommation qui passent inutilement entre leurs mains, mais encore, et le plus souvent, dénaturent ou sacrifient les produits pour augmenter leurs bénéfices illicites, ou pour pouvoir soutenir une concurrence impossible dans des conditions de justice et de loyauté.

On peut encore, par de nombreux exemples, empruntés à toutes les industries, faire ressortir d'une façon toujours plus éclatante la vérité des ces assertions; mais, réellement, personne n'en doute sérieusement aujourd'hui; il n'y a que du plus ou du moins dans les lumières et la foi de chacun à cet égard.

Mais ce qui n'est pas encore aussi bien compris, c'est le caractère et la partie morale de l'association. L'association n'est pas seulement une révolution économique, qui vient donner au travail de l'homme une plus-value, et à la société une augmentation de bien-être et de richesse; l'association est aussi une révolution morale, car elle apporte à la conscience humaine une nouvelle lumière de justice, un nouvel et plus parfait idéal de moralité. C'est là le point sur lequel nous voulons insister.

L'association nous apparaît comme essentiellement moralisante, et comme l'étant sous deux rapports bien distincts. Elle doit, selon nous, avoir pour effet l'amélioration de l'homme avec lui-même, et l'amélioration de l'homme avec les semblables. Cette double proposition résultera, nous l'espérons, de la simple comparaison que nous allons faire de l'état actuel des choses avec le nouvel état moral qui doit résulter du régime de l'association.

Sous le régime du salariat, qu'est-ce que le travailleur? une pièce de bohémien industriel, vivant au jour le jour, sans révision comme sans espérance, prenant le temps comme il vient, l'argent pour ce qu'il vaut, comme on dit, et la vie comme la lui font les *maîtres* et les tristes hasards de la concurrence qu'ils se livrent entre eux; joyeux jusqu'à l'insouciance quand le commerce *va*, abattu jusqu'à la démoralisation dans les temps de chômage où son existence devient un problème, et toujours un agent passif qui se traîne à la re-

morque du bon plaisir des détenteurs de la richesse, et que les fluctuations de l'agiotage ou des événements ballottent comme un bouchon de liège sur les vagues d'une onde agitée, suivant toujours la loi, ne la faisant jamais, et se consolant de cette triste condition dont, hélas ! il n'a pas toujours conscience, par une philosophie abrutissante qui se résume dans l'oubli de sa dignité, ou dans un morne fatalisme qui consacre toutes les iniquités dont il peut-être victime. Voilà le salarié.

Quand le travailleur échappe à cette influence délétère, quand il soulève le poids de cette infériorité morale pour se relever dans sa propre estime, c'est que déjà, et plus ou moins confusément, son âme a rêvé un monde meilleur, un monde de justice, où le classement et la considération soient en raison des services rendus à la société ; en un mot, c'est qu'à travers les incohérences et les vices de l'organisation actuelle du travail, il a entrevu l'association !

L'association exerce donc déjà, par anticipation, avant toute expérience, une influence salutaire sur la moralité du travailleur, elle le place dans la position de l'esclave qui rêve et qui espère la liberté.

Enfin, le travailleur se moralise par cette pensée, parce qu'il en comprend toutes les conséquences pratiques. C'est méconnaître la noblesse morale des travailleurs que de croire qu'ils n'aspirent à l'association qu'en vue de conquérir des avantages et des droits nouveaux, sans seulement se douter que le nouveau régime qu'ils désirent aura ses épreuves et ses devoirs particuliers ; c'est calomnier, du même coup, leur intelligence et leur conscience. Ce qui plaît, ce qui attire les travailleurs dans le grand œuvre de leur émancipation, c'est que le nouveau mode de travail qu'elle déterminera sera plus conforme à la dignité humaine.

Aujourd'hui, le producteur n'a pas, à proprement parler, une responsabilité réelle et sérieuse. Sans doute, s'il ne travaille pas autant et aussi bien que ses compagnons, il peut être renvoyé de l'atelier, mais sa conscience n'est nullement engagée ; il n'en fait toujours que *tout juste* autant qu'il en faut pour ne pas être renvoyé ; comme le patron, de son côté, ne le paye que *tout juste* autant qu'il s'y trouve obligé par le prix courant de la main-d'œuvre. Entre ces deux positions

antagonistes quel rôle la conscience jouerait-elle?... Aucun, sinon un rôle de dupe. Aussi, d'un côté, que de loisirs dérobés frauduleusement au temps du travail, à la journée! que de matière première gaspillée sans scrupule! que d'instruments de travail usés avant d'être à bout de services! et, de l'autre côté, que de petites déloyautés plus ou moins légales pour réduire de plus en plus le prix de la main-d'œuvre déjà si réduit! que de mensonges, ou, du moins, que d'exagérations touchant les nécessités de la concurrence, les prix de revient, et de matière première! Eh bien! cela, c'est de la démoralisation en partie double, c'est l'attitude fautive d'un gouvernement sans bonne foi vis-à-vis d'un peuple sans confiance, et même hostile. L'association relève le travail et le travailleur de cet état d'abjection; elle investit l'ouvrier de sa dignité personnelle en lui attribuant la pleine responsabilité de tous ses actes, de toutes ses œuvres, et, pour ainsi dire, de toutes ses pensées. Comme dans ce nouveau régime, ces petites perfidies qu'on se passe à soi-même, dont on s'excuse si volontiers, parce qu'elles se produisent dans un état de lutte et sous la forme d'une revanche et d'une représaille, comme alors ces petites lâchetés retomberaient sur soi-même après avoir nui d'abord à des frères qui travaillent pour vous, qui sont en pleine solidarité d'intérêts, à moins d'être *un misérable*, la conscience se réveillerait, et ce qui est à peine la cause d'un scrupule deviendrait l'objet d'un remords!

L'ouvrier qui rit quand il lutte de ruse avec le patron qui l'exploite, ou du moins avec lequel il n'a rien de commun, se considérerait comme *un voleur* s'il comptait cinq minutes de plus de son temps de travail, s'il n'avait pas apporté tout le zèle et le soin qu'il accuse dans l'accomplissement de sa fonction, quand vient le moment de répartir fraternellement les fruits du labour de tous les membres de l'association.

Il nous semble inutile d'insister davantage. Tout le monde doit sentir qu'il y a dans cette différence de condition un motif de relèvement, une cause active et puissante de moralisation.

Maintenant, il faut ajouter à cette cause de dignité personnelle résultant de l'association la préoccupation qui n'abandonne jamais le travailleur : nous voulons parler du

succès de l'entreprise à laquelle il a attaché sa fortune et son honneur.

S'il y a un point par lequel le bourgeois est supérieur à l'ouvrier, ce n'est pas par le degré de l'instruction, qui n'est encore que le privilège de la fortune, et auquel la misère courageuse jusqu'à l'héroïsme s'élève parfois sans point d'appui ; c'est par la pensée constante de l'œuvre à laquelle il s'est consacré ; à laquelle il demande son bien-être, sa considération et l'avenir de ses enfants. Tandis que le bohémien de l'industrie, comme nous avons appelé le salarié, use de son salaire sans souci, sans inquiétude, comme un oiseau du bon Dieu, qui ne se demande pas comment on mange le lendemain du jour où l'on s'amuse, tandis qu'il n'a aucune préoccupation de l'avenir, le bourgeois pense à ses échéances, à faire honneur à ses engagements, à dégager sa signature au jour marqué pour qu'elle reste honorable et puissante sur la place. Il n'y a pas de plaisir qui tienne, les affaires occupent toujours un coin de son cerveau, jusque dans son sommeil ; il est responsable, tout est là.

L'homme n'est la créature de Dieu par excellence que parce qu'elle est libre, et la responsabilité, c'est le titre moral, c'est la sanction de cette liberté. Eh bien ! dans l'association, tous les hommes, tous, sans exception, sont responsables, sont engagés d'honneur à réussir, et ne sont pas moins soucieux de l'avenir que du présent. Plus alors de ces hommes *sans amour-propre*, comme on dit si bien, qui, après avoir un instant rougi d'eux-mêmes, ne rougissent plus des humiliations qu'on leur inflige, parce qu'ils ne sont pas éloignés de les croire toutes naturelles, et peut-être méritées.

Voilà donc l'association qui a fait faire un grand progrès moral à l'homme dans ses rapports avec lui-même. Il nous reste à montrer l'association faisant accomplir à l'homme un progrès moral, peut-être encore plus éminent dans ses rapports avec ses semblables.

On pourrait définir l'association : la forme sociale de la justice ; c'est, en effet, le moyen suprême de rendre à chacun ce qui lui est dû, et de ne faire jamais aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fût fait à nous-mêmes, c'est-à-dire un déni de justice, ou, ce qui est la même chose, une exploitation, un vol. Aujourd'hui, relativement aux rap-

ports de droiture et de loyauté parfaite qui nous semblent devoir être nécessairement les mœurs de l'association, personne n'a une probité suffisante. Avec nos relations hostiles, nos conflits d'intérêts, la guerre ardente et incessante de tous contre chacun, et de chacun contre tous, on ne peut pas être honnête comme nous l'entendons; on est alternativement, et tour à tour, dupe et fripon, exploiteur et exploité; c'est la condition même de la vie, on n'y prend pas garde. Il suffit d'être irréprochable aux yeux de la loi.

Mais, dans l'association, dans l'accord des intérêts, ce n'est plus cela; ce n'est pas la loi qui trace les limites de la spéculation pour mettre un frein à la cupidité, c'est la conscience rendue à sa liberté morale qui fait assaut, avec elle-même et avec les autres consciences, de délicatesse et de pureté. Le niveau de la moralité humaine va s'élever si bien, qu'on ne comprendra plus bientôt ces consciences élastiques qui vivent parfaitement tranquilles au milieu de rapines que la loi ne peut atteindre, et qu'on a à peine le droit de flétrir du nom adouci d'exploitation. Quand les hommes ne vivront que du fruit de leur propre travail, cette manière de vivre deviendra si bien un dogme social, que l'idée de toucher à la part des autres révoltera la conscience comme aujourd'hui ni plus ni moins une accusation de vol!

Je ne veux rien avoir aux autres, dit simplement le prolétaire, dans une inspiration de haute loyauté. Eh bien! cette formule presque naïve résume toute la philosophie sociale. Oui, *n'avoir rien aux autres*, voilà la grande ambition des gens de bien. C'est qu'aussi, quand personne n'aura rien aux autres, tout le monde aura quelque chose à soi. Et loin, lors du moment du partage, que les hommes se disputent comme des bêtes féroces qui s'arrachent leur proie, il y aura une émulation de justice, une rivalité de désintéressement dont les plus délicats procédés de la politesse nous offrent une faible image.

Qu'on réfléchisse bien, qu'on songe bien à la pratique de l'association, on verra qu'elle doit nécessairement amener ce perfectionnement de la moralité humaine, cette sainte horreur de l'exploitation à laquelle nos consciences sont encore ignominieusement accoutumées. Notre *honnêteté* fera rougir la conscience de nos enfants! Donc, nous avons eu raison de

dire que l'association améliorera la condition morale de l'homme dans ses rapports avec ses semblables.

Dans l'avenir, on sera préoccupé de n'avoir rien aux autres, comme encore à présent on se fait un plaisir diabolique de les exploiter.

Nous terminons en disant que le Peuple marche invinciblement vers l'association avec la pleine conscience, ou du moins la pleine intuition de cette révolution morale qui doit en surgir, et que ce résultat moral est de nature à lui enflammer le cœur, à passionner sa conscience bien plus que les avantages matériels qu'il en attend.

EUGÈNE STOURM,

Rédacteur en chef de *l'Echo de l'Ouest*.



L'EXPLOITATION

DE

L'HOMME PAR L'HOMME.

I

Je commence par poser en fait que, partout où une nécessité quelconque place un homme sous la dépendance d'un autre homme, celui-ci ne se fait faute d'exploiter celui-là.

L'abus est la règle, l'usage modéré l'exception.

Sans doute, ce fait de l'exploitation de l'homme par l'homme est aujourd'hui beaucoup moins odieux et brutal que dans les temps de l'esclavage ou du servage des masses populaires ;

Sans doute encore, les progrès futurs de la civilisation auront pour effet naturel d'atténuer successivement l'usage abusif que l'homme fait de son semblable ;

Mais le fait actuel, s'il est moins odieux et brutal, n'est pas moins général qu'autrefois. La plaie est moins douloureuse, voilà le progrès ; mais elle a tout autant d'étendue que par le passé ; et — le dirai-je ? — je crois qu'elle ne disparaîtra jamais complètement. Elle tient d'une manière trop intime à la nature humaine.

Pour qu'elle disparût complètement, il faudrait faire disparaître du cœur de l'homme l'orgueil, la vanité, la paresse, la servilité, le besoin de jouir, etc., c'est-à-dire qu'il faudrait tuer l'homme pour tuer le mal.

Aussi, partout où s'établissent les relations humaines, d'un ordre quelconque, soyez assurés qu'il y a exploitation de l'homme par l'homme.

Il va si bien à la paresse de chacun de nous de rejeter à l'occasion sur les épaules des autres tout ou partie de notre propre fardeau !

Il va si bien à notre appétit de jouir du fruit du travail d'autrui !

Il va si bien à notre orgueil de dominer notre semblable !

Aussi, serais-je curieux de voir un homme assez impudent pour me dire en face :

« Moi, je n'ai jamais fait ni eu le désir de faire porter par d'autres mon propre fardeau ;

« Je n'ai jamais joui, ni désiré jouir du fruit du travail d'autrui ;

« Et jamais je n'ai eu la tentation d'inférioriser mon semblable !... »

Je ne saurais reconnaître qu'à un fou le droit de se vanter ainsi.

Etonnez-vous, après cela, qu'il y ait tant d'exploiteurs de fait ou d'intention !

Mais l'exploiteur a toujours un complice : c'est l'exploité !

Si nous avons tous en nous, à des doses variables, la nature de l'exploiteur, nous avons tous aussi la nature de l'exploité ; c'est-à-dire la tendance servile, la lâcheté morale, le goût de la flatterie.

Aussi, voudrais-je trouver un homme qui puisse prétendre que :

Raton, il n'a jamais tiré pour Bertrand les marrons du feu ;

Que,

Corbeau, il n'a jamais lâché son fromage à Renard qui le flattait...

Non, je n'en trouverais pas.

Savez-vous maintenant pourquoi les exploités sont beaucoup plus nombreux que les exploités ? car c'est le fait.

C'est que, pour faire porter par d'autres son fardeau, pour jouir du fruit du travail d'autrui, pour dominer ses semblables, en un mot, pour parvenir, à quelque titre que ce soit, à être un exploitateur, si en ne l'est par droit de naissance, il faut d'abord dépenser beaucoup d'énergie, faire de grands efforts de volonté. Or, c'est le petit nombre qui a ce courage.

Aussi, partout où je vois un homme qui est parvenu à en dominer d'autres, je le considère comme supérieur à ceux qu'il domine. La couronne est faite pour lui, les verges pour

eux. Je fournirais volontiers les verges dans l'espoir qu'elles réveilleront l'homme dans l'esclave.

II

J'ai dit que la plaie de l'exploitation de l'homme par son semblable, pour être moins douloureuse qu'autrefois, n'est pas moins étendue.

Je n'ai rien à apprendre à personne sur l'exploitation du travail par le capital; assez d'autres ont attaqué cette face du mal. Les efforts mêmes des Socialistes se sont tellement concentrés sur ce point, que ces réformateurs paraissent croire que toute la plaie est dans le fait de l'action abusive du capital sur le travail.

Voir le mal là seulement, ou là surtout, c'est le voir en véritable myope.

Les masses sont encore plus exploitées par des habiletés de parole et les préjugés que par l'argent. Les ressources de l'homme sont infinies pour abuser de l'homme. L'argent est un de ses moyens les plus grossiers.

Tel, en effet, se fait un métier lucratif ou une position enviable, en arguant de sa médiation entre le Créateur et la Créature;

Tel, en se faisant le courtisan du Peuple;

Tel, en se posant en défenseur des classes aisées;

Tel, sous prétexte de guérir;

Tel, sous prétexte de protéger;

En un mot, âmes, corps et biens de tous et de chacun sont exploités de mille manières.

Mais nous, ouvriers, nous qui exhalons journellement des plaintes si amères contre l'exploitation dont nous sommes victimes, contre les humiliations que nous subissons, nous nous exploitons les uns les autres; nous sommes, à l'occasion, des aristocrates très-heureux d'inférioriser nos semblables.

Oui, l'ouvrier exploite l'ouvrier;

Oui, l'ouvrier infériorise l'ouvrier quand il le peut.

Il en est ainsi dans tous les métiers où le travail est divisé, et où il y a des fonctions qui n'exigent guère que de la force physique. Le manoeuvre, le garçon, le servant, sont généra-

lement plus maltraités par le compagnon que ne l'est celui-ci par l'entrepreneur.

Il vous le dit : « Il n'y a pas que des exploités parmi nous, classe ouvrière ; il y a des exploités de fait, des aristocrates de savoir aussi dédaigneux de leur inférieur que l'était de nous le gentilhomme d'autrefois. »

C'est donc une maladie universelle. Tout homme est en quête d'un ou de plusieurs hommes qui veuillent consentir à travailler pour lui, et, de plus, à le vénérer. Mais le désir de jouissance et de supériorité le cède ordinairement à l'esprit servile, à la lâcheté de la volonté.

Qui ne peut être despote se fait esclave.

Or, voulons-nous attaquer vigoureusement l'abus de l'homme sur l'homme ? Faisons la guerre à l'ignorance, aux préjugés, au sentiment servile. Réveillons dans l'homme asservi la volonté de la dignité et de la liberté !...

III

La plupart des docteurs ès-sciences sociales, — je le disais plus haut, — s'imaginent que tout le mal est dans l'action abusive du capital sur le travail.

De sorte qu'à les en croire le mal disparaîtrait si, par un miracle soudain, le travail n'était plus forcé de payer la dime au capital.

Ce qui revient à dire que si la rente, sous toutes les formes, était abolie, l'homme ne pourrait plus abuser de l'homme !... C'est là une croyance bien naïve, et je ne saurais vraiment la partager.

Je ne conçois en effet que deux manières d'être de la propriété : elle est personnelle ou collective.

Si elle est personnelle, si le *tien* et le *mien* continuent, je n'imagine pas, — le bon sens s'y refuse, — comment il n'y aurait plus échanges et ventes de services.

Il faudrait, en effet, trouver le moyen rationnel de garantir chacun contre la paresse, l'incapacité et toute espèce de revers, de manière que nul n'ait besoin d'autrui ; ou bien il faudrait obliger chacun de ceux qui auraient épargné en argent ou en denrées à venir gratuitement au secours de ceux qui auraient besoin.

Je défie bien qu'on me donne l'une ou l'autre de ces garanties.

Il faut donc qu'il demeure établi que, tant que des individus, ou des groupes d'individus auront un bien en propre, rien au monde ne pourra les contraindre à le risquer gratuitement; et naturellement le prix du service sera en rapport des risques à courir.

C'est-à-dire que le capital, sous une forme ou sous une autre, concentré ou éparpillé, aura toujours sa valeur, et qu'il exercera toujours son action.

Ce sont là précisément les objections qu'opposent les communistes aux partisans de la propriété personnelle. Les communistes ont en cela parfaitement raison. Si c'est par la propriété personnelle plus ou moins accumulée que l'homme abuse de l'homme, supprimez-la, c'est le plus court. Déclarez que tout est à tous, et qu'aucun individu ne peut rien avoir en propre.

Mais les communistes intelligents ne se refusent pas à reconnaître eux-mêmes que tout ne serait pas dit, lors même que, par une révolution soudaine, tout serait à tous. Ils savent et ils disent que la communauté, pour tenir, veut une génération plus morale que la nôtre, une génération qui ait su éteindre en elle le sentiment despotique et le sentiment servile.

Je n'ai pas à examiner si l'idéal communiste est une illusion; je veux seulement constater que les partisans de la communauté reconnaissent que la cause du mal est de l'ordre moral, et qu'on ne la guérit pas avec des combinaisons purement économiques.

Il est bien certain que, dans la communauté même, l'exploiteur trouverait mille moyens de se satisfaire; il s'arrangerait très-facilement pour fournir le moins d'efforts possibles et pour avoir une large satisfaction de ses besoins.

La question qui nous occupe n'est donc pas tout entière dans la relation du capital et du travail, puisque, si le capital était distribué entre tous les travailleurs, ou s'il devenait propriété commune, l'homme abuserait encore et toujours de l'homme.

Ce qu'il faut faire donc, c'est d'attaquer le mal en sa source, dans l'homme.

Or, le mal se manifeste sous deux formes : oppression et servilité.

Déclamer contre les oppresseurs, continuera de le faire qui voudra. Je préfère m'attaquer aux opprimés.

Si, comme citoyens et comme travailleurs, nous étions moins faciles à nous courber, les exploiters de toutes conditions seraient bien embarrassés.

Croyez-moi, vous qui gémissiez de la condition sociale où se trouvent les masses populaires, faites-nous rougir de notre servitude volontaire, et le reste ira de soi.

IV

Ce qu'on demande aux autres de faire, il faut au moins l'essayer soi-même.

Je suis mêlé au mouvement de ce temps-ci. Or, savez-vous comment se traduisent, dans ma pensée, les désirs et l'agitation qui se manifestent partout, dans notre république démocratique ?

Eh bien ! je ne vois que rois qui demandent des grenouilles ;

Et que grenouilles qui demandent des rois.

Je suis stupéfait lorsque je vois le nombre de gens qui ont la passion de gouverner leurs semblables, c'est-à-dire de régner sur eux.

Mais je me sens pris d'une véritable colère, quand je vois les masses populaires toujours disposées à tendre les mains à un despotisme quelconque.

On nous a fait la réputation, en Europe, d'être un peuple ingouvernable. Quelle erreur ! la vérité est que nous jetons de temps à autre nos gouvernants à la porte ; mais nous nous empressons d'en appeler d'autres.

Lorsque j'entends, par hasard, des habitants de nos campagnes dire : « Nous faudrait un empereur, » je n'en suis ni plus étonné ni plus chagrin que lorsque je vois l'ouvrier socialiste de la ville faire reposer le salut du peuple sur l'avènement au pouvoir de tel ou tel révolutionnaire.

Que voulez-vous ! il nous faut des tuteurs qui prévoient pour nous, qui pensent pour nous, qui nous *organisent*, qui nous protègent et nous assurent la pâtée !...

Comme s'il y avait des demi-dieux dans le monde pour répondre aux nécessités d'une si prodigieuse fonction !

Il est vrai que nous ne décorons pas nos élus du titre de rois : donc nous ne sommes pas royalistes. Nous n'en faisons que des dictateurs, des organisateurs. Nous ne les appelons pas pour être nos maîtres, mais bien nos serviteurs. Nous les appelons pour nous servir... et, lorsqu'ils sont en position, ils se servent d'abord. Nous les avons voulu pour nous, ils nous veulent pour eux. Nous comptons exploiter à notre profit leur savoir, leur dévouement ; ils exploitent notre sottise. Ils font bien.

Et nous marcherons ainsi, de déception en déception, jusqu'au jour où nous tous, ouvriers des champs et des villes, nous aurons une bonne fois compris :

Que les dupes faciles appellent les fripons ;

Que les tendances serviles engendrent le despotisme ;

Que l'exploité volontaire justifie l'exploiteur ;

Et qu'il n'y a pas d'autre secret, pour chacun de nous, d'échapper à toute espèce d'exploitation que de prendre une bonne fois en nous-mêmes l'énergique résolution de ne pas souffrir d'être exploité ni d'une manière ni d'une autre.

A. CORBON.



PRINCIPES ÉCONOMIQUES

D'une Association d'Ouvriers, fondée à Paris sous le nom

DE

LA RÉCIPROCITÉ.

Ce livre, par son titre, devant être l'écho des souffrances et des aspirations populaires, l'Association doit naturellement y trouver sa place.

Aussi, quand de toutes parts se débattent les questions de réforme sociale, d'organisation du travail, de constitution du crédit sur des bases nouvelles; quand tous les esprits studieux, les âmes sympathiques, demandent à l'association la solution de ces questions, croyons-nous, en entrant dans cette voie, qu'il est à propos de nous servir du levier puissant de la presse pour exposer d'une manière simple et claire quels sont les principes économiques de l'association que nous avons fondée, grâce à une foi ardente et à des efforts soutenus.

Dire quelles ont été nos vues, quelle est notre organisation, à quel but nous tendons, c'est apporter notre contingent à l'œuvre commune, et contribuer, dans la mesure de nos moyens, à la solution du débat solennel mis à l'ordre du jour par l'esprit et les besoins de notre époque.

Victimes, comme tous nos frères les travailleurs, des maux engendrés par l'insolidarité dans le travail, par une concurrence déloyale qui ne respecte ni le droit à la vie, ni aucun sentiment de justice; soumis, comme eux, aux caprices des maîtres et aux hasards d'une production désordonnée; sans garantie dans le présent, que la moindre crise politique ou industrielle compromet; sans sécurité pour l'avenir, plus inquiétant encore pour les travailleurs que le présent si affligeant déjà, nous avons dû rechercher s'il n'était pas possible, pour la grande famille ouvrière, d'échapper aux tristes conditions d'existence du salariat (dernier terme de l'esclavage moderne).

L'idée d'association nous séduisit d'abord; mais, comme l'association, pour porter d'heureux fruits, a besoin d'être étudiée, raisonnée, pour de l'état de sentiment vague passer à l'état de réalité pratique, nous nous sommes demandé si,

circonscrite à une organisation spéciale, sans visée économique d'une portée générale, si l'association, comme elle se pratique à peu près partout aujourd'hui, pouvait remédier au mal présent, faire disparaître le salaire, le chômage, la misère, et mettre d'accord la *production* et la *consommation*; si enfin, fonctionnant pour une fin particulière et en dehors de l'économie publique, elle aurait assez de puissance pour être génératrice d'un grand mouvement social, révolutionnaire et régénérateur, aboutissant à l'abolition de l'exploitation existante du monopole capitaliste et des intermédiaires parasites, et si elle serait propre à donner une direction nouvelle et d'ensemble aux diverses branches qui constituent l'action générale de la vie économique.

Après bien des recherches longues et pénibles pour des ouvriers qui, courbés sous un labeur incessant, n'ont ni l'habitude ni la possibilité des méditations abstraites, il nous a été démontré que, pour que l'association pût vaincre tous les obstacles, pour qu'elle fût vraiment sociale, il fallait qu'elle eût pour base un principe économique supérieur à celui sur lequel elle repose généralement encore. Le malaise, les souffrances inouïes, les perturbations industrielles dont nous nous plaignons, ne sont-ils pas les résultats de cette fausse économie sociale qui fait dépendre l'existence, la vie des producteurs et consommateurs, de l'élément capitaliste? Du moment que le capital est la clef de voûte de l'édifice économique, que le travail et les différentes transactions qu'il nécessite sont soumis à sa suprématie, c'en est fait de la liberté, du bien-être et de la sécurité du grand nombre. Au moindre changement, à la plus petite inquiétude vraie ou fausse, factice ou réelle, le petit nombre, détenteur du capital, prenant peur, le retire de la circulation, et de là suspension des transactions industrielles, interruptions de la vie sociale, crise, quelquefois révolution.

Voyez, sous l'empire de ce régime, le cours ordinaire des choses! Là des terres incultes et des bras inoccupés, des magasins encombrés et des êtres humains dans le dénûment le plus complet; ailleurs des palais inhabités quand des multitudes d'hommes ne savent où reposer la tête, et n'ont d'autre oreiller que le pavé de nos rues. Partout, en apparence, production exubérante, détenteurs des produits ne sachant à qui

les vendre, confection à profusion de vêtements, de magnifiques parures et ameublements somptueux ou confortables, et, comme contraste saisissant et lamentable, des millions de créatures de Dieu au-dessous du plus stricte nécessaire, gisant dans des galetas dénudés, vêtus en haillons et manquant même de pain.

Tout cela est bien le résultat d'une désastreuse économie qui, reposant sur les bases fausses du capital, fait que le produit, l'*œuvre* de l'homme, pour satisfaire aux exigences du capital, doit être vendu à un autre homme, à un frère, *plus qu'il ne vaut!* On s'appelle frère, et on *bénéficie* sur son semblable, on le trompe dans les ventes et autres transactions industrielles et commerciales qu'on conclut avec lui! Et on légitime ces pratiques honteuses, on appelle cela, cet art de dépouiller son semblable, l'*entente des affaires!* C'est ainsi qu'on *gagne sa vie* sous les lois économiques qui consacrent l'exploitation de l'homme par l'homme!

Pour nous, nous répudions énergiquement cette façon de procéder. L'association qui chercherait dans ces moyens illégitimes l'affranchissement des travailleurs, par cette spéculation à se créer un *fonds social*, non-seulement ferait chose mauvaise, mais n'atteindrait pas au but qu'elle doit se proposer : le bien-être général, l'amélioration du sort de tous ; car procéder ainsi ce serait continuer ce qui est, maintenir la misère des masses travailleuses au profit de quelques-uns. Que ces quelques-uns s'appellent *capitalistes* ou *ouvriers-associés*, peu importe, les choses ne seraient point améliorées, la richesse sociale, la somme des produits, ne pouvant être augmentées, ni leur répartition à chacun plus équitablement faite par de semblables données économiques.

Par les développements qui précèdent on a dû pressentir que notre théorie tend à faire passer la fraternité dans les faits économiques, à utiliser les connaissances acquises dans le sens de l'augmentation du bien-être général dont nous ne séparons pas le nôtre. Posant en principe que l'équivalence des produits, leur *valeur réelle*, se détermine par la *somme des peines qu'ils ont coûtés*, nous rejetons comme illégitime et empreint de l'esprit d'exploitation tout bénéfice qui ne trouve pas sa raison d'être et sa justification dans cet axiome de la loi économique nouvelle du fraternel échange. Aussi

associations-nous dans une communauté d'intérêts, producteurs et consommateurs, en opérant sans capital antérieur emprunté, qui toujours impose aux objets de consommation des charges qui en élèvent le prix sans accroître la somme et la valeur, et sans avantage pour les producteurs mêmes, qui, en fin de compte, deviennent les tributaires du capital tout comme les consommateurs.

Ne demandant rien à cet élément faux et suranné de l'ancienne économie, affranchissant notre action de sa dépendance toujours funeste et onéreuse, par notre théorie nous faisons appel, nous nous adressons aux consommateurs mêmes, à leur concours intelligent et actif; ce sont eux qui nous commanditent, nous créditent, nous fournissent les moyens de mise en œuvre par la prise de *bons de consommation* que nous avons créés, et qui sont *toujours remboursables* en produits de l'association; tenant d'eux seuls le travail et le capital essentiel à nos opérations, à l'aide de cette combinaison qui change les bases de l'économie d'une manière radicale, nous abolissons *l'usure, l'intérêt* et toutes les charges qui pèsent sur la production produite ou consommée; en faisant bénéficier le consommateur de tous les prélèvements opérés à différents titres sur les objets livrés à la consommation publique, nous réalisons pleinement les conditions suprêmes de l'économie nouvelle: le *bon marché* des produits uni à la *perfection* dans le travail; nous fondons la *véritable association des producteurs et des consommateurs*, et nous ne sommes, à proprement parler, que les fonctionnaires du public, notre établissement devenant, par cette manière d'opérer, un établissement social appartenant à *tous*.

Voilà notre solution des problèmes à résoudre touchant l'équilibre à établir entre la production et la consommation, et relatif à la rémunération équitable du travail, à l'augmentation incessante de la richesse publique, au crédit gratuit, au fraternel, égal et libre échange des *produits contre produits*, et à la suppression de tous les intermédiaires qui grèvent la production, arrêtent la circulation, et ralentissent, amoindrissent la consommation; c'est ainsi, sans *fonds social présent ou à venir*, par la seule vertu de notre théorie d'association, aidés du concours des consommateurs, que nous marchons à la conquête du bien-être universel, à l'améliora-

ion de notre propre sort, intimement lié à l'amélioration générale, et que nous pensons atteindre à l'affranchissement du travail et des travailleurs.

Un mot maintenant sur notre organisation intérieure. Mettant en pratique tous nos rapports généraux, le principe de la fraternité humaine, base de notre loi économique comme de la loi morale, nous avons dû raisonnablement viser à son application dans nos rapports particuliers, dans l'association, ne voulant point former de *fonds social*, fruit toujours plus ou moins déguisé de l'exploitation, travaillant sans autre prétention que de recueillir, à titre de rémunération de notre labeur, le prix de notre *main-d'œuvre*, et rien de plus, livrant nos produits à *prix de revient*. L'association assure l'avenir de ses membres par une retenue exercée sur chacun d'eux à titre d'*impôt de la fraternité*.

Dans leur destination actuelle, les fonds provenant de cette retenue doivent servir à fournir des secours aux malades, des pensions aux vieillards et infirmes, et plus tard l'association prenant de l'extension, ils serviront, en outre, aux frais nécessaires à l'éducation des enfants d'associés, à l'établissement de cours propres à faciliter le développement intellectuel et moral des sociétaires. Déjà, au point de vue du perfectionnement professionnel, des cours sont établis au sein de l'association pour déterminer les meilleures méthodes d'exécution des travaux.

Partout, en tout et toujours, notre préoccupation suprême est de réaliser la fraternité humaine par la liberté et le perfectionnement des personnes et des choses, but du progrès social.

Ce but, sommes-nous en bonne voie pour l'atteindre? Depuis dix-huit mois que nous expérimentons le mode d'association que nous livrons à l'examen de *tous*, les heureux résultats que nous avons obtenus en attestent, à nos yeux, l'excellence : l'opinion publique en décidera en dernier ressort. Jusqu'à ce jour elle nous a soutenus de sa faveur. Nous avons bon espoir dans son arrêt définitif.

P. VAHRY,

Ouvrier tailleur.

Pour le conseil d'administration de la *Réciprocité*.

LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE.

Toutes les grandes villes ont leurs monuments ou leurs quartiers célèbres, mais il n'en est aucun en Europe dont la réputation atteigne à celle du faubourg Saint-Antoine de Paris. Ce grand et infatigable travailleur, ce terrible et puissant colosse a acquis sa réputation bien méritée par ses luttes révolutionnaires; la terreur qu'il inspire, l'influence qu'il exerce, nous les reconnaissons utiles sous plus d'un rapport, et ce n'est pas nous qui voudrions les nier ni les amoindrir.

Avec la sève patriotique qui bouillonne dans ses veines, nous croyons que le peuple du faubourg Saint-Antoine a gardé toute sa force physique et toute sa moralité, nous croyons aussi qu'il aura toujours l'initiative des grands mouvements populaires, parce qu'il renferme en son sein tous les éléments de progrès et de civilisation, parce qu'il garde une foi inaltérable dans la justice de sa cause et dans la destinée de son avenir.

Examinons-le, ici, dans ses allures diverses, dans ses aspects multiples, dans les détails infinis de sa vie privée, en un mot, dans tout ce qui peut donner prétexte aux banales accusations dont il est l'objet; peut-être arriverons-nous à découvrir les motifs de la crainte, de la terreur ou du dégoût qu'il inspire; — car le rude besogneur fait naître autour de lui bien des sentiments contraires.

Si nous y entrons par la place de la Bastille, nous trouvons d'abord une belle rue, bien large, bien espacée et bien garnie; des maisons très-hautes, toutes pleines de mouvement, toutes remplies d'activité, d'où s'échappe à flots la fumée et la poussière avec mille bruits divers, confus et discordants. Aux heures où commence le travail, il n'y a plus là ni repos ni trêve; il faut agir, agir encore, toujours; toujours: on n'existe qu'à cette inexorable condition.

Nous avons dit que les maisons étaient toutes pleines; dans ces maisons il n'y a que des chambres et des ateliers, des

chambres qui renferment quelquefois une famille entière, des ateliers où la place d'un homme est marquée au compas ; tant il faut ménager le loyer, tant la nécessité se fait dure dans ses obligations et ses exigences. Qu'on juge de la multitude qu'elle entasse derrière ces murailles ; qu'on juge combien il y a d'hommes, de femmes et d'enfants qui travaillent, qui souffrent, qui pâissent dans les fatigues, l'insécurité et les privations ! Ce n'est pas, d'habitude, vers les rez-de-chaussées ou les étages inférieurs que la misère étale ses plaies : on devine aisément qu'il y a là moins de dénûment qu'ailleurs ; c'est au-dessus, c'est plus haut, c'est en montant toujours, qu'il faut regarder pour que le cœur se contriste, pour que l'âme se brise, pour que la pitié verse ses larmes.

C'est vers les combles que demeurent les infirmes et les vieillards ; ceux qui ont traversé la vie, ceux qui ont vaincu le besoin, ceux qui n'ont jamais abandonné le travail et que le travail abandonne, lui, dans son odieuse ingratitude !

Vers ces hauteurs lugubres, il semble que le soleil luise à regret et que le vent passe comme un souffle glacé : on ne voit plus de vitres luisantes, plus de rideaux aux fenêtres, plus d'oiseaux éveillés qui chantent sous l'ombrage en oubliant la liberté ! Plus de ces physionomies mâles, plus de ces têtes douces et souriantes que la curiosité attire et qui se divertissent avec les passants. Par la lucarne du toit on aperçoit seulement quelques hardes rapiécées, quelques lambeaux de linge lessivé de la veille, qui sèchent au grand air. Quelquefois au milieu de tout cela, — douce et pure vision ! — c'est un petit enfant qui apparaît ; il n'a que ce trou pour respirer et il s'y hisse tandis que sa mère s'occupe des soins intérieurs ou de la tâche ardue qui aide à nourrir sa pauvre famille. Quelquefois aussi, c'est une humble fleur qui se balance aux revers des toits noirs, on l'a apportée en présent à quelque couturière laborieuse pour la distraire un peu de son existence de recluse ; ou à ses voisins, de grands parents, le jour bienheureux d'une fête patronale. C'est une tradition qui ne s'est pas perdue chez ce peuple, et qui prouve combien l'esprit religieux s'y perpétue et préside à ses actes, malgré les mauvais enseignements qu'il a reçus de ceux qui s'en disent les gardiens les plus fidèles. Ces jours-là, les familles se rassemblent, s'embrassent, se félicitent, échangent toutes sortes

de caresses et de bonnes paroles ; c'est un entrain, une bonne foi, une cordialité admirables. Des épargnes individuelles se tirent de la cachette et sont mises en commun pour la fête.



On improvise des banquets où la gaieté préside. où la bonne humeur fait tous les frais de l'esprit ; les têtes s'animent, les cœurs s'épanouissent, les yeux brillent d'un feu fraternel ; on est gai sans contrainte et sans détour, et l'on chante encore l'amour, la gloire et l'espérance !...

Mais cela ne vient qu'une fois par année ! Quel dommage que chez nous le bonheur soit si rare : les hommes sont si bons quand ils sont heureux ! et ils sont heureux avec si peu de chose !

■ Maintenant, redescendons aux boutiques. Quelle profusion

d'objets divers ; que de meubles, que de tissus, que de ferures, que de dorures ! La quincaillerie, l'ébénisterie, la tapisserie, les glaces, les bronzes, les verreries, les porcelaines, les magasins, les fabriques, les manufactures ; et comme là-dedans tout s'occupe et trouve son emploi ; la *demoiselle* feuillette la main courante et entasse chiffres sur chiffres dans les colonnes du grand-livre ; l'apprenti est réclamé, grondé, harcelé par vingt personnes ; l'homme de peine esuie, brosse, cire, range et dérange, place et déplace tout. Factotum de l'industrie, il a autant d'obligations que le marchand a de fantaisies, que la mauvaise humeur a de caprices. C'est la machine à rouler, à rouler, à tirer, à porter, à éreinter. Le maître, le commis, les enfants, la servante, tout le monde lui commande à la fois ; il ne soupe qu'après le chien, il ne dort qu'après le cheval.

Voici maintenant le maître et l'ouvrier. Toute la mauvaise organisation actuelle se résume dans ces deux hommes. L'un est pâle, maigre, affaissé quoique robuste ; beaucoup de fatigue se décèle dans son regard morne et sur ses traits flétris ; il a les bras nus jusqu'au-dessus du coude ; une mauvaise blouse recouvre son corps ; sa tête est nue, ses cheveux sont en désordre et pleins de poussière. Néanmoins sa physionomie est intelligente et calme, et, malgré l'espèce de contrainte qui résulte de sa situation sociale, il reste pur dans son indigence, humain dans sa pauvreté, digne dans son humiliation. L'ouvrier sait ce qu'il vaut ; il apprécie son talent ; il connaît sa véritable place. La nécessité le rend parfois humble où il aurait le droit de se montrer fier, mais jamais on ne l'a vu servile, ni hypocrite, ni rampant. Sa race tient du lion ; il en a parfois la noblesse et les fureurs, et il en garde toujours la générosité souveraine. On s'étonne quelquefois de l'espèce de tristesse qui enveloppe son âme : c'est qu'une voix suprême murmure toujours en lui ; c'est que quelque chose réclame en faveur de ses droits méconnus, dont Dieu lui commande la revendication éternelle...

Le maître est un homme non moins actif, non moins intelligent, mais tout à fait opposé à celui-ci. C'est un être replet, mobile, agité, sarcastique ; son visage enluminé est plein jusqu'à la bouffissure ; sans en faire parade, il affiche certaine suffisance ; il a les sourcils hauts, du feu dans l'œil, de l'éclat

dans la voix ; quand il commande, surtout ; — on aime tant l'autorité ! — Et puis, il faut bien qu'on sache qu'il est le maître, et, à cet effet, il le répète plus de vingt fois par jour, de crainte qu'on ne l'oublie ou que quelqu'un n'aille le prendre pour l'égal de ceux qui lui obéissent. Ce monsieur appelle des gens sans tact les personnes qui prennent tous les hommes pour des hommes. En société, et même à tout propos, il se vante bien haut d'aimer le travail ; — cela ne veut pas dire qu'il aime travailler ; — entendons-nous : il aime faire travailler. Son affaire à lui, c'est la surveillance, triste privilège, misérable emploi qu'il n'ose confier à personne, sans cesse préoccupé qu'il est de l'idée qu'on le trompe, qu'on lui veut du mal ou qu'on néglige ses intérêts. Voilà ce qu'ont produit les belles maximes qui ont cours aujourd'hui et que nous n'avons pas besoin de répéter ; d'un côté la peine, les privations, l'insécurité de l'avenir ; de l'autre, une activité stérile, la défiance, la crainte, la haine et toutes les suggestions démoralisatrices ; des hommes qui vivent en ennemis au lieu de vivre en frères, parce qu'on leur a dit toujours : *exploitation* au lieu de leur dire *association*.

En remontant un peu le faubourg Saint-Antoine, la première chose qui frappe l'attention, c'est la fontaine de la rue de Charonne. Quelle foule on voit là, mon Dieu ! que de pauvres créatures ! quelle avidité pour une goutte d'eau ! Il faut que le besoin soit bien pressant, bien impitoyable pour ceux qui attendent ainsi des heures entières exposés au vent d'hiver et à la pluie glaciale, pour reporter chez eux un peu de cette eau impure. L'eau, c'est l'utilité absolue du ménage ; c'est le breuvage, c'est la propreté et la santé : ne devrait-il pas y avoir de l'eau gratuite dans toutes les maisons ? Mais nos philanthropes, à quoi songent-ils donc ? Ils vont apprécier les bœufs et les chevaux ; ils offrent des médailles et des primes à ceux qui tentent d'améliorer le bétail ? Eh ! messieurs, les hommes aussi méritent quelque intérêt ; leur sort fait compassion et a grand besoin qu'on l'améliore.

Il y a à cette fontaine Charonne, qui le croirait ? de tout petits enfants qui peuvent à peine soulever leur fardeau. Un jour nous en abordâmes un qui pleurait ; il se tenait courbé devant une cruche de grès à moitié pleine qu'en vain il essayait de traîner. Ses petits membres engourdis avaient pres-

que perdu le mouvement ; il était transi, bleu de froid, malade d'exténuation.



— Quel âge as-tu, mon pauvre enfant ?

— J'ai huit ans bientôt.

Puis, avec un sourire navré, et semblant demander notre assistance, il ajouta :

— Je crois que je vous connais ; vous êtes peut-être des camarades de mon père ?

— Il se peut bien. Demeures-tu loin d'ici ?

— Non, pas bien loin ; mais c'est si lourd !

Et il nous montrait son eau. Nous l'en débarrassâmes, et, chemin faisant, voici quel fut notre entretien :

— Viens-tu souvent à cette fontaine ?

— C'est la première fois aujourd'hui ; je m'essaye ; d'habitude c'était ma mère...

— Et où donc est-elle, ta mère ?

Nous enûmes qu'elle était morte, car les larmes de l'enfant coulaient abondantes et amères.

— Ma mère est chez nous, mais il y a longtemps qu'elle est malade, et aujourd'hui elle n'a pas pu se lever.

— N'as-tu point des frères et sœurs plus âgés que toi ?

— Nous étions six enfants ; il y en a à présent trois sous terre ! et quant aux deux autres...

— Où sont-ils, les deux autres ?

— Le premier est à l'hôpital depuis trois mois ; il s'était blessé en travaillant. Ses deux mains ont été broyées sous un laminoir ; il n'y en a encore qu'une de guérie.

— Mais l'autre frère travaille, sans doute ?

— Mon autre frère est soldat ; il a été fait prisonnier en Afrique. Le voilà quasi mort aussi ! C'est ça qui a tant fait de mal à ma mère, ce matin.

— Et ton père, que fait-il ?

— Toutes sortes de besognes ; il s'occupe où il peut ; avant, il avait un bon état : mais les yeux n'y sont plus, qu'il nous dit. A présent il tourne la roue, il débarde le bois, il traîne la charrette, il lave les cendres chez les fondeurs ; tout ça c'est dur pour un vieux ! Il faut qu'il parte le matin dès cinq heures, et le soir il ne revient guère qu'à neuf ou dix ; aussi je ne le vois pas souvent. Je voudrais bien l'attendre pour l'embrasser comme quand j'étais petit, mais on me couche pour que je n'aie pas si froid dans notre chambre.

Voilà ce que nous dit l'enfant. Et ces misères-là sont nombreuses chez les ouvriers ; il serait facile d'en citer des mille et de montrer la place où elles gémissent. Mais à quoi bon ; qui veut les reconnaître, ces misères, et qui pourrait les soulager ? Les hommes n'y peuvent rien ; le mal est dans les choses plus que dans eux-mêmes, et il est si grand, et il vient de si loin, que le temps et la science sociale peuvent seuls y porter remède,

Pénétrons plus avant dans la grande rue. Voici le ruisseau d'une pompe à feu ; c'est de l'eau chaude qui coule sous une porte cochère. Exposées à tous les courants d'air, des vieilles femmes, des petites filles, sont accroupies à la file et y lavent

des haillons qu'elles appellent chemises, jupons, tabliers, etc. On en voit là tous les jours, et, quand vient le samedi, souvent l'on se dispute les places. Si le désordre devient trop grand, on les chasse, et alors elles vont plus bas faire leur besogne, nettoyer leur linge au ruisseau de l'égout! Plus loin est la rue Sainte-Marguerite, rue latérale du faubourg, une véritable tache pour lui; tous les vices s'y donnent rendez-vous; tous les vagabonds y cherchent asile. Là viennent se réfugier tous pêle-mêle et confondus les sexes et les âges : les prostituées sans emploi, les joueurs d'orgue, les montreurs de bêtes, les chanteurs ambulants, les bateleurs des places publiques, les tireurs de cartes et d'autres malheureux qui vont chercher leur vie parmi les ordures, une hotte sur le dos, un crochet à la main. Ils sont là, vers le soir, des familles entières, qui grouillent sous les portes d'allées en épouillant leur vermine et en riant d'une façon cynique de ce comble des misères qui devraient les faire pleurer! Gens de mauvaises mœurs et gens de mauvaise vie sont rarement d'accord. Tantôt livrés à l'ivresse bestiale et à une espèce d'excitation féroce, ces misérables brisent ce qui les entoure et frappent sans pitié ceux qui s'opposent à leur rage du mal, à leur frénésie de destruction. Tantôt, au-dessous de l'avilissement connu où puissent tomber des créatures humaines, chez des êtres déchus, dans un monde sans nom et dont la seule image fait épouvante, les mâles se disputent les femelles comme des chiens; d'autres fois c'est le jeu qui fomenté les querelles : alors ils se frappent à coup de couteau comme des brigands, ils se mordent, en hurlant, comme des bêtes farouches. Aussi la rue Sainte-Marguerite a-t-elle la plus mauvaise réputation : ceux qui l'habitent, étant honnêtes, osent à peine l'avouer, et ceux qu'on accuse de l'habiter sont prêts à s'en plaindre comme d'une injure. Il y a encore trop de lieux semblables à Paris, et si nous visitions certains cloaques des barrières, nous retrouverions les mêmes scènes et les mêmes personnages. Mais que l'on n'aille pas croire que c'est là le Peuple des faubourgs, oh, non, grand Dieu! Ceux qui le pensent se trompent extrêmement; ils prennent l'écume pour les flots, et la lie pour la liqueur généreuse. Ce n'est pas la faute des ouvriers, si leur condition les descend si bas, si la misère les rend les voisins du vice. Ce contact leur fait horreur, et nul ne dissi-

mule le dégoût qu'il en éprouve. C'est dans les ateliers qu'on trouve les ouvriers, non ailleurs : il ne faut point affecter de les voir où ils ne sont pas, ni leur reprocher de vivre où ils n'ont jamais été. Il est vrai que souvent l'atelier touche au bouge, mais une muraille le garantit, et cette muraille sépare tout un monde. L'homme des rudes labeurs craint trop l'abjection, il sait la pente qui y conduit, il voit la lèpre de ceux qu'elle souille et il n'en est que plus fort pour chasser de son seuil la paresse et la débauche.

Les nombreux cabarets qu'on voit dans les faubourgs et qui sont toujours ouverts à l'ouvrier comme un lieu de tentation, ne sont guère fréquentés qu'un jour de la semaine, le lundi. Et il y a encore à cela une cause malheureuse : le dimanche n'est plus observé. Les prêtres ont perdu l'esprit de religion qu'ils avaient mission de perpétuer ; ils n'ont plus pouvoir de concilier les hommes et de s'en faire obéir en s'en faisant aimer. Quelques-uns ont failli sur la voie de Dieu, d'autres s'en sont détournés sans le savoir ; plusieurs l'ont abandonnée tout à fait, et leurs imitateurs ont eu beau appeler le Peuple à eux, le Peuple n'a plus voulu les suivre ; leur morale n'était plus sa morale ; leur enseignement semblait la satire de leur vie livrée aux jouissances dont ils se disaient les proscripteurs. Ils prêchaient l'humilité, et l'orgueil leur dévorait l'âme ; leur renoncement aux biens du monde, et chaque jour faisait éclore autour d'eux des scandales de cupidité. Alors la foi vacilla ; sa flamme fut moins vive autour des autels déserts, puis elle s'y éteignit peu à peu pour renaître au foyer de la famille, où elle avait retrouvé un abri propice et des sanctuaires purifiés. Si l'on demande à des ouvriers d'aujourd'hui quels sont ceux qui vont à la messe, ils répondent que ce sont des gens qui n'ont rien à faire, ou des nécessiteux hypocrites qui récitent des prières pour un morceau de pain. Donc, ils chôment le lundi, quand ils peuvent, et ils s'épandent dans les cabarets faute de pouvoir aller ailleurs. Ce n'est pas qu'ils répudient le dimanche, au contraire ; le dimanche sera toujours pour eux un jour consacré. Mais il faut de la toilette ce jour-là ; son soleil n'aime luire que sur les beaux habits et le bon linge blanc ; mais qui a des habits, mais qui a du linge ? Hélas ! les temps sont si durs, aujourd'hui, que toutes les armoires sont vides ; il n'y

a même bientôt plus d'armoires. La misère n'a rien laissé derrière elle que les larmes qu'elle fait répandre et que la pudeur qui oblige de les cacher.

Oui, c'est par dénûment, c'est faute d'un vêtement décent, c'est pour n'avoir pas à rougir de leur misère que des ouvriers hantent les cabarets, et c'est un grand malheur ! car les cabarets, après avoir épanoui le plaisir de nos pères, sont devenus pour nous des lieux de débauche grossière et d'excitation criminelle : on n'y va plus pour se divertir honnêtement, on y va pour boire, s'enivrer et dormir, comme l'Anglais dans sa taverne immonde. Ceux qui s'y laissent conduire par faiblesse ne tardent pas à voir qu'ils y laissent chaque fois quelques-unes de leurs bonnes qualités. Ceux qui s'y habituent se démoralisent, s'abrutissent, se dépravent, et ils le sentent, car, si on leur en fait un reproche, ils répondent avec le cœur navré qu'ils y cherchent l'oubli des douleurs... Malheureux hommes, pauvres esprits égarés qui se croient soulagés de leurs maux quand l'abrutissement les rend insensibles ! Les morts aussi sont soulagés de leurs maux, mais quelle est la satisfaction qu'ils en tirent ? O ouvriers, si la tâche de la vie vous semble trop pénible, si le fardeau de vos peines est trop lourd, il faut chercher à l'alléger par l'appui de la vertu, jamais par le secours du vice. Quand l'homme n'est plus maître de sa raison, il n'est plus un homme, il tombe en un instant au-dessous des plus viles créatures ; au lieu d'inspirer la pitié à ses frères, il en devient le jouet ou la dérision.

Après avoir peiné, pâti, souffert toute la longue semaine, certes on n'est pas coupable de se reposer un jour ; il est bien de chercher à se reconforter le corps et l'esprit, mais il faut le faire avec mesure et avec décence ; il ne faut avilir en soi ni le fils, ni l'époux, ni le père de famille, ni le citoyen, ni l'ouvrier, car tous ces titres ne sont respectables que par la conduite et la dignité de ceux qui les portent ; ne l'oubliez jamais ! Restez sobres, ouvriers, la sobriété est une vertu comme l'honneur, comme le courage, comme la loyauté et la probité dont vous êtes si fiers. Méprisez les égoïstes qui ne vivent que pour eux, qui vous poussent à l'isolement ; les égoïstes n'ont pas d'amis, ils n'en sont pas dignes, leur cœur est froid comme la dalle que l'on foule aux pieds. Unissez-vous, au contraire, rapprochez-vous, soutenez-vous les uns

les autres ; que la fraternité reste au nombre des plus purs sentiments de votre âme ; aimez-vous, aimez-vous bien, et vos fardeaux s'allégeront et vos peines seront partagées jusqu'au jour où elles doivent disparaître du monde. Que le fort aide le faible, que le grand soutienne le petit ; que celui qui s'instruit se mette au service de ses frères ; qu'il répande son savoir partout, mais sans morgue et sans suffisance, afin que l'on en recueille les fruits avec reconnaissance et avec amour. L'instruction, c'est la source des biens futurs où chacun de nous peut aller puiser ; l'âme grandit, elle s'élève, elle s'épure avec l'instruction ; elle s'engourdit, elle s'énerve, elle se perd avec l'ignorance.

Nous avons parlé du faubourg Saint-Antoine et de sa puissance révolutionnaire dans le passé. Cette puissance se manifeste encore aujourd'hui, mais au profit des idées nouvelles. Après avoir combattu les préjugés, aboli les privilèges, édifié le droit populaire et universel ; après avoir versé son sang à flot dans les luttes horribles des guerres civiles, le faubourg Saint-Antoine aide à réaliser l'association ouvrière : c'est la révolution encore, mais elle est pacifique, cette fois, et elle édifie sans avoir eu besoin de détruire. La violence et la mort lui sont inutiles. Elle ne demande au Peuple que son intelligence et son bras, son courage et son dévouement volontaires.

Le faubourg Saint-Antoine compte déjà dans son sein un grand nombre d'associations ouvrières parmi lesquelles nous connaissons les ébénistes, qui, dès le début, dès la première année de leur fondation, ont obtenu une médaille d'honneur à l'exposition de l'industrie ; une succursale des tailleurs de limes, qui eux aussi ont été décorés à la même exposition pour le mérite de leur travail et la supériorité de leur production. Viennent ensuite les fabricants de fauteuils, les tourneurs, les tapissiers, les mécaniciens et les serruriers pour meubles. Il y a aussi des cuisiniers et des coiffeurs. Ces associations resserrent les liens moraux entre les ouvriers : les hommes y deviennent solidaires dans les intérêts comme dans l'honneur ; ils travaillent sans bruit à leur œuvre de régénération sociale, et sont peut-être les plus utiles appuis d'une société que la calomnie les accuse de vouloir détruire.

GILLAND,

Ouvrier serrurier, Représentant du Peuple. (Seine-et-Marne.)



LA BONNE DÉESSE DE LA PAUVRETÉ.

BALLADE.

Chemins sablés d'or, landes verdoyantes, ravins aimés des chamois, grandes montagnes couronnées d'étoiles, torrents vagabonds, forêts impénétrables, laissez-la, laissez-la passer, la bonne déesse, la déesse de la Pauvreté !

Depuis que le monde existe, depuis que les hommes ont été produits, elle traverse le monde, elle habite parmi les hommes, elle voyage en chantant, ou elle chante en travaillant, la déesse, la bonne déesse de la Pauvreté !

Quelques hommes se sont rassemblés pour la maudire ; il s

l'ont trouvée trop belle et trop gaie, trop agile et trop forte. Arrachons ses ailes, ont-ils dit, donnons-lui des chaînes, brisons-la de coups, et qu'elle souffre, et qu'elle périsse, la déesse de la Pauvreté !

Ils ont enchaîné la bonne déesse, ils l'ont battue et persécutée : mais ils n'ont pu l'avilir : elle s'est réfugiée dans l'âme des poètes, dans l'âme des paysans, dans l'âme des artistes, dans l'âme des martyrs et dans l'âme des saints, la bonne déesse, la déesse de la Pauvreté !

Elle a marché plus que le Juif errant, elle a voyagé plus que l'hirondelle ; elle est plus vieille que la cathédrale de Prague, et plus jeune que l'œuf du roitelet ; elle a plus pullulé sur la terre que les fraises dans le Bœhmerwald, la déesse, la bonne déesse de la Pauvreté !

Elle a eu beaucoup d'enfants, et elle leur a enseigné le secret de Dieu : elle a parlé au cœur de Jésus sur la montagne ; aux yeux de la reine Libussa lorsqu'elle s'enamoura d'un laboureur ; à l'esprit de Jean et de Jérôme sur le bûcher de Constance : elle en sait plus que tous les docteurs et tous les évêques, la bonne déesse de la Pauvreté !

Elle fait toujours les plus grandes et les plus belles choses que l'on voit sur la terre : c'est elle qui cultive les champs et qui émonde les arbres, c'est elle qui conduit les troupeaux en chantant les plus beaux airs, c'est elle qui voit poindre l'aube et qui reçoit le premier sourire du soleil, la bonne déesse de la Pauvreté !

C'est elle qui bâtit de rameaux verts la cabane du bûcheron, et qui donne au braconnier le regard de l'aigle ; c'est elle qui élève les plus beaux marmots et qui rend la charrue et la bêche légères aux mains du vieillard, la bonne déesse de la Pauvreté !

C'est elle qui inspire le poète et qui rend le violon, la guitare et la flûte éloquentes sous les doigts de l'artiste vagabond ; c'est elle qui le porte sur son aile légère de la source de la Moldau à celle du Danube ; c'est elle qui couronne ses cheveux des perles de la rosée, et qui fait briller pour lui les étoiles plus larges et plus claires, la déesse, la bonne déesse de la Pauvreté !

C'est elle qui instruit l'artisan ingénieux et qui lui apprend à couper la pierre, à tailler le marbre, à façonner l'or et l'argent, le cuivre et le fer; c'est elle qui rend, sous les doigts de la vieille mère et de la jeune fille, le lin souple et fin comme un cheveu, la bonne déesse de la Pauvreté!

C'est elle qui soutient la chaumière ébranlée par l'orage; c'est elle qui ménage la résine de la torche et l'huile de la lampe; c'est elle qui pétrit le pain de la famille et qui tisse les vêtements d'hiver et d'été; c'est elle qui nourrit et alimente le monde, la bonne déesse de la Pauvreté!

C'est elle qui a bâti les grands châteaux et les vieilles cathédrales; c'est elle qui porte le sabre et le fusil; c'est elle qui fait la guerre et les conquêtes; c'est elle qui ramasse les morts, qui soigne les blessés et qui cache le vaincu, la bonne déesse de la Pauvreté!

Tu es de toute douceur, toute patience, toute force et toute miséricorde, ô bonne déesse! C'est toi qui réunis tous tes enfants dans un saint amour, et qui leur donnes la charité, la foi, l'espérance, ô bonne déesse de la Pauvreté!

Tes enfants cesseront un jour de porter le monde sur leurs épaules, ils seront récompensés de leur peine et de leur travail. Le temps approche où il n'y aura plus ni riches, ni pauvres, où tous les hommes consommeront les fruits de la terre, et jouiront également des bienfaits de Dieu; mais tu ne seras point oubliée dans leurs hymnes, ô bonne déesse de la Pauvreté.

Ils se souviendront que tu fus leur mère féconde, leur nourrice robuste et leur église militante. Ils répandront le baume sur tes blessures, et ils te feront de la terre rajeunie et embaumée un lit où tu pourras enfin te reposer, ô bonne déesse de la Pauvreté.

En attendant le jour du Seigneur, torrents et forêts, montagnes et vallées, landes qui fourmillez de petites fleurs et de petits oiseaux, chemins sablés d'or qui n'avez pas de maîtres, laissez-la, laissez-la passer, la bonne déesse, la déesse de la Pauvreté!

GEORGE SAND.

(La Comtesse de Rudolstadt.)

IDÉES

SUR

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT.

Faites moi maître de l'enseignement, et je me charge de changer la face du monde.

LEIBNITZ.

Quelle est la première partie de la politique ? l'éducation. La seconde ? l'éducation. Et la troisième ? l'éducation. — J'ai trop vieilli dans l'histoire pour croire aux lois quand elles ne sont pas préparées, quand de longue date les hommes ne sont point élevés à aimer, à vouloir la loi. Moins de lois, je vous prie, mais par l'éducation fortifiez le principe des lois ; rendez-les applicables et possibles, faites des hommes, et tout ira bien.

MICHELET.

(*Le Peuple*, pages 510 et 511.)

Nous avons fait la République, il nous reste à faire des républicains.

ROBESPIERRE.

Quand la science sera faite, quand tous seront obligés, sous peine de déraison, de reconnaître une même origine, de se rattacher à une même tradition, les divergences du présent diminueront ou disparaîtront ; car les divergences sur le présent et sur l'avenir viennent principalement, et on pourrait dire d'une manière absolue, viennent uniquement des divergences sur le passé, c'est-à-dire des origines diverses que les hommes se font ; qu'il s'agisse des temps les plus antiques, ou des choses les plus voisines de nous, le mot de Leibnitz est vrai de toute manière et dans tous les sens : « Le présent, engendré du passé, est gros de l'avenir ; » il est vrai, des pures conceptions de l'intelligence destinées à engendrer la réalité en se réalisant, comme de la réalité elle-même. Si donc nous voulons que le présent ne soit pas un chaos, mais un ordre de marche régulier vers l'avenir, sachons trouver et faire trouver aux générations qui nous suivront le secret de notre origine et l'unité de la tradition ; car, pour vivre unis en intelligence, en foi et en activité, il faut être fils de la même tradition et venir, pour ainsi dire, à la lumière par le même tombeau.

P. LEROUX.

(*Revue encyclopédique*, Mai 1833.)

De tous les moyens qui agissent sur les Peuples comme sur les individus pour accélérer leurs progrès ou les rendre stationnaires, il n'en est pas de plus puissant que l'éducation. Aussi a-t-elle toujours eu le privilège d'occuper profondément la pensée, et de devenir l'objet des travaux et souvent

des efforts héroïques des nobles et patients gènes qui ont le plus contribué aux transformations progressives et à l'avancement de l'humanité.

C'est qu'en effet, à l'envisager sous son point de vue le plus large, l'éducation n'embrasse pas seulement toute cette longue période de la vie qui décide presque toujours de la mission de chaque individu dans la société : elle s'étend à l'existence de l'homme tout entière ; et c'est elle qui crée chez les Peuples cet empire des mœurs plus fort mille fois et plus indestructible que celui de la législation.

Pour se donner le spectacle de cette influence souveraine de l'éducation, il suffit de songer aux fortes disciplines que les législateurs de l'antiquité payenne établirent dans les cités du monde gréco-romain, et aux résultats vraiment prodigieux qu'elles amenèrent, soit en bien soit en mal.

Les institutions de Lycurgue violaient les tendances les plus sacrées et les plus invincibles de la nature. Pour tout dire d'un mot, l'amour maternel lui-même n'y avait pas été respecté : elles sacrifiaient l'homme au citoyen pour atteindre un but unique : le triomphe de l'indépendance nationale ; et néanmoins, pendant mille ans environ, de par la conception inflexible de ce terrible réformateur, Sparte fut un camp, et chaque citoyen de Sparte un soldat.

Les institutions de Solon eurent la même puissance pour faire des Athéniens le Peuple des lettres et des arts, et celles de Romulus et de Numa assurèrent aux Romains, dans tout le monde civilisé, l'empire des armes et des lois. Ainsi, ces grands hommes semblent avoir tracé leur voie aux nations, comme Dieu leur orbite aux astres. Et ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est que, dans leur œuvre, l'homme et ses impérissables tendances avaient été trop souvent méconnus et mutilés ; mais un mot explique tout : l'éducation. Quels fruits ne portera-t-elle donc pas pour le bonheur des hommes, lorsqu'elle aura enfin exclusivement pour base la nature ?

Les considérations qui précèdent sont applicables à l'histoire de tous les temps ; mais c'est surtout aux époques suprêmes, aux époques de fin et de renouvellement, lorsque l'âme se trouve en quelque sorte suspendue entre un monde qui s'efface et un monde qui s'élève à l'horizon de l'avenir, que se révèle, de la manière la plus manifeste, l'action immense

de l'éducation au sein des sociétés humaines. C'est qu'en ces moments solennels de la vie de l'humanité, elle seule peut raffermir le monde qui semble ébranlé sur ses bases, et indiquer leur voie aux peuples alors pleins de trouble et comme saisis de vertige, parce qu'ils abandonnent leurs vieux errements; car c'est à elle qu'appartient surtout la mission de faire descendre dans les âmes l'idéal transformé qui doit leur servir d'aliment, et donner un but nouveau à leur activité.

Lorsque Moïse, dont la grande et sévère figure se dresse, sur la limite de deux mondes, flamboyante comme le buisson ardent de l'Oreb, exécuta le hardi dessein de former une nation des tribus errantes d'Israël, courbées depuis plus de quatre cents ans sous la rude servitude de l'Égypte, l'Écriture juive nous le montre occupé quarante ans dans le désert à détruire chez ce peuple dur de tête et de cœur, et qui avait peine à oublier les viandes et les oignons de la vallée du Nil, de vieilles habitudes d'ignorance, de corruption et d'idolâtrie : toute l'ancienne génération et le législateur lui-même moururent au désert; le peuple qui entra dans la terre promise était formé par une génération entièrement nouvelle, à l'exception de deux hommes, Caleb et Josué.

Et le christianisme, comment s'est-il substitué au judaïsme et au polythéisme grec et romain? N'est-ce pas par un enseignement qu'il a su faire pénétrer partout, depuis le palais jusqu'à la chaumière, et qui a retenti à l'oreille des empereurs et des rois, comme à celle du pâtre solitaire des montagnes?

C'est qu'en effet l'affaire importante n'est point de graver sur le marbre et sur l'airain, ou même sur le frontispice des édifices publics, ce qui, du reste, a aussi son utilité, les principes qui doivent être l'âme de la vie sociale; c'est dans des cœurs d'hommes qu'il faut les buriner en caractères ineffaçables.

Comment s'étonner dès lors du spectacle que nous avons sous les yeux? Depuis le commencement de la révolution française, qui, préparée par trois siècles de lutttes sans cesse renouvelées, a ouvert définitivement une ère nouvelle pour la France et pour le monde, les hommes qui représentent les deux tendances contraires de la société s'efforcent de part et d'autre d'obtenir la direction suprême de l'instruction publique, cette partie si considérable de l'éducation. M. Thiers

constatait ce fait, en 1844, par les premiers mots de son rapport sur l'instruction secondaire : « L'éducation publique disait-il, est l'intérêt peut-être le plus grand d'une nation civilisée, et, par ce motif, le plus grand objet de l'ambition des partis. »

Cette tendance n'a rien que de naturel; elle a pour cause la situation même où se trouve la société en France. Il y aurait peu de raison à trouver mauvais que les hommes du passé et ceux de l'avenir cherchent à s'assurer la principale influence dans l'enseignement; car les générations qui nous suivent sont l'avenir déjà présent de la patrie.

Le jour donc que la démocratie aura complètement vaincu sur ce terrain, elle aura trouvé sa base véritable; et mon but unique est ici d'esquisser les conditions qu'il sera nécessaire de réaliser pour rendre ce triomphe durable. L'éducation est, en effet, un sujet d'étude si vaste, qu'il réclamerait l'étendue de plusieurs volumes, si l'on se proposait d'examiner même rapidement toutes les questions si graves qu'il soulève.

Ne faudrait-il pas, en effet :

Montrer que le but de l'éducation doit être avant tout de former l'homme et le citoyen, résultat qui n'est obtenu que si elle rend l'élève capable de prendre sans partage la direction de sa destinée, grâce à une forte culture donnée à ses facultés et à l'acquisition des connaissances qui lui sont nécessaires pour qu'il juge par lui-même : du but et de l'emploi à faire de la vie; des tendances et de la mission de son siècle et de sa patrie; et, par suite, s'oriente sûrement au milieu de la création et de l'histoire.

Déterminer les dispositions qui doivent animer les instituteurs de la jeunesse, faire sentir qu'il faut par-dessus tout qu'ils aient des entrailles. « C'est par le cœur, en effet, que l'on trouve le chemin du cœur, et ce chemin est aussi l'avenue des intelligences. Si vous ne sentez rien pour l'enfance, si vous ne la comprenez pas, si elle ne vous touche pas, retirez-vous ! Avec toute la science du monde vous ne feriez pas un homme, à peine pourriez-vous faire un savant. » (Tissot.)

Traiter du choix des méthodes, question du plus haut intérêt, car, après l'amour de l'enfance et la foi dans les principes enseignés, il n'y a rien de plus indispensable que la méthode pour rendre l'éducation féconde en résultats.

Se demander comment il serait possible d'agir sur les mœurs, au moyen d'un théâtre dont il n'existe point de modèle de notre temps, et de cérémonies publiques, analogues aux fêtes de la Fédération, célébrées par nos pères, destinées à entretenir et à développer les sentiments de sociabilité naturels à l'homme, et à rappeler le souvenir des grands événements de l'histoire nationale.

Enfin, au point de vue historique, ce labour ne serait-il pas encore plus long et plus difficile, puisque les philosophes, les moralistes et les législateurs ont laissé de si nombreux écrits sur ce grand sujet, depuis Platon jusqu'à Locke et à Rousseau? Durant cette revue de l'histoire, les monuments que les grands révolutionnaires de 89 et de 93 nous ont légués exciteraient surtout notre admiration et notre reconnaissance, et nous demeurerions confondus d'étonnement devant l'énergie et le bon vouloir que déploya la Convention « Dans ses orageuses nuits, où elle siégeait armée, prolongeant chaque séance qui pouvait être la dernière; elle prit néanmoins le temps d'évoquer tous les systèmes et de les examiner. « Si nous décrétions l'éducation, disait un de ses membres, nous aurons assez vécu. » (Michelet, *le Peuple*, page 285, 286.)

Et iciformons le vœu que ce trésor s'accroisse encore, adjurons nos penseurs les plus éminents de consacrer une partie de leurs veilles, selon le noble exemple des philosophes, des poètes et des littérateurs les plus illustres de l'Allemagne, à rédiger eux-mêmes les ouvrages destinés à l'éducation. « Écrire pour la jeunesse, c'est prendre la plus haute et la plus délicieuse position que puisse ambitionner le philosophe. Celui qui aura réellement souci de tirer nos débats politiques de leur vieille ornière... écrira sur l'éducation, etc. » (Matter.)

L'espace me manque ici pour traiter ces graves questions que je viens d'indiquer à vol d'oiseau, aussi me bornerai-je, dans les lignes que je vais tracer, à envisager le sujet au point de vue politique, et par rapport à la situation actuelle de la société. S'il m'arrive encore d'invoquer des considérations d'un autre ordre, ce sera seulement pour justifier mon opinion ou la rendre plus claire. Est-il nécessaire d'ajouter que je mettrai en lumière des principes qui domineront à la fois l'éducation des deux sexes, quoiqu'il me soit impossible, à mon grand regret, dans un travail si peu étendu, d'en

faire aucune application spéciale à l'éducation des femmes ? Toutes les difficultés qui surgissent quand la question est ainsi posée, et qu'on veut la résoudre en se plaçant au point de vue démocratique, viennent de deux sources : premièrement, de la situation religieuse de la France ; deuxièmement, de l'influence des systèmes politiques attentatoires au droit commun, vaincus définitivement en Février, mais qui ont marqué profondément de leur empreinte l'organisation du corps chargé de représenter l'État dans l'enseignement.

Notre législation n'admet plus de religion d'État, et elle proclame même en principe la liberté de conscience ; mais, inconséquente avec elle-même, elle reconnaît à certains cultes une existence légale, intervient dans la nomination des ministres de ces cultes, accorde à ceux-ci un salaire et leur laisse un libre accès dans les écoles publiques pour qu'ils puissent y distribuer l'enseignement religieux aux enfants de leur communion. En outre, cédant à un respect traditionnel plus marqué pour celui de ces cultes qui a la plus ancienne existence légale dans notre pays, c'est à lui que l'État s'adresse dans les circonstances solennelles pour en obtenir une espèce de consécration religieuse.

Que résulte-t-il de cette situation contradictoire ? L'indépendance de l'État et celle des divers clergés sont également compromises. Il y a manque de dignité des deux parts ; s'il surgit des dissentiments, les ministres des cultes ont à craindre l'État comme fonctionnaires salariés, et l'État doit redouter, de son côté, un manque de concours qui lui aliénerait l'esprit des populations.

Comment sortir de ces embarras toujours renaissants ? Il n'y a que deux moyens : ou reconstituer une religion nationale, ou s'engager plus avant dans la voie de la sécularisation de plus en plus radicale de la société laïque, en prononçant la séparation complète de l'Église et de l'État.

Dans la situation actuelle des choses, il ne faut pas songer à la première de ces solutions ; aucun des cultes reconnus par la loi ne peut être adopté comme religion nationale, puisqu'ils tendent réciproquement à se détruire, et, ce qui est plus grave, se trouvent tous ensemble en opposition avec les tendances nouvelles qui se manifestent de jour en jour avec plus d'énergie au sein de notre société. Cette unité si désirable ne

pourra donc pas se produire encore, elle sera le fruit que portera le Socialisme en mûrissant dans les âmes. C'est là l'idéal de l'avenir annoncé par les intelligences les plus élevées de notre temps, mais ce n'est point la solution immédiatement applicable.

Reste donc la seconde. Il y a déjà longtemps que l'on a senti la nécessité d'y avoir recours, et Condorcet l'exprimait dès 1792.

« La Constitution disait-il, en reconnaissant le droit qu'à chaque individu de choisir son culte, en établissant une entière égalité entre tous les habitants de la France, ne permet point d'admettre dans l'instruction publique un enseignement qui, en repoussant les enfants d'une partie des citoyens, détruirait l'égalité des avantages sociaux, et donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions. Il était donc rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière, et de n'admettre dans l'enseignement public l'enseignement d'aucun culte religieux.

« Chacun d'eux doit enseigner dans ses temples par ses propres ministres. Les parents, quelle que soit leur opinion sur la nécessité de telle ou telle religion, pourront alors, sans répugnance, envoyer leurs enfants dans les établissements nationaux, et la puissance publique n'aura point usurpé sur les droits de la conscience, sous prétexte de l'éclairer et de la conduire. »

Cette opinion est la seule qui se trouve en harmonie avec les tendances et l'esprit de notre temps ; et c'est surtout au nom même du sentiment religieux qu'il faut s'y attacher, car nous ne pouvons sortir de l'époque critique où nous nous trouvons, et constituer une nouvelle synthèse qu'en introduisant dans nos mœurs le respect le plus absolu pour la liberté de conscience.

D'ailleurs, en adoptant cette solution, on ne fait que suivre le mouvement général de la société moderne, qui, après avoir été presque exclusivement ecclésiastique à l'origine, est devenue progressivement laïque. La science, l'art, l'industrie, tout a eu d'abord un caractère ecclésiastique dans les sociétés qui se sont élevées sur les débris de l'empire romain. La science dans les écoles du moyen âge ; l'art dans le culte de la même

époque : le théâtre lui-même a commencé dans les mystères ; l'industrie dans les monastères voués, en Occident, pendant une longue période de leur existence, au travail manuel autant qu'à la prière, et en particulier au défrichement du sol. Tout était primitivement concentré dans l'église, et tout passe successivement dans le siècle.

Mais c'est surtout depuis la réforme de Luther que la sécularisation de tous les éléments sociaux devient de plus en plus complète et radicale. La révolution a sécularisé presque entièrement notre droit, et, s'il présente encore l'empreinte de l'influence cléricale en quelques matières peu nombreuses, il est évident qu'elle tend de plus en plus à disparaître de nos lois. Le clergé ne ressaisira plus la position qu'il a perdue. Enrichi à l'époque de sa force, à l'époque où il avait l'initiative dans la société, et où il remplissait la fonction la plus lourde et la plus utile, il s'est oublié lui-même, il s'est livré, comme on pourrait le lui prouver par les conseils sévères que lui adressait Massillon au dernier siècle, au péché de paresse, au péché d'orgueil, et n'a plus conservé que son éclat extérieur, qu'il a perdu en partie dans la révolution. Le sentiment de domination qu'il nourrit toujours ne saurait plus être justifié par rien. Le siècle, autrefois son élève, l'a devancé désormais dans le voyage éternel de l'humanité vers Dieu ; il l'a laissé sur sa route comme un monument des anciens âges. Aussi, le clergé n'a-t-il rien de mieux à faire qu'à se résigner. Son rêve de domination pour l'avenir n'est que la réminiscence d'un passé qui n'est plus et qui ne reviendra pas.

Voilà donc un principe que nous devons nous empresser d'inscrire dans notre législation sur l'instruction publique ; et qu'on ne nous objecte pas des difficultés d'exécution, car il est appliqué en Hollande depuis l'année 1806, et ne cesse depuis d'y avoir les meilleurs résultats. (*Voir Quinet, l'Enseignement du Peuple.*)

Mais, bien loin de céder à cette nécessité de notre époque, les hommes politiques, qui se donnent comme les représentants des tendances du clergé catholique, s'efforcent constamment de replacer la société civile sous le joug cléricale qu'elle a secoué dès le seizième siècle : et comme ils sentent bien que, dans la question de l'instruction publique, toute tentative directe de ce genre échouerait infailliblement, ils essayent d'arriver à

leurs fins par deux routes détournées ; ils réclament la liberté d'enseignement, ou, en traduisant cette fallacieuse formule : *la destruction du corps laïque chargé d'enseigner au nom de l'Etat!* Et, en second lieu, ils opposent au droit de l'Etat le droit des familles sur les enfants.

Quant à la liberté d'enseignement, il est évident qu'elle aurait pour effet de faire tomber entre les mains du clergé catholique le monopole de l'enseignement du pays. En effet, cette liberté ne peut exister réellement qu'autant que l'Etat n'aurait plus aucune école sous sa direction ; mais, du moment qu'il n'existerait plus de corps laïque chargé de l'enseignement par l'Etat, les laïques privés qui ouvriraient des écoles ne pourraient lutter contre l'envahissement du corps sacerdotal catholique, qui possède un si nombreux personnel et une organisation si redoutable.

Nous devons donc repousser de toutes nos forces la liberté d'enseignement réclamée par les représentants politiques du clergé, d'abord parce qu'en principe l'Etat ne saurait se dépouiller du droit de surveiller et d'assurer l'éducation des générations nouvelles ; et, en second lieu, à cause de cette conséquence inévitable : l'enseignement passant aux mains du clergé.

M. Bastiat, qui ne partageait pas cette crainte, mais qui la comprenait, a résumé avec netteté la plupart des raisons irréfutables, selon nous, que les amis éclairés de la démocratie opposent aux partisans de la liberté d'enseignement.

« Considérez, disent-ils, la situation du clergé en France, sa savante hiérarchie, sa forte discipline, sa milice de quarante mille membres, tous célibataires, et occupant le premier poste dans chaque commune du pays, l'influence qu'il doit à la nature de ses fonctions, celle qu'il tire de la parole qu'il fait retentir sans contradiction, avec autorité, en chaire, ou qu'il murmure au confessionnal, les liens qui l'attachent à l'Etat par le budget des cultes, ceux qui l'assujettissent à un chef spirituel, qui est en même temps roi étranger, le concours que lui prête une compagnie ardente et dévouée, les ressources qu'il trône dans les aumônes dont il est le distributeur ; considérez qu'il regarde comme son premier devoir de s'emparer de l'éducation, et dites si, dans ces conditions, la liberté de l'enseignement n'est pas un leurre »

A côté de ces considérations politiques, on pourrait en invoquer d'un autre ordre, et faire remarquer combien l'enseignement clérical est insuffisant et au-dessous des connaissances de l'époque. Il y a malheureusement encore un très-grand nombre de citoyens qui s'imaginent, par suite d'un antique préjugé, que l'enseignement des frères des écoles chrétiennes est supérieur à celui des instituteurs primaires. Cette opinion singulière est probablement un triste héritage du moyen âge. Peut-être même est-elle quelquefois propagée *par des amis nécessaires du clergé romain*? Que les pères de famille démocrates qui persistent à ne pas envoyer leurs enfants à l'école de l'instituteur primaire, qui est jusqu'ici, s'ils veulent bien y réfléchir, la véritable école nationale, me permettent de les supplier, au nom de l'affection qu'ils portent à leurs enfants, au nom de l'avenir de la France, qui doit leur être chère aussi, de considérer qu'ils ferment les yeux à la lumière en s'obstinant à conserver une opinion que tous les faits démentent. Les jésuites eux-mêmes, qui, de l'aveu de tous, passent pour les hommes les plus habiles du clergé, travaillent constamment à entraver le progrès des lumières. Voici deux préceptes tirés de leurs règles secrètes et placés sous ce titre : *Règlement pour les études* (1) : « Que personne, même dans les matières qui ne sont d'aucun danger pour la piété, ne pose jamais une question nouvelle.

« Quant à ceux qui sont d'un esprit trop libéral, il faut absolument les repousser de l'enseignement. »

On sait aussi comment ils écrivent l'histoire, le père Loriquet est une de leurs célébrités.

« Je ne citerai qu'un de ces livres, dit M. Michelet en parlant des ouvrages spéciaux qui montrent le monde sous un faux jour à leurs élèves, leur *Abrégé d'histoire de France* (édition de 1845) (2), livre depuis vingt-cinq ans répandu par millions en France, en Belgique, en Savoie, en Piémont et en Suisse, livre si bien adopté par eux, qu'ils l'ont modifié d'année en année; le purgeant des mots ridicules qui

(1) *Ratio studiorum*.

(2) *Histoire de France à l'usage de la jeunesse*, t. II, page 242, imprimée à Lyon chez Louis Lesne, imprimeur-libraire, ancienne maison Rusand.

avaient rendu célèbre le nom de l'auteur, ils ont laissé les calomnies, les blasphèmes contre la France.... Partout le cœur anglais, partout la gloire de Wellington. Mais les Anglais eux-mêmes se sont montrés moins Anglais; ils ont réfuté avec mépris les calomnies que les jésuites ont inventées ou reproduites contre nos morts de Waterloo. Ce passage entre autres, où, racontant que les débris de la garde impériale refusèrent de se rendre, l'histoire des jésuites ajoute : « On vit ces forcenés tirer les uns sur les autres et s'entreuer sous les yeux des Anglais, que cet étrange spectacle te nait dans un saisissement mêlé d'horreur. » (*Des Jésuites*, pages 69, 70, 71, 5^e édition.)

A ceux qui ne seraient pas encore convaincus, je citerai les paroles que Victor Hugo adressait au parti clérical du haut de la tribune nationale :

« Voulez-vous que je vous dise ce qui vous importune? C'est cette énorme quantité de lumière libre que la France dégage depuis trois siècles, lumière toute faite de raison, lumière aujourd'hui plus éclatante que jamais, lumière qui fait de la nation française la nation éclairante, de telle sorte qu'on aperçoit la clarté de la France sur la face de tous les peuples de l'univers. Eh bien, cette clarté de la France, cette lumière libre, cette lumière directe, cette lumière qui ne vient pas de Rome, qui vient de Dieu, voilà ce que vous voulez éteindre, voilà ce que nous voulons conserver! » (Séance du 15 janvier 1850.)

Les agents politiques du clergé romain (et je me sers à dessein de cette expression, parce que, dans la pensée du clergé catholique, la papauté passe toujours avant la France) ont encore recours à une autre tactique pour lutter contre l'État dans la question de l'enseignement; ils invoquent le droit des familles sur *les enfants*. Sentant bien que l'État ne perdra jamais assez tout sens politique pour abandonner sans partage au sacerdoce l'éducation de la jeunesse, ils s'efforcent d'imposer les limites les plus étroites au droit de la société sur l'enseignement, et d'obscurcir l'idée de ce même droit dans l'esprit des populations. S'il fallait les en croire, l'État ne pourrait rendre l'enseignement obligatoire sans porter atteinte aux droits les plus sacrés des pères de famille. L'objection est habile dans la bouche du parti clérical; car, ayant en

son pouvoir mille moyens de discréditer l'enseignement et les professeurs de l'État, et Dieu sait avec quelle discrétion il en use (1) ! une fois qu'il serait bien reconnu par tout le monde que rien ne limite le droit des familles; qu'elles peuvent disposer entièrement et comme bon leur semble de leurs enfants; sans qu'il soit jamais permis à l'État de s'enquérir et de s'inquiéter de la direction ainsi imprimée aux générations nouvelles, il pourrait agir, comme par le passé, sur les familles riches, et provoquer de leur part cette espèce d'émigration à l'intérieur trop souvent mise en pratique par les partis rétrogrades, e qui est presque aussi dangereuse qu'une émigration réelle, parce qu'elle tend à détruire toute unité morale dans notre pays, à le diviser en plusieurs nations distinctes et même hostiles; il pourrait surtout rendre inutiles ou tout au moins paralyser presque complètement les efforts que ferait l'État pour améliorer l'éducation dans les campagnes; et ainsi les enfants des classes riches étant envoyés dans des établissements comme Saint-Acheul, Juilly, et même à l'étranger, à Fribourg, par exemple, et les enfants des classes laborieuses continuant à être placés sous la direction des Frères de la Doctrine chrétienne, l'éducation resterait dans l'ornière où elle se traîne depuis si longtemps, et l'influence cléricale, loin de recevoir aucune atteinte, se trouverait affermie.

On le voit, le plan est assez bien trouvé, et même on a eu le soin de l'empreindre d'une fausse teinte de libéralisme très-propre à égarer les simples. Mais, comme fort heureusement il heurte de front les notions les plus élémentaires de la politique, il n'est point difficile de montrer l'inanité des prétentions qu'il est destiné à faire triompher.

L'objection cléricale aurait quelque portée s'il s'agissait pour l'État d'enlever les enfants à leurs familles pour les renfermer dans une espèce de couvent où ils seraient endoctrinés d'après un dogme qui aurait la prétention de remonter à deux mille ans environ. La démocratie, le vrai socialisme, ne

(1) Témoin la fameuse lettre publiée dans l'*Univers* par un évêque, le 29 avril 1846, lettre où le prélat, recherchant les vraies causes de l'attentat de Fontainebleau, insinue que l'on ne peut guère en trouver qu'une seule : la mauvaise éducation donnée à l'enfance dans les écoles laïques par des instituteurs sans religion et sans moralité. (Voir Arsène Meunier, *Défense des instituteurs laïques.*)

demandent rien de semblable à ce qui se passait encore en plein dix-septième siècle, au temps des dragonnades, époque où des enfants protestants se voyaient violemment arrachés à leurs familles pour être élevés sous l'aile du sacerdoce, au nom de qui on célèbre si haut et si fort aujourd'hui la liberté d'enseignement et le droit absolu des familles dans l'éducation.

Il s'agit tout simplement de savoir si l'État a le droit d'exiger que tous les enfants de la nation soient confiés, sans être jamais séparés de leur famille et pendant quelques heures de la journée seulement, aux instituteurs investis de sa confiance et chargés par lui de la mission auguste de former, en unissant leurs efforts à ceux des familles, des hommes et des citoyens utiles. Qu'on daigne nous accorder encore quelques moments d'attention, et l'on ne conservera, je crois, aucun doute sur la réalité de ce droit.

Pour qui voit la question dans son vrai jour, il y a évidemment à considérer non pas seulement le droit de la famille, mais aussi le droit de l'enfant et celui de l'État; et, parmi ces droits, le premier de tous, celui qui prime tous les autres, c'est le droit de l'enfant.

L'enfant étant destiné à vivre dans la famille et dans la société, pour qu'il reçoive une éducation conforme à sa nature et se prépare sérieusement à tous les devoirs qu'il devra remplir plus tard, il faut que, tout en restant entouré des soins et des salutaires influences de la famille, il fasse déjà l'apprentissage de la vie sociale en fréquentant l'école publique. Le droit de l'enfant est de recevoir une tradition aussi complète et aussi large que l'humanité de son temps peut la lui transmettre. C'est là pour lui la condition d'un développement supérieur, d'une liberté morale plus grande. Il est bon que la famille lui communique sa tradition spéciale, mais elle ne saurait l'empêcher de recevoir la tradition plus universelle de la société. Elle n'a pas le droit de l'isoler, car ce serait l'exposer à ne pas comprendre son époque, à être quelquefois inférieur à l'humanité de son temps.

Le droit de l'État est de transmettre sa tradition à tous les enfants des familles qui le composent, de les faire communier dans le même esprit et dans les mêmes sentiments, au nom de la patrie, dont tout, dans l'école nationale, doit rendre, pour ainsi dire, l'âme visible. C'est là qu'ils apprendront ce

qu'est la société particulière sur laquelle ils auront un jour une action, et quels sont les liens qui la rattachent au reste du genre humain. L'État aura ainsi le moyen de faire disparaître sans violence les dissentiments qui nous divisent aujourd'hui, et de maintenir ensuite une certaine unité de caractère dans la nation, qui se trouvera alors emportée tout entière dans le même mouvement progressif.

Et qu'on ne crie pas à la tyrannie ; car l'État, résumant en lui tous les éléments de la société, l'enseignement de l'État, tel que nous venons de le définir, est celui qui offre, sous tous les rapports, le plus de garanties. Je sais bien que l'on peut m'objecter que c'est toujours un parti qui est maître du gouvernement à un moment donné ; mais ce fait n'empêche pas l'enseignement de l'État, l'expérience le prouve, d'être constamment plus large et plus tolérant que l'enseignement d'une secte ou d'un parti qui se trouverait trop faible pour aspirer à se saisir du gouvernement, et surtout que l'enseignement privé.

D'après le système que j'expose, la diversité des opinions qui partagent la société se reflète dans l'école publique par les sentiments que les enfants ont puisés au sein de la famille ; et comme le cœur de l'enfance et de la jeunesse est naturellement ouvert à la sympathie, l'école publique devient le temple de la tolérance où s'opère peu à peu, dans le silence des passions et des intérêts, à cet âge où l'homme est, a-t-on dit, plus semblable aux êtres célestes, la réconciliation des partis. Ce motif seul devrait suffire pour montrer la supériorité de ce mode d'organisation.

Quant au droit de la famille, il est tout aussi facile à déterminer : elle peut exiger que l'enfant réside toujours dans son sein, qu'il ne soit jamais soustrait à son influence ; et d'où vient ce droit ? du devoir spécial qu'elle doit remplir envers les enfants, et qui ne peut l'être que par elle seule ? Mais quelle atteinte porte-t-on à ce droit sacré de la famille en faisant venir l'enfant à l'école publique pendant quelques heures de la journée ? Qu'on veuille bien considérer que l'autorité paternelle, comme toute autorité légitime, est établie avant tout pour l'avantage de celui qui s'y trouve soumis, et l'on ne sera plus tenté d'exagérer les droits des pères jusqu'à les considérer comme les propriétaires de l'âme de leurs en-

fants. On ne leur reconnaîtra pas le privilège antisocial de transmettre à leurs descendants le funeste héritage de leurs haines et de leurs préjugés, en rendant impossible par une espèce de séquestration morale toute communion d'idées et de sentiment entre eux et la société.

Que s'il s'agissait de vouer aux longueurs abrutissantes de l'internat toute la jeunesse du pays, le droit des familles serait violé ; mais, je le répète, ce n'est point là l'organisation que nous réclamons. L'internat doit, au contraire, être extirpé de l'enseignement, et l'Etat doit prendre l'initiative de cette mesure indispensable.

Hors d'un certain milieu, le développement de l'homme est nécessairement incomplet et anormal. Le milieu naturel au sein duquel l'homme doit être autant que possible toujours maintenu, c'est la famille. La vie morale de l'homme se compose de trois rayons : intelligence, amour, action. Si vous enlevez l'enfant à la famille pour le placer dans un atelier intellectuel, vous mutilez la nature humaine, vous avez un homme incomplet, une monstruosité morale.

On dit depuis longtemps que les liens de famille se relâchent en France ; il faut avouer aussi qu'on ne prend aucune précaution pour les préserver de toute atteinte et pour les fortifier. Que l'on veuille bien y réfléchir, et l'on demeurera convaincu que l'internat est un des plus puissants dissolvants de la famille. Rousseau, au dernier siècle, remplaça la première enfance sur le sein maternel. Quelle est la voix puissante qui pourra ramener et grouper la jeunesse des pensionnats autour du foyer domestique d'où elle n'aurait jamais dû être éloignée ?

Mais ce qu'il y a de plus affligeant quand on songe à cette organisation désastreuse, imitation gothique des institutions monacales du moyen âge, c'est surtout le mal irréparable souvent qu'elle cause à l'individu soumis à son influence. Le corps de l'enfant s'y étiole, et son caractère s'y énerve rapidement sous l'action d'une compression physique et morale de tous les instants. C'est assurément là une des principales causes de la décadence si rapide des classes moyennes, dont les enfants sont en très-grand nombre soumis à ce régime, par lequel la vie physique et la vie morale se trouvent fatalement atrophiées.

Il résulte de ce qui précède, et surtout du droit de l'enfant

tel que nous l'avons défini, qu'il doit y avoir un enseignement public, purement laïque sans aucun mélange d'élément clérical, obligatoire pour tous ; que cet enseignement doit être gratuit, répandu sur toute la surface de la République comme la lumière dont tout le monde jouit, comme l'air que tout le monde respire ; qu'il faut proscrire l'internat dans les écoles de l'Etat et dans les écoles privées aussi bien que dans les écoles des corporations religieuses ou du clergé, et que même les petits séminaires doivent tous être fermés au nom du souverain, c'est-à-dire, du Peuple, parce que, formant dès l'enfance les élèves qui leur sont confiés en vue d'une fonction spéciale, ils ne peuvent les laisser jouir de toute la liberté nécessaire à leur plein développement. Avant de former le fonctionnaire, il faut former l'homme, et, par conséquent, destiner avant l'âge un enfant à une fonction spéciale, c'est violer en lui la liberté humaine et les droits sacrés de la conscience.

Enfin, pour que ces conditions que suppose la régénération de l'enseignement soient remplies, il est indispensable que l'Etat se place dans une indépendance absolue par rapport à toute église particulière, et, par suite, supprimer entièrement le budget des cultes ; de sorte qu'il n'aurait plus désormais de relations avec aucun clergé que comme représentant des tendances de la société civile et pour préserver l'esprit et les droits de cette société de toute atteinte.

Le second obstacle à une réforme radicale de l'enseignement public, c'est la mauvaise organisation du corps qui en est chargé.

Un premier vice de cette organisation de l'Université, c'est que, dès son origine, elle a été liée au dogme exclusif du catholicisme. Napoléon, qui l'établit en 1802, (1^{er} mai,) pour garantir la société laïque contre les envahissements de la caste sacerdotale, à laquelle il avait rendu son ancien pouvoir, et pour conserver l'esprit de cette société, eut le tort de ne pas l'appuyer sur le principe de la liberté de conscience, et de la placer sous la direction religieuse du catholicisme. Il en est résulté que l'Université, n'ayant pas le même fondement que la société civile, n'a pu résister aux agressions incessantes du clergé, et qu'elle vient tout récemment d'être anéantie comme puissance morale. Voici comment le citoyen Quinet apprécie cet événement :

« Il est arrivé à l'Université de périr comme son fonda-

teur. Il s'est fait sacrer par le pape, et le pape l'a détroné par l'anathème. Il a voulu sacrer l'Université par le clergé, et le clergé, en retirant sa main, a dissipé l'œuvre empruntée de Charlemagne.

« C'est que le principe faux par lequel Napoléon, sans croire à l'Église, s'était fait oindre à Notre-Dame, il l'a imposé comme règle de doctrine à l'Université. Ce manque de vérité a conduit l'un à Sainte-Hélène, l'autre à la loi de 1850. » (*L'Enseignement du Peuple.*)

Nous avons déjà indiqué le remède qu'il convient d'appliquer à ce vice organique, et nous n'insisterons pas davantage à cet égard, car nous croyons que l'énormité même de la victoire remportée par le clergé contribuera beaucoup, en amenant une réaction en sens contraire, à faire adopter la seule solution rationnelle qui se présente.

Une autre cause d'embarras pour le législateur qui veut assurer le triomphe des principes démocratiques dans l'enseignement, c'est la direction que la politique a imprimée aux esprits et aux tendances du corps enseignant antérieurement à la Révolution de Février. Le fondateur de l'Université ne l'avait point destinée faire à l'éducation du Peuple tout entier, mais seulement des classes riches et des enfants du monde officiel, si je puis me servir de cette expression. L'instruction appelée primaire, placée d'abord hors de l'Université, resta à la charge des communes. Voici comment Lavallée, dans son *Histoire de France*, caractérise l'origine de cette institution : « A la place du système d'instruction tout démocratique que la Convention avait établi, il fonda une Université... qui était tout entière dans la main du pouvoir, faite uniquement pour les classes riches, et destinée à fournir des fonctionnaires. Vingt-neuf lycées furent établis, dont les professeurs étaient nommés par le gouvernement, et qui étaient dotés de six mille quatre cents bourses pour les fils des militaires ou fonctionnaires qui avaient rendu des services au pays. Ces lycées furent régis militairement ; les sciences mathématiques et physiques, qui avaient fait d'immenses progrès depuis que la Révolution avait donné une nouvelle direction à l'esprit humain, y furent principalement enseignées ; ensuite vint l'étude des langues anciennes ; les sciences morales furent complètement oubliées... Au-dessous des lycées

étaient les écoles secondaires, établies aux frais des villes; enfin les écoles primaires, qui furent indignement laissées à la charge des communes par un gouvernement qui trouvait des millions pour former des danseuses et des bistrions. »

Sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, cette institution, malgré les modifications qu'elle eut à subir, ne fut pas plus qu'auparavant vivifiée par le sentiment démocratique. Ainsi les hommes qui, comme M. Guizot, croyaient ou voulaient faire croire que la Révolution était finie, et qu'il n'y avait plus qu'à caractériser les résultats politiques qu'elle avait amenés, et à la réglementer pour l'empêcher de s'égarer, s'attachèrent à tracer une ligne de démarcation de plus en plus profonde entre le pays légal et le pays privé des droits politiques, et le corps enseignant était un des principaux agents dont se servait l'État pour vulgariser sa doctrine politique, et faire passer dans l'âme de la jeunesse le sentiment aristocratique que les habiles déguisaient sous le nom pompeux de *sentiment de la hiérarchie sociale*. Seulement la Révolution de 1830 entraîna après elle une organisation presque générale de l'instruction primaire, dont les frais furent désormais portés au budget des dépenses nationales (1).

Mais l'esprit qui présida à cet enseignement pour ainsi dire nouveau ne différa en rien, quant à la direction morale donnée aux intelligences, de celui qui régnait déjà dans les hautes régions de l'Université. S'il a produit plusieurs fois des résultats dont la démocratie a lieu de se féliciter, c'est au dévouement et à l'initiative personnelle des instituteurs, et non pas à la direction suprême du gouvernement qu'il faut l'attribuer. Il est facile de s'en convaincre en lisant les lignes qui suivent, publiées sous le règne du dernier roi de France, dans un re-

(1) L'instruction primaire n'a été longtemps qu'un imperceptible paragraphe (15 à 20,000 francs) de chapitre dans les budgets de la Restauration. La loi du 28 juin 1833 s'est montrée plus libérale; elle prescrit à chaque commune, à certaines villes et à chaque chef-lieu de département, l'entretien d'écoles primaires *élémentaires, supérieures et normales*; et, dominant par avance le mauvais vouloir ou l'indifférence, elle impose d'office une contribution additionnelle spéciale. A cette somme est ajoutée, sur les fonds généraux, une subvention à des insuffisances locales. (*Tableau de la Dette publique.*) Depuis Février, le traitement des instituteurs primaires a encore été augmenté; mais tout cela est fort insuffisant.

cueil qu'on ne destinait pas, il est vrai, à être répandu dans les classes laborieuses (*Encyclopédie des Gens du monde*), par M. Matter, inspecteur général de l'Université. Après avoir parlé de l'enseignement secondaire, il s'exprime ainsi : « L'enseignement primaire... plus élémentaire que le précédent, a aussi moins d'importance encore ; car il ne s'occupe qu'à dégrossir les intelligences, et n'offre à cette classe de la société qui vit de travaux manuels que les notions que l'on ne peut s'empêcher de leur concéder du riche banquet de la science. Loin de s'appliquer à donner aux esprits tout le développement qu'ils réclament, ils s'efforce, au contraire, d'en arrêter l'élan, de peur de mettre aux prises la richesse de l'âme et la misère du corps. » Plus loin il reconnaît qu'il a une certaine importance, et ajoute : « Est-il nul, le Peuple est brutal, grossier, esclave de ses passions fongueuses, et une facile proie des fauteurs d'anarchie ; s'il est fort, avancé, raisonneur, le Peuple, livré aux séductions des théories idéales, est désordonné, ambitieux de droits, avide de jouissances, impatient de la loi, indisciplinable, ingouvernable. Trouver entre ces deux points extrêmes la ligne qu'il faut atteindre, mais où il faut s'arrêter et qu'on doit se garder de franchir, est chose ardue... »

A la suite de la Révolution de Février, le gouvernement de la République fit quelques efforts généreux pour améliorer toutes les branches de l'enseignement, et surtout pour y faire pénétrer un esprit nouveau. Mais, outre que la réforme alors tentée était trop timide, elle se trouva bientôt ajournée par le triomphe momentané des adversaires de la démocratie.

Ces faits ne parlent-ils pas assez haut, et n'est-il pas aisé de comprendre combien il y a à faire pour créer en France un enseignement animé d'un esprit véritablement démocratique ?

Cette division elle-même de l'enseignement en trois branches : enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement supérieur, qui n'a point de base dans la nature des choses, ne se rattache-t-elle pas au même point de vue aristocratique contre lequel nous avons à lutter ?

La véritable distinction à établir n'a rien de hiérarchique, elle peut être formulée ainsi : enseignement préparatoire destiné à éveiller les facultés naissantes de l'enfant, et à lui fournir les connaissances élémentaires les plus indispensa-

bles ; enseignement national, proprement dit, destiné à former l'homme et le citoyen ; enseignement spécial ou professionnel, destiné à donner l'aptitude à une fonction, à former des fonctionnaires. L'Etat doit à tous l'enseignement préparatoire et l'enseignement national, et il faut même qu'il se charge, en partie, de l'enseignement professionnel, afin que tout citoyen puisse devenir apte à quelque fonction, et, par suite, acquitter sa dette envers la société.

Le caractère aristocratique de l'éducation universitaire fait qu'elle présente aussi de très-grandes lacunes. Elle a pour objet principal la culture de l'intelligence, n'agit presque point sur l'âme de l'élève, et néglige à peu près complètement son développement physique. Les travaux qui ne sont pas du domaine des professions dites libérales sont absolument écartés des exercices des enfants qui fréquentent les écoles publiques en général ; on y évite même toute application un peu large des connaissances théoriques qui ont été l'objet de l'enseignement.

Et pourtant, il faut le reconnaître, après tant de justes critiques que nous venons de faire, c'est encore là le meilleur enseignement et le plus national que possède notre pays, et surtout il est infiniment supérieur à celui du clergé.

Espérons donc que, lorsque la démocratie réorganisera l'instruction publique, pleine d'une religieuse sollicitude pour les générations qui sont l'espoir de la patrie, elle la placera dans des conditions morales qui la rendront apte à procurer un plus grand bien et à mieux seconder les tendances progressives de notre époque.

Qu'elle n'oublie pas non plus que l'instruction est destinée à vivifier l'intelligence et non pas à l'écraser. Il faut substituer au machinisme intellectuel, qui a tout envahi dans ces derniers temps, une allure plus naturelle, la vie aux formules, le concret à l'abstrait. Au lieu d'épuiser l'enfant à une vaine science de mots, de le plonger dans des abîmes d'abstraction, il faut le mettre dès le début en contact avec la réalité, avec la vie. A ces conditions, l'enseignement régénéré pourra devenir le promoteur le plus puissant des principes qui doivent assurer la paix et le bonheur de l'avenir.

Henri CARLE,

Professeur de philosophie.

26 août 1851.



QUELQUES MOTS SUR LA LITTÉRATURE DES OUVRIERS.

On se récrie beaucoup, dans un certain monde, sur ce qu'il y a de déplorable à la fois et d'inquiétant à voir la tendance des hommes du Peuple vers *la manie d'écrire*; on a beaucoup répété que ces heures, employées à la formule de quelques plaintes *vaines et ridicules* ou de *quelque utopie irréalisable*, étaient prises au temps que l'ouvrier doit à la pratique assidue de l'état qui le fait vivre, et partant, un préjudice causé à ses propres intérêts, ainsi qu'aux droits imprescriptibles de la société; enfin, ajoute-t-on, si cette plaie continue de s'étendre sur le corps des travailleurs, il faut se résoudre à voir gravement compromises la dignité des lettres et la sécurité de l'industrie.

Ceux qui disent ceci ne sont pas, croyez-le bien, les écri-

vains graves et dévoués qui guident et protègent le mouvement progressif de l'époque; ce ne sont pas non plus ces puissants artistes que Dieu envoie sur terre pour répandre l'harmonie, et verser un baume adoucissant sur les blessures de l'humanité en travail.

Ceux-là qui jettent ainsi le dédaigneux sarcasme au prolétaire défendant ses droits, ceux-là se trouvent parmi les oisifs, sceptiques et railleurs, comme tout ce qui ne produit pas, qui ne croit pas et qui n'a pas d'avenir, ou bien encore cherchez-les au milieu de cet étrange troupeau d'auteurs faméliques et envieux qui encombrant les degrés du palais où siègent les heureux de la littérature.

Que craignent donc ces brillants seigneurs ainsi que ces piètres mercenaires? Les ouvriers, en prenant la plume, ne veulent guère parader ni faire argent de leurs écrits; seulement, persuadés qu'ils sont que le jour est venu pour le Peuple de prendre part au gouvernement de ses affaires, ils plaident leur cause et expliquent leurs droits dans la forme et avec les moyens que Dieu donne à chacun d'eux, voilà tout; et pas d'autre prétention littéraire ne les anime.

C'est donc mal à propos que l'on vient dire qu'il faut craindre, pour la majesté de l'art, le grossier contact des illettrés. Que ne faites-vous pas, messieurs, pour la compromettre et la souiller, cette majesté de l'art, vous qui, depuis plus de trente ans, parodiant la guerre *des anciens et des modernes*, êtes venus aux pieds de la grande muse tirailler de tous sens les plis de sa blanche tunique!

Votre littérature ne s'est-elle pas divisée en deux camps ennemis, qui se sont livrés de rudes combats, sans qu'aucun des deux ait jamais pu s'attribuer la victoire? Les grands esprits des deux partis se sont depuis longtemps retirés à l'écart, ayant reconnu la puérité de la querelle. Il n'est donc resté sur le champ de bataille qu'une soldatesque sans but et sans guide, et c'est de là que vous partez pour barrer la route au fier et pauvre enfant du Peuple.

Ah! laissez, laissez-le passer, le prolétaire, ce n'est point vers ces petits palais corrects et alignés que vous avez élevés au pied du vieux Parnasse avec quelques débris péniblement arrachés aux grandes ruines de l'antiquité, qu'il porte ses pas; laissez-le passer, doctes vieillards, patients archi-

tectes, maigres imitateurs de l'art grec et romain, ne craignez rien, ni la profanation, ni le pillage pour votre froide cité; à ceux qui voient lever le soleil du progrès quelle envie peuvent donner les cendres de vos foyers éteints?

Et vous, nobles cavaliers que les excès ont vieillissés vite... hardis aventuriers qui aspiriez à de si grandes découvertes..., fiers paladins qui débutâtes par de si brillantes passes d'armes..., qu'êtes-vous devenus? Où sont toutes vos promesses? n'est-ce pas pitié que de vous voir aujourd'hui, vieillards bâtifs, accroupis sur des tombes, user les restes de votre virilité en un travail d'exhumation!... Allez, débiles archéologues, pâles fantômes d'une jeune et vaillante école, tous vos stylets italiens, toutes ces merveilleuses dagues de Tolède, que vous avez laissés se rouiller, sont de trop minces et trop fragiles bijoux pour la rude main du Peuple, et, dans toute la ferraille de votre arsenal, il n'est pas une cuirasse à la mesure de sa large poitrine...

Ceci ne veut pas dire que les écrivains de l'atelier, de l'échoppe ou du chantier prétendent marcher isolés et sans guides; il est une phalange sacrée de poètes et de prosateurs: philosophes, hommes politiques, socialistes, publicistes et tribuns qui ont droit à toute la sympathie du Peuple, et aux jugements desquels sont soumis d'avance les essais de la presse plébéienne... Béranger, George Sand, Lamennais, Eugène Sue, Considérant, et vous, Félix Pyat, vengeur courageux des tombes profanées... à vous tout l'amour et le respect populaire.

La muse du Peuple est une jeune et robuste fille, ignorante encore, mais aspirant à la science des devoirs, des droits et des vertus qui doivent élever l'humanité; elle étudie au grand livre des nations sur les genoux de la démocratie. Laissez-la marcher et grandir en paix. Scribes stationnaires, l'étoile qui la guide ne brille point à votre ciel décoloré.

MOYNI.

Graveur.

(1) Nos lecteurs trouveront qu'on est injuste envers bien des noms qui devraient naturellement et légitimement se trouver en compagnie de ceux que l'on cite ici; mais nous devons dire que les quelques lignes qui composent ce petit article furent déjà publiées, en 1845, dans un recueil également écrit et publié par des ouvriers. C'est cette conformité qui fait que nous le reproduisons malgré notre résolution de ne publier que des articles entièrement inédits. (Note des Editeurs.)



BLEUS ET BLANCS *.

1793.—1815.

Dans le temps des guerres de la Vendée, quelques soldats républicains découvrirent dans la cour d'une ferme les débris sanglants de plusieurs de leurs camarades. La vue de ces restes mutilés les exaspéra, ils fouillèrent la maison dans l'intention d'exercer de terribles représailles, et ayant trouvé des hommes armés dans une pièce retirée, ils les attaquèrent avec fureur ; les Vendéens, après un combat opiniâtre, succom-

* Le récit qui va suivre nous a été adressé par un vieux soldat de la première République ; les faits qu'il contient sont vrais, et le narrateur y a été mêlé d'assez près pour que nous ayons cru devoir respecter la forme dans laquelle il a rendu compte de cet épisode de nos luttes politiques.

chèrent, et les républicains ne partirent que lorsqu'ils crurent que personne n'avait échappé à leur vengeance.

Peu de temps après leur départ, un soldat isolé entre dans ce lieu, il aperçoit un monceau de cadavres ; frémissant d'horreur, il allait s'éloigner quand de sourds gémissements se font entendre. Il s'arrête, et découvre dans l'endroit le plus sombre, enseveli sous le poids de plusieurs cadavres, une jeune fille d'environ seize ans, belle, mais dans un état effrayant par suite des événements qui venaient de se passer. Il s'empresse de la retirer de l'affreuse position où elle se trouve et dans laquelle elle ne pouvait manquer de périr bientôt s'il ne lui survenait pas de secours. Sachant que le temps est précieux, il cherche à la ranimer, et, par des paroles de bienveillance, l'engage à faire des efforts pour quitter cet horrible lieu.

Ils allaient partir quand d'autres soldats, excités au carnage par la vue des tristes restes qui avaient enflammé la colère des premiers, se précipitent dans la chambre en criant vengeance.

— Halte-là ! où vas-tu avec cette fille ? voudrais-tu épargner quelqu'un de ces enragés qui ont martyrisé nos frères ?

En prononçant ces mots, ils dirigent tous à la fois la pointe de leurs baïonnettes contre le sein de la jeune fille. A ces menaces, à ces terribles démonstrations, elle tombe sans connaissance dans les bras de son libérateur.

— Camarade, dit ce digne garçon, je suis Français et bon républicain ; je partage votre indignation contre les monstres qui ont massacré nos frères ; je me battrais jusqu'à la mort pour les venger, mais ce serait déshonorer la République si, nous laissant aveugler par la soif de la vengeance, nous égorgions des vieillards, des enfants ou des jeunes filles ; je prends celle-ci sous ma protection, j'espère que vous n'essayerez pas d'attenter à sa vie ; assez de sang a été versé en représailles ; en accordant ce que je réclame de votre humanité, vous vous montrerez dignes du nom français et vous vous éleverez au-dessus de vos barbares ennemis.

— Il a raison, dirent-ils, vive la République ! Allons, emmène ta pupille... mais prends garde ; tu ne tiens plus qu'un cadavre. — Non, non, c'est la frayeur qui lui a causé cette

nouvelle crise; aidez-moi à la faire revivre de son évanouissement, et je tâcherai de l'emmener jusqu'à la ville.

Lorsque la jeune personne eut repris ses sens, le détachement se mit en marche. Cette infortunée, qui peut-être le matin avait entendu prêcher contre les républicains, se trouvait placée sous leur protection. Après environ une heure de marche, ils arrivèrent à la petite ville où le bataillon était logé. Là, le jeune homme conduisit sa protégée dans une auberge, et, la recommandant avec instances aux soins de l'hôtesse, ils s'éloignèrent en promettant de revenir. Le lendemain matin, ce brave arriva de bonne heure : après quelques questions sur l'état de sa protégée, il lui annonce qu'il a obtenu de ses chefs la permission de la conduire chez ceux de ses parents qui pouvaient résider du côté de l'armée républicaine, et que, si elle se sent capable de marcher, il est prêt à l'accompagner. A cette proposition, l'infortunée semble réfléchir profondément; puis, faisant un effort visible pour parler, elle dit : « Homme généreux, je sens qu'il faut nous séparer, mais je ne puis vous celer l'embarras où je me trouve, je ne sais de quel côté tourner mes pas, tous les miens ont péri dans les dernières affaires; la maison de mon père a été incendiée, ses autres biens sont confisqués, je n'ai plus de famille, plus d'asile; les personnes avec lesquelles je m'étais enfuie ont été massacrées sans qu'il en restât une seule pour me protéger; moi-même je ne respire encore que parce que je suis tombée évanouie au commencement du carnage. Je vous remercie de ce que vous avez fait pour moi; prenez ceci et laissez-moi à la garde de Dieu.

En disant ces mots, elle tirait de sa poche et lui présentait un petit paquet enveloppé dans un mouchoir blanc.

— Qu'est-ce que cela? Pensez-vous, jeune fille, que les républicains font payer les services qu'ils rendent à l'humanité? Éloignez cette pensée de votre esprit, nous nous battons pour la défense de la patrie et non pour trafiquer de notre sang ni de celui des autres; les ennemis peuvent bien nous calomnier; mais que leurs calomnies retombent sur eux : vous reconnaîtrez un jour de quel côté est la bonne cause, et que Dieu vous préserve d'avoir à souffrir des vengeances du parti que l'on vous a accoutumée à regarder comme le meilleur ! Mais laissons cela et ne pensons qu'à vous, gardez ces objets, ils

pourront vous soutenir en attendant que vous soyez placée suivant vos mérites. Si j'avais obtenu la réponse que j'attends à la demande que j'ai faite de mon congé, je vous offrirais de vous conduire à Paris, c'est une grande ville, une ville de ressources, et je ne vous aurais quittée qu'après vous avoir placée dans quelque bonne maison de commerce.

— Avez-vous raison d'espérer que vous obtiendrez bientôt ce congé ?

— Assurément : j'ai été atteint de blessures graves qui me donnent des droits incontestables à la réforme.

— Dans ce cas, écoutez bien, monsieur ; pressez vos chefs de répondre à vos sollicitations, si vous réussissez, et si ce que je vais vous dire ne vous cause pas de peine, je vous propose de m'épouser : les circonstances doivent excuser à vos yeux, aux yeux du monde, la hardiesse de ma proposition. Les débris de ma fortune renfermés dans ce paquet sont assez considérables pour nous aider à vivre en attendant que nous soyons fixés quelque part : alors nous travaillerons, et Dieu nous bénira... Vous hésitez ? Pardon, oubliez ce que j'ai dit, mais, avant de nous séparer, acceptez, je vous prie, ce faible gage de ma reconnaissance.

Le brave garçon était attendri profondément et ne trouvait pas d'expressions pour faire connaître ce qui se passait dans son âme ; cependant, après un moment d'hésitation il dit : C'est impossible... il faut nous séparer, vous'êtes une demoiselle bien née, vous avez reçu de l'éducation, et moi je ne suis qu'un enfant du Peuple, sachant à peine lire et écrire ; non, je ne profiterai pas de votre malheur pour vous enchaîner par une union mal assortie, il faut nous dire adieu...

La jeune fille, touchée d'un si noble dévouement, et comprenant bien qu'elle ne pouvait faire adopter son projet à un homme si généreux, si elle ne passait sur des convenances infranchissables dans toute autre situation, reprit ainsi : Vous aviez peut-être quelque engagement de cœur, je ne puis désapprouver votre fidélité, mais, si cette supposition était fautive, quelle raison peut vous empêcher d'accéder à ma prière et de devenir mon protecteur, mon époux ?

— Arrêtez ! chère demoiselle, ne me désolez pas en me parlant ainsi. Est-il possible que vous, si belle, si intéressante, vous me demandiez comme une grâce de vous épou-

ser ? Il me semble que je rêve. Ah ! si je pouvais vous offrir la richesse et le bonheur que vous méritez, je serais heureux de vous entendre, et je n'hésiterais pas une minute à vous prendre pour femme. Mais, hélas ! fils de pauvres artisans, je ne suis rien et ne possède rien...

— Ce n'est donc pas par répugnance pour ma personne que vous refusez de me prendre pour épouse ?

— Oh ! mademoiselle, vous ne pouvez que charmer, et votre proposition me rendrait le plus heureux des hommes, si je pouvais l'accepter sans remords de conscience, mais....

— Alors, mon digne ami, laissez là vos scrupules ; car, si vous y persistiez, vous me causeriez plus de peine qu'en les écartant. Songez que je suis orpheline, perdue dans le monde où je n'ai plus d'appui. Cédez à ma prière, devenez mon tuteur et bientôt mon mari.

Ces dernières paroles produisirent leur effet. Michel (nous cachons son véritable nom, car il existe encore) ne put se résoudre à abandonner celle dont il avait miraculeusement sauvé les jours, donna sa parole, et quinze jours après, le congé ayant été accordé, ils partirent immédiatement pour Paris où ils se marièrent. Malheureusement l'état de gazier, qui était celui de Michel, n'allait point du tout dans ce temps-là. Son épouse lui proposa de gagner la province et d'apprendre celui de tisserand, qui y avait tant de rapports. Elle paya l'apprentissage et pourvut aux dépenses du ménage, pendant sa durée, par son travail et par le produit de ses bijoux. Enfin, fixés dans une petite ville du Gâtinais, à trente lieues de Paris, ils y vécurent doucement pendant les années du Directoire, du Consulat et de l'Empire. La Restauration de 1815 causa quelque joie à la dame Michel ; car, malgré l'indifférence qu'elle témoignait pour les péripéties gouvernementales, celle-ci réveilla d'anciens souvenirs chers à son cœur. Mais, hélas !... en 1817, la disette des grains amena des émeutes sérieuses : une surtout, où les malheureux, qui ne mangeaient plus depuis quinze jours que des herbages cuits, s'emparèrent de l'autorité pour faire des visites dans les maisons où ils supposaient qu'il y avait des accaparements de grains ou de farine. Le fils de Michel, âgé de dix-sept ans, se se mêla à cette émeute non pour prendre part aux visites domiciliaires, mais parce que ceux qui s'étaient em-

parés du clocher de la paroisse ne s'entendaient point à sonner le tocsin ; pur enfantillage de la part d'un jeune homme qui n'avait jamais vu aucune émeute avant ce jour. Dans ces temps de lugubre mémoire, les cours prévôtales s'appliquaient à prouver leur amour à la Restauration qui les avait instituées, et déjà ces tribunaux, non moins formidables que ceux de l'inquisition, auxquels ils ressemblaient tant, avaient laissé dans plus d'un lieu des traces sanglantes de leur passage.

Il ne s'agissait pourtant point ici d'affaires politiques, puisqu'il fut reconnu qu'aucun cri séditieux n'avait été proféré ; la faim seule avait poussé des malheureux à demander du pain. Mais la cour prévôtale ne pouvait se mêler d'aucune affaire qu'il n'y restât du sang. Envoyée dans le département, elle arrive accompagnée de la guillotine, et jette l'épouvante et l'effroi dans cette pauvre ville par les mesures rigoureuses qu'elle prend pour terrorifier une population déjà en proie aux souffrances de l'inanition. Cinq victimes sont vouées à la mort ; une seule échappe sous le prétexte d'une grossesse habilement imaginée par quelques cœurs philanthropes ; mais le jeune fils de Michel perd la vie à l'instant où il commençait à la connaître. Sachant que des hommes de talent se disposaient à réduire les chefs d'accusation à la simple proportion de délits de police, la cour prévôtale enjoignit aux avocats chargés de la défense de se renfermer dans le cadre étroit qu'elle-même avait tracé.

Les souffrances endurées par la dame Michel pour la cause royaliste, et qui auraient dû militer si puissamment en faveur de son fils, ne furent point prises en considération, et l'enfant d'une pure royaliste de 93 perdit la tête sur un échafaud par les rigueurs d'une cour prévôtale de 1817. Alors cette mère infortunée put dire dans l'amertume de son affliction :

O me infelicem, quæ nunc demum intelligo,
 Ut illa mihi profuerint que despexeram,
 Et quæ laudarem, quantum lactus habuerint.

(PHÈDRE.)

F. TESTARD.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

LE CHOLÉRA ÉPIDÉMIQUE.

Il avait raison, le Peuple de Paris, lorsqu'à l'apparition du choléra en 1832, il s'écriait : *C'est un empoisonnement !*

Le Peuple se montrait ainsi meilleur physionomiste en fait de maladie que les célébrités médicales de nos Académies et de nos Facultés. Il n'avait pas besoin, lui, de voir à deux reprises le fléau venu de l'Inde pour lui jeter son vrai nom : *Empoisonnement !*

L'observation des médecins est venue tardivement confirmer cette inspiration du Peuple, qui a prouvé de nouveau que, lors même qu'elle ne paraît être qu'un cri sauvage de délire et de fureur, la voix du Peuple est bien encore la voix de Dieu.

Sans doute, on ne saurait assez déplorer que par une aberration monstrueuse, effet de l'ignorance dans laquelle on l'a si longtemps maintenu, une partie de ce même Peuple ait pu, dans les premiers moments, imputer le principe du mal au gouvernement, à la Révolution, à tel ou tel parti politique, aux médecins eux-mêmes... et se porter, dans un accès de frénétique démence, à un ou deux actes d'atrocité qu'on n'aurait pas crus possibles, en plein dix-neuvième siècle, dans la capitale de la nation la plus policée de la terre !... Hâtons-nous de le dire, rien de semblable ne s'est vu à l'occasion du choléra de 1849, dont l'invasion a été moins brusque, mais qui a été, en somme, aussi meurtrier que celui de l'époque précédente.

Aujourd'hui, d'après l'observation de la deuxième grande épidémie du mal indien dans nos pays d'Europe, c'est une opinion généralement admise par les hommes qui ont le plus d'autorité en médecine, que le choléra tue comme ferait un poison, qu'il est un véritable empoisonnement.

C'est un empoisonnement par un agent délétère volatil, par un *miasme* ; c'est une maladie causée par *infection*.

Cette infection, l'infection cholérique, est-elle due à des *animalcules*, ou à un *champignon*, ou à un *ferment* particulier ? On n'en sait absolument rien.

Comment le choléra est engendré.

Le choléra épidémique est originaire de l'Inde ; c'est principale-

ment le Delta du Gange qui a le triste privilège de le produire. Là se rencontrent en abondance, dans le lit du fleuve et sur ses bords, soit le long de son cours, soit à ses embouchures multiples, les conditions les plus propres à engendrer les maladies de cause infectieuse. Dans les terrains alternativement couverts d'eau et laissés à nu par le Gange, il existe des quantités énormes de matières organiques, végétales et animales, dont la chaleur et l'humidité favorisent la décomposition. Comme si ce n'était point assez de cette cause naturelle d'insalubrité, on jette au sein du fleuve des milliers de cadavres humains. Tous les Indiens qui sont trop pauvres pour faire les frais d'un bûcher ne connaissent pas d'autre mode de sépulture. La superstition consacre cette coutume, dont les résultats sont faciles à concevoir. Les cadavres qui échappent à la voracité des poissons se putréfient dans les flots ou contre les rives du fleuve, empestant l'air de leurs émanations.

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que d'un foyer d'infection si considérable il s'élève de temps à autre des épidémies qui se répandent au loin, entretenues et ravivées par les foyers d'infection qu'elles rencontrent sur leur route et par la multitude même des sujets qu'elles atteignent, agents successifs de la propagation du mal !

Que ce mal, qu'on appelle encore aussi *mystérieux* que terrible dans les documents officiels, ait pour principe l'infection, une infection d'un certain genre, cela ne saurait faire doute. On peut citer divers exemples d'épidémies de choléra qui se sont produites sous l'empire de causes d'infection très-manifestes.

En 1826, un navire de Nantes, le *Fils de France*, reste mouillé dans le Gange, à Calcutta, pendant dix jours, sans qu'aucun cas de choléra se déclare à bord; ce navire est conduit pour des réparations dans un bassin de la rive droite.

« La fermentation que le soleil détermina dans le fond vaseux du bassin donna des miasmes dont l'influence fut telle, que, dix-huit heures après, le choléra frappa indistinctement, dit M. le docteur Levincent, chirurgien de ce navire, les hommes les plus vigoureux comme les plus faibles de l'équipage. »

Voilà un spécimen du mode d'origine du choléra.

Comment le choléra est propagé.

Quant au mode de propagation, il est avec raison rattaché à la cause productrice par le professeur Hermann, de Moscou, qui écrivait, il ya vingt ans :

« Dans les marais de l'Inde, il se rencontre une matière miasmatische volatile qui, après avoir donné le choléra, se reproduit dans les corps des malades et se dégage multipliée avec leurs exhalaisons. »

C'est de cette manière, en effet, que se propage le choléra. Depuis longtemps on avait remarqué dans l'Inde qu'il avait besoin d'une succession de sujets pour sa transmission; que lorsqu'un corps de trou-

pes, atteint du choléra, voyageait, presque tous les villages qui se trouvaient sur sa route en étaient attaqués; que l'épidémie suivait principalement les grandes lignes de communication. Des observations analogues ont été faites en Europe dans les deux grandes invasions du choléra que nous avons subies. C'est par l'intermédiaire des Peuples qui ont, à raison de leur position géographique, des rapports avec l'Inde que le fléau est arrivé aux confins de l'Europe, par les Perses et par les armées russes. Le temps qu'a mis le fléau à parvenir jusqu'à nous, la façon dont il s'est avancé, passant successivement d'un centre de population à un autre, tout démontre qu'il a été transporté par des individus qui en avaient reçu et qui en communiquaient le germe de proche en proche.

On s'est étonné de lui voir franchir quelquefois de grandes distances en épargnant les points intermédiaires, et sauter, par exemple, tout d'un trait, de Londres à Paris, en 1832. — La chose d'abord n'est pas complètement exacte, puisqu'à cette époque le choléra s'était montré à Calais bien avant d'apparaître dans la capitale. De même, à son retour, en 1848-49, Dunkerque en premier lieu, d'autres points ensuite des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Seine-Inférieure ont été atteints avant Paris. La maladie se déclarait à Saint-Denis dès le 31 janvier et le 1^{er} février, un bon mois par conséquent avant d'envahir la capitale: elle se déclarait chez des soldats du troisième bataillon de chasseurs à pied, venu en chemin de fer, le 29 janvier, de la ville de Douai, où régnait alors le choléra. Ainsi, au mépris de toute prudence, on faisait venir d'une localité infestée un corps qui avait déjà perdu des hommes de l'épidémie!

Quoi qu'il en soit, et pour ce qui est de ces sauts que ferait d'un point à un autre le fléau indien, il est à remarquer que la distance franchie n'excède jamais celle qu'on peut parcourir pendant la durée de l'incubation du mal, c'est-à-dire pendant le temps qui s'écoule depuis le moment où l'on en a pris le germe jusqu'au moment où les symptômes éclatent: période de temps qui a été assez souvent de quatre, cinq jours et même davantage, bien qu'elle soit généralement de quarante-huit heures en moyenne, ainsi que l'avait noté M. Moreau de Jonnés dans son rapport au Conseil supérieur de santé (1831).

Le choléra passe d'une capitale à une autre, ou du moins d'une grande ville à une autre grande ville, sans affecter les lieux intermédiaires. C'est parce que les capitales et les grandes villes sont les points vers lesquels se dirige la majeure partie des voyageurs. Sur cent personnes qui partent d'Angleterre pour la France, on peut estimer qu'il y en a la moitié pour le moins qui se rendent directement à Paris. Faut-il s'étonner dès lors qu'un mal épidémique qui règne de l'autre côté du détroit se trouve importé dans Paris plutôt que dans un autre point du territoire français qui a infiniment moins de relations avec la Grande-Bretagne?

On s'explique parfaitement bien toutes les bizarreries du choléra. Pour cela, il suffit de tenir compte de ces deux circonstances : 1^o que le mal indien se transmet par les individus qui en sont affectés ; 2^o qu'il est favorisé dans son développement et multiplié par l'influence de certains foyers d'infection, tels que des égouts, des fosses d'aisance et un mauvais état.

Le premier point est mis hors de doute par la manière dont on voit le fléau s'introduire dans les villages et dans les hameaux, où il est bien plus aisé que dans les villes populeuses d'arriver à connaître toutes les circonstances du début d'une épidémie et de suivre la filiation des premiers cas. Dans les campagnes, les choses se passent à peu près invariablement comme il suit : Un individu arrivant d'un lieu où régnait le choléra est atteint le premier ; après lui des personnes de son entourage, et particulièrement celles qui se sont tenues le plus assidûment à ses côtés, sont prises de la maladie, et ainsi de proche en proche. Or, il n'eût pas été, je crois, impossible d'arrêter le mal à l'origine et d'en prévenir la communication.

Ce qu'il faut faire pour prévenir le développement des épidémies de choléra.

Il faut pour cela isoler le premier cholérique, sous la réserve, bien entendu, de tous les soins qu'exige son état et qui peuvent lui être impunément donnés si l'on observe les précautions suivantes :

1^o Placer le malade dans une pièce bien aérée, en tenir autant que possible les portes et les fenêtres largement ouvertes ; 2^o dégager autour de lui du chlore, surtout pendant la période des évacuations (on a dans ce but une couple de vases, d'assiettes par exemple, contenant une poignée de chlorure de chaux délayé dans l'eau) ; 3^o désinfecter immédiatement, au moyen du sulfate de fer (couperose verte) et du charbon, toutes les matières rejetées (on met dans les bassins ou autres vases recevant les déjections quelques pincées de sulfate de fer pulvérisé) ; 4^o enlever promptement le produit des évacuations, et, si c'est à la campagne, où il n'y a pas en général de fosses d'aisance, l'enfouir à quelque distance de l'habitation ; quand c'est dans une latrine qu'on verse les selles d'un cholérique, il faut interdire momentanément l'usage de cette latrine et y répandre les agents de désinfection ci-dessus indiqués. Les linges et autres effets souillés par les déjections doivent être éloignés du malade et des pièces où l'on séjourne ; il convient de les désinfecter dans de l'eau chlorurée avant de les livrer au blanchissage et de les faire servir de nouveau.

J'insiste sur les précautions qui sont à prendre au sujet des matières rejetées par les cholériques, parce que j'ai été frappé, d'autres praticiens l'ont été comme moi, de la funeste propriété qu'ont les émanations de ces matières de causer des attaques de choléra.

Si l'on manque des désinfectants indiqués plus haut, on fera bien de brûler du soufre dans les pièces où auront été les cholériques, et de passer à la vapeur du soufre les effets qui leur auront servi.

5^o Il faut éviter que les mêmes personnes séjournent trop longtemps près des malades. Il est prudent, quand on soigne des cholériques, d'aller au moins de trois en trois heures respirer au dehors un air pur. On devra se laver les mains et le visage et changer de linge et de vêtements plus fréquemment que de coutume. On évitera aussi d'arriver et de rester à jeun dans la pièce où sont les malades. Une petite quantité d'un liquide spiritueux (eau-de-vie, cassis, vin de quinquina et de gentiane) diminue la faculté d'absorption et par conséquent la disposition à contracter le principe morbifique. Au premier dérangement qu'éprouvent les personnes qui entourent des cholériques, elles doivent s'éloigner sur-le-champ et céder à de plus valides une tâche qu'elles ne continueraient pas sans un grand danger. Or, quand il s'agit d'une maladie transmissible, on ne s'expose pas seul; chaque nouvelle victime peut devenir cause et occasion de nouveaux malheurs; le dévouement à l'humanité commande lui-même ici par conséquent et impose dans son exercice une certaine prudence.

Moyennant les précautions que je viens de signaler, le danger de la transmission disparaît, on peut dire, complètement. Il est bien à déplorer qu'elles ne soient presque jamais observées. La plupart des médecins, tout occupés qu'ils sont de médicamenter les cholériques, oublient à peu près totalement ce qui en temps d'épidémie a plus d'importance encore, la préservation des personnes que retiennent auprès des malades, pour les assister et les secourir, la parenté, l'affection, le devoir enfin, ou le dévouement d'une nature et à un titre quelconque.

On a craint que l'idée de la contagion, si elle était répandue, n'entraînât l'abandon des malades. Je crois qu'on s'est beaucoup exagéré ce sujet de crainte. Il y a, Dieu merci, dans le cœur humain, dans la conscience de la grande majorité de nos semblables, des mobiles généreux qui ne perdent pas leur puissance au milieu des calamités. Mais, si un lâche et aveugle égoïsme pouvait inspirer la pensée de l'odieuse conduite que l'on redoute, le sentiment mieux entendu de l'intérêt personnel, l'instinct éclairé de la conservation, devraient suffire seuls pour écarter cette horrible suggestion de la peur, qui est souvent, comme la faim, *mauvaise conseillère*. Abandonner les victimes du choléra, c'est-à-dire laisser les malades sans secours et les morts sans sépulture, ce serait s'exposer cent fois plus soi-même qu'on ne l'eût été en remplissant vis-à-vis des uns et des autres les devoirs sacrés que la religion et l'humanité commandent! Ce serait multiplier et accroître dans une proportion indéfinie le danger qu'on aurait voulu fuir; ce serait créer, développer des foyers d'infection qui empesteraient pour longtemps la contrée où cette criminelle désertion du malheur aurait pu être commise; en un mot, ce serait, s'i était

permis en un pareil sujet de citer un dicton trivial, agir comme Gri-bouille qui se jette à la rivière de peur de la pluie. En face de ce danger de la contagion, le meilleur parti est d'aller à la source du mal pour la tarir, comme on va au feu d'un incendie pour l'éteindre. Ici l'on porte de l'eau ; là, ce qu'il faut porter, ce sont les moyens de purifier l'air ; non point la masse du fluide atmosphérique, qui, grâce à Dieu, n'est pas plus altérée en temps d'épidémie qu'en tout autre temps, mais la portion d'air très-circonscrite qui entoure les malades et qui se trouve viciée par leurs émanations. La sphère d'action des miasmes qui produisent le choléra ne s'étend qu'à une très-petite distance des corps ou des produits d'excrétion qui les dégagent. Il n'y a donc jamais qu'une portion d'air très-limitée à assainir (4).

(4) Je n'ignore pas toutes les objections qui pourront s'élever contre cette manière de voir. Bien des gens, même parmi les hommes éclairés, sont encore imbus de l'idée que le choléra nous est apporté par les vents ; qu'aux époques d'épidémie, il circule dans l'atmosphère des nuages *cholériques* se dirigeant à droite ou à gauche et du sein desquels le principe morbifique se dégagerait comme la foudre pour aller frapper telle ou telle localité. Théorie vraiment désolante, qui ne laisse à notre disposition aucun moyen de parer les coups du fléau. Il n'y aurait alors qu'à attendre son sort avec la résignation du Turc fataliste. Heureusement que c'est là le roman et non pas l'histoire du mode de propagation des épidémies en général et du choléra en particulier. On en est encore sur ce point aux explications qu'on donnait, il y a un siècle, de certaines maladies des végétaux, telle que la nielle des blés, par exemple, qui avait occasionné plus d'une fois des disettes.

« Les anciens, écrivait Diderot en 1755, les anciens et les modernes ont attribué ce vice du froment à des brouillards corrosifs, à des vapeurs brûlantes. Voilà le préjugé dans lequel on était depuis 5,000 ans. Les précautions que le laboureur prenait contre la nielle étaient toutes suggérées par la cause imaginaire de cette maladie, lorsque M. du Tillet, directeur de la monnaie de Troyes, se mit à examiner de plus près cet objet important, et voici en peu de mots ce qu'il a découvert... que la nielle était une maladie originelle du grain ; que cette maladie était contagieuse ; que la poussière noirâtre d'un épi secoué par les vents gâtait et niellait tous les épis sur lesquels elle était portée ; qu'il ne fallait qu'un épi malsain pour en corrompre une infinité d'autres... »

Passant de là aux épidémies qui sévissent sur l'espèce humaine, Diderot ajoutait : « Aux maladies épidémiques il faut des remèdes épidémiques, sans quoi on guérit un individu, mais la masse reste infectée. »

Puisque l'analogie n'a conduit dans le règne végétal, je dirai un mot de la maladie qui affecte en ce moment la vigne dans les environs de Paris, et qui nous menace de n'avoir plus, d'ici à quelques années, de raisin pour nos tables. Pense-t-on que cette maladie qui s'étend d'une manière alarmante et à laquelle on ne connaît pas de remède, soit due à quelque changement survenu dans l'atmosphère ? On se tromperait grandement. D'après les recherches auxquelles un savant s'est livré à ce sujet et qui doivent être bientôt publiées, la maladie actuelle de la vigne aurait été introduite dans notre pays par un plant importé d'Angleterre dans une campagne appartenant à M. Rothschild, plant qui se trouvait atteint de ce mal observé d'abord en 1845 sur des vignes tenues en serre chaude. Voilà, il faut en convenir, un fichu cadeau fait à la France ! Les jardiniers de mon voisinage sont dans la consternation ; ceux qui

Les moyens de procurer cet assainissement, la chimie les a fait connaître. Il y a bientôt quatre-vingts ans que l'illustre Guyton-Morveau, un conventionnel qui resta invariable dans ses convictions républicaines; il y a quatre-vingts ans, dis-je, que Guyton-Morveau éteignait, à l'aide de ses fumigations, une épidémie de cause infectieuse. La première fois qu'il fut fait usage du procédé Guytonien, l'infection résultait de la viciation de l'air par des cadavres qu'on avait déposés dans les caves sépulcrales d'une église de Dijon pendant l'hiver de 1775. La combustion de plantes aromatiques, la vaporisation du vinaigre, n'avaient remédié à rien; on ne pouvait pénétrer impunément dans l'église, et déjà régnait dans les habitations voisines une fièvre contagieuse. Tout céda immédiatement aux fumigations d'acide muriatique ou chlorhydrique conscellées et pratiquées par Guyton-Morveau. La seconde application se fit la même année et avec le même succès dans une prison où s'était déclaré le typhus. Plus tard, Guyton-Morveau reconnut que le chlore était l'agent de désinfection le plus efficace.

Il s'en faut qu'on ait mis à profit les moyens de désinfection appropriés dans toutes les circonstances où ils auraient pu rendre de grands services. Comme l'a fort bien dit en 1832 M. Bouchardat, aujourd'hui pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris et membre de l'Académie nationale de médecine, tout ce qui a été avancé jusqu'à présent sur l'inefficacité du chlore pour prévenir le développement et l'extension des épidémies de choléra, est sans valeur. Quoiqu'en effet, les préparations qui renferment ce corps gazeux, la liqueur de Labarraque notamment, aient été employées à profusion dans Paris et dans d'autres villes, lors de la première invasion de l'épidémie cholérique dans notre pays, il n'en fut fait nulle part, on peut le dire, un usage rationnel et méthodique. Les matières qu'il était le plus essentiel de désinfecter, les déjections des malades, par exemple, et les fosses d'aisance qui recevaient ces produits morbides et morbifiques, n'étaient, en général, l'objet d'aucune précaution. En revanche, on prodiguait les chlorures de soude et de chaux dans une foule d'endroits où ils étaient inutiles. Pendant la dernière épidémie de choléra on a eu un bien plus grand tort; c'est de négliger à peu près complètement l'emploi de ces agents chimiques.

Douloureuse leçon qui ne doit pas être perdue.

Préservons, s'il se peut, l'avenir des imprudences qui ont été commises dans le passé, et qui ont aggravé, principalement parmi la

avaient seulement quelques grappes malades l'an dernier, ne vendront pas une livre de raisin cette année.

Au surplus, comme la nielle des blés, comme la maladie des pommes de terre, l'affection actuelle de la vigne est causée par un petit *champignon* qui a une puissance de multiplication effrayante.

population laborieuse de Paris, les désastres des épidémies de choléra : il s'agit d'empêcher que, sur la foi de doctrines erronées, si, ce qu'à Dieu ne plaise, une troisième invasion du fléau survenait, il s'agit d'empêcher, dis-je, qu'on ne renouvelle l'incalifiable faute de placer, dans les hôpitaux, les cholériques pêle-mêle avec les autres malades... Ce qui en est résulté, c'est que les cas contractés à l'intérieur de ces établissements ont été, en 1849, dans une proportion énorme. « On se trouve conduit à cette conclusion forcée, dit un médecin distingué des hôpitaux, M. Briquet, que les trois quarts des sujets qui ont été atteints du choléra dans les salles ne l'auraient pas eu chez eux, qu'ils l'ont contracté par le fait de leur séjour à l'hôpital. » (*Traité du Choléra-morbus, épidémie de 1849*, par MM. Briquet et Mignot.)

Il y a une chose certaine, c'est que les deux épidémies cholériques de Paris comptent parmi les plus meurtrières qui aient été signalées en Europe. Si, de même donc qu'il est recommandé de juger l'arbre à ses fruits, on devait apprécier d'après les résultats la valeur des mesures adoptées, il n'y aurait pas lieu de s'applaudir de celles qui ont été mises à exécution, dans la capitale de la France, contre le fléau épidémique venu de l'Inde. Le choléra de 1851-52 ne causa dans Londres, sur une population de 1,681,641 individus, que 6,728 décès, tandis qu'à Paris, sur 755,989 habitants, il en moissonna 18,402 (c'est-à-dire 2,000 de plus dans la seule ville de Paris que dans toute l'Angleterre et le pays de Galles, dont le chiffre total des décès par le choléra fut de 16,437). Le dernier choléra enfin, celui de 1848-49, a fait à Londres, sur une population de 2,206,076 personnes, 14,601 victimes, et à Paris, sur 995,504, pas moins de 19,184 victimes. Ainsi donc, sous l'influence du même mal épidémique, Paris a perdu 1 habitant sur 45 en 1852, 1 sur 65 en 1849, et Londres seulement 1 sur 250—1 sur 151. Il y a là matière à réflexion, et peut-être aussi un sujet de modestie pour nos administrateurs et nos médecins....

C'est, comme toujours, dans les quartiers pauvres que le mal a le plus sévi. Il est mort à domicile, du choléra de 1849, 1 habitant sur 126 dans le 1^{er} arrondissement et dans le 2^e, 1 sur 48 dans le 12^e; et ces chiffres n'indiquent pas encore toute la disproportion à la charge des quartiers pauvres, qui ont eu naturellement une part beaucoup plus forte que les autres aux décès dans les hôpitaux. Ainsi le quartier Feydeau n'a envoyé aux hôpitaux, pendant la durée de l'épidémie, que 1 malade sur 655 habitants, et le quartier Saint-Marcel en a envoyé 1 sur 45.

C'est surtout au nom des classes pauvres, qui payent le plus lourd tribut à tous les fléaux dont la vie humaine est assaillie, qu'il importe de faire connaître la vérité sur le mode de propagation du choléra épidémique, afin qu'il soit pris à l'avenir, le cas échéant, des mesures adaptées à la nature du mal et capables d'en limiter les ravages.

On a trop longtemps sacrifié l'intérêt réel de nos semblables à une

fausse vue d'humanité. Pour moi, je suis de ceux qui pensent avec Condorcet, que « le véritable ennemi du genre humain, c'est l'erreur; » et qu'on peut et doit, en toute chose et toujours, dire la vérité au Peuple.

Ce n'est pas seulement en politique qu'on se défie du Peuple, de sa raison, de ses bons sentiments. Lors du choléra de 1831-32, on avait une frayeur mortelle que l'idée de la contagion ne s'accréditât. Il semblait que, si le Peuple venait à soupçonner la nature contagieuse du mal, rien ne pourrait l'empêcher de se porter aux derniers excès.

Par suite de ces craintes, la routine et l'indolence administrative aidant, il ne fut tenu aucun compte du sage avis qu'avait émis une commission médicale, d'ouvrir des hôpitaux spéciaux pour les cholériques et de séparer ceux-ci des malades ordinaires.

En 1849, mêmes préoccupations, mêmes errements. On s'inquiéta plus, aux deux époques, du mal d'imagination, de la peur, qui, quoi qu'on en ait dit, laisse vivre, que du mal réel qui tue. Dans les instructions destinées au public, on se borna à des recommandations, les unes banales, comme d'éviter les excès; des'abstenir des fruits et des légumes, etc.; quelques autres même plus compromettantes qu'utiles, comme de se couvrir de flanelle, de porter des vêtements de laine, matière la plus propre à s'imprégner des miasmes et à les conserver.

Sans doute il convient, en temps d'épidémie cholérique, de se tenir en garde contre un refroidissement brusque et contre tout ce qui, dans le régime alimentaire, peut amener et entretenir un dérangement d'entrailles, un cours de ventre. Cette indisposition n'est point par elle-même le choléra; mais, en augmentant la faculté d'absorption, elle peut, si l'on se trouve dans la sphère d'action du miasme cholérique, en favoriser l'introduction dans l'économie. Toute cause d'affaiblissement agit de la même manière et doit être, par conséquent, évitée. Une nourriture substantielle, l'usage modéré et non pas l'abstinence totale des spiritueux, voilà la meilleure règle à observer. Combien, hélas! de nos frères, qui n'ont que le choix (quand ils l'ont encore), entre le tourment de la faim et une pitance grossière et malsaine qui remplit leur estomac sans réparer leurs forces!

Je ne me suis occupé que des moyens de préservation ou de la prophylaxie du choléra. C'est là, en effet, la chose essentielle. Une fois l'attaque déclarée, l'issue dépend plutôt du degré de cette attaque elle-même et de la force de résistance du sujet que des moyens de traitement jusqu'à présent employés. De spécifique contre le choléra, nous n'en connaissons point, et il a été si peu fait de progrès dans le traitement de cette affection, que la mortalité dans les hôpitaux civils de Paris, qui avait été, en 1832, de 46 sur 100 cholériques, s'est élevée, en 1849, à 51 sur 100.

Il n'est besoin de dire qu'il faut pendant la période de froid chercher à réchauffer les malades, surtout par des frictions exci-

tantes. Leur refuser de l'eau à boire lorsqu'ils sont dévorés d'une soif ardente, c'est, suivant ce qu'il m'a paru, ajouter inutilement une souffrance à toutes celles qu'ils endurent. Je sais même un certain nombre d'exemples de personnes qui, s'étant trouvées, au moment de l'attaque de choléra, à portée de grands vases pleins d'eau, ont avalé des quantités énormes de ce liquide et ont guéri. C'est une pratique qui avait été adoptée par le docteur Blatin en 1852, et il y joignait le conseil de respirer grandement et fréquemment. Conseil judicieux, en tant qu'on aura soin de tenir le cholérique dans un air pur, mais qu'il ne pourra pas toujours mettre en pratique à cause de l'abatement extrême où il se trouve jeté. D'autres indications sur le traitement curatif seraient ici hors de place. Puisseons-nous de longtemps n'éprouver le besoin d'y recourir!

C'est au socialisme qu'il est réservé de vaincre le choléra et d'en purger la terre.

Il est temps d'envisager le lugubre sujet de cette notice du point de vue élevé du socialisme. A lui, à lui seul de nous donner la clef des grands problèmes qui intéressent la famille humaine! C'est le socialisme qui nous fait comprendre la raison d'être et le sens de toutes les calamités du passé et du présent, et qui nous en montre le remède et le terme dans l'avenir.

Comme la plupart des maux qui pèsent sur l'humanité, le choléra est un fléau créé, entretenu par la faute de l'homme, par le vice des sociétés dans lesquelles l'homme a vécu jusqu'à présent, du levant au couchant et d'un pôle à l'autre de la terre. C'est parce que l'homme, à qui cette terre a été donnée comme un domaine à gérer pour le perfectionnement et le bonheur de son espèce; c'est parce que l'homme, abruti par la superstition, courbé, affaissé, écrasé sous le despotisme, n'accomplit pas ou accomplit mal la tâche providentielle qui lui est dévolue; c'est parce qu'il ne tient pas dans l'état de bon aménagement où elles devraient être toutes les parties de son vaste et beau domaine; c'est parce qu'il laisse s'y former sur différents points des foyers d'infection, que des épidémies meurtrières s'élèvent, propagées ensuite par cette même incurie de l'homme qui leur a donné naissance.

On voit dès lors que superstition, despotisme, choléra, pestes, MISÈRE, fléaux humains de tout nom, de toute espèce et de toute forme, tout cela se tient; tout cela tombera, finira ensemble sous les efforts de l'homme émancipé, associé partout à son semblable suivant les lois de la justice et de la fraternité.

Les grandes épidémies qui font le tour du globe proclament à leur manière la solidarité qui unit les peuples, et qui les fait tous participer aux mêmes destinées. Ce choléra, éclos à trois mille lieues de nos pays, dans les marais du Gange, vient moissonner sur les bords de la

Tamisc et de la Seine des milliers de victimes. C'est pour rappeler aux peuples civilisés d'Europe qu'ils ont dans les malheureux parias de l'Inde des frères au sort desquels il ne leur est pas permis de rester indifférents. Sans doute des mesures de préservation sont à prendre quand une épidémie de choléra fait invasion dans nos contrées. Ce n'est point assez cependant. Les peuples qui marchent à la tête des autres dans les voies de la civilisation doivent aujourd'hui porter plus loin leur sollicitude. Il est temps de songer à attaquer le fléau dans son foyer d'origine.

« Avec la millième partie, dit le docteur Feraud, de Marseille, avec la millième partie des bras que le choléra, dans une période de vingt ans, a enlevés à l'humanité; avec la millième partie des richesses qu'il a englouties ou empêchées d'être produites; avec la millième partie de ce qu'il dévorera peut-être encore dans dix, dans vingt ans, on aurait et au delà de quoi assainir les contrées cholérisées qui le produisent. Si les gouvernements à qui incombe l'initiative de cette grande entreprise voulaient y dépenser seulement le quart de ce que leur coûtent pendant un an leurs armées improductives; si la science, avec ses mille forces, ses mille leviers, s'unissait à eux dans une sainte croisade pour fournir aux populations voisines des embouchures du Gange la direction et l'or qui leur manquent, nul obstacle ne résisterait à leurs efforts. Une *armée sanitaire* et quelques centaines de millions, voilà ce qui manque à l'humanité pour s'affranchir du tribut de cadavres qu'elle paye au choléra. Jusque-là, il sera démontré que les pouvoirs, conservateurs des sociétés, ont failli à leur impérieuse mission, et les peuples auront le droit de les accuser d'être les complices de cette immense calamité. »

Trop naïf confrère, qu'allez-vous proposer aux gouvernements? Ils ont de bien autres soucis que celui de nous délivrer du choléra! Ce n'est pas trop de toutes les ressources dont ils disposent pour maintenir partout le règne ébranlé du privilège. Un congrès sanitaire international est, à la vérité, réuni en ce moment à Paris. Mais allez donc parler à ces messieurs d'une croisade contre le choléra! Il n'y a que le Peuple aujourd'hui qu'on puisse entretenir de ces larges et généreux projets, parce que lui seul a le cœur qui donne l'intelligence des grandes choses.

CHARLES FELLARIN, D. M. P.



LES MOISSONNEURS.

AIR : *Le Peuple est roi.*

Bons Travailleurs, grâce à la Providence,
Nous allons donc recueillir ses bienfaits,
Au genre humain assurer l'abondance,
Du laboureur exaucer les souhaits.
Elle a sonné l'heure de la récolte,
Armons nos bras de l'outil meurtrier,
Battu du vent, le flot d'or se révolte,
Mais ne peut fuir la main de l'ouvrier.

REFRAIN. Que devant nous, comme l'orage,
Bons moissonneurs, pleins de fierté,
Ces épis tombent en nuage
Sous la faux de l'Égalité.

Pour nourriture un morceau de pain d'orge
Et pour breuvage un petit cruchon d'eau,
Une heure au plus pour s'humecter la gorge,
Rien que trois quarts si le temps est au beau ;
Pour sommeiller une botte de paille,
Ou bien du foin qui nous ronge la peau :
C'est bien assez pour la pauvre canaille
Qui du Travail supporte le fardeau.

REFRAIN. Que devant, etc.

Nous ne craignons le vent ni les orages,
Les froids d'hiver, les chaleurs des étés ;
Nos bras nerveux plient comme des feuillages
Ces champs de blés qui sont si bien plantés
Nos reins courbés braveront les misères ;
Comme nos bras nos cœurs ont la santé,
N'avons-nous pas hérité de nos pères
Ce don sacré de la Fraternité?

REFRAIN. Que devant, etc.

Après deux mois d'une peine influie,
 Dédommagés par la bonne union,
 Fêtons en chœur la paix et l'harmonie
 De ces grands jours de la rude moisson.
 La voilà donc cette gerbe chérie (1)
 Que vers le ciel ensemble nous tendons ;
 Tous les enfants de la mère patrie
 Vont donc enfin profiter de ces dons.

REFRAIN. Que devant, etc.

Voyez ici nos filles et nos mères (2)
 Se disputer avec les animaux
 Les brins de blés que nos mains ménagères
 Ont échappés dans l'ardeur des travaux.
 Oh ! bonnes gens, vous voyez votre peine
 Atteindre aussi vos enfants au berceau.
 Rassurez-vous, la créature humaine
 Verra bientôt un avenir plus beau.

REFRAIN. Que devant, etc.

Que notre chant, mes amis, je vous prie,
 De son vrai but ne soit pas détourné,
 Il est poussé par un cœur qui vous crie :
 Embrassons-nous ! Nous avons pardonné.
 Si nous parlons des armes meurtrières,
 Sachez-le bien, c'est pour les végétaux.]
 Vous le savez, dans ses jours de colère,
 Le peuple avait supprimé les bourreaux.

REFRAIN. Que devant nous, comme l'orage,
 Bons moissonneurs, pleins de fierté,
 Les épis tombent en nuage
 Sous la faux de l'Égalité.

(1) Coutume que les moissonneurs du Berri ont d'élever la dernière gerbe vers le ciel, en criant tous ensemble : « La voilà ! »

(2) Ce couplet a trait aux glanenses, qui sont souvent devancées par les bestiaux que des propriétaires avides envoient exprès pour dévorer les épis oubliés par des moissonneurs.

PATUREAU FRANCEUR,

Vigneron.

Châteauroux, le 28 août 1851.

LE SAC DE FARINE.

TABLE.

On descendait de la Courtille,
Un lendemain de carnaval ;
Les uns allaient à pied, les autres à cheval.
Lazzi qui se croise et petille
Mille costumes différents,
Le chiffonnier froissant l'élégante mantille,
Bras dessus bras dessous, sans égard pour les rangs,
Les insolents laquais et les princes pour rire,
C'est un chaos sans nom que je ne puis décrire.
Défroque du passé, bacchanales sans frein,
De vos ruisseaux bourbeux disparaissez enfin ;
Peuple, pour t'élever à la raison divine,
Déchire ce haillon, à nos mœurs étranger.
Un masque, un *Arlequin*, voit un sac de farine
Sur la porte d'un boulanger.
Il en saisit une poignée
Et la lance, de pluie et de fange imprégnée,
Sur la foule confuse... Un autre, un gros *Marquis*,
Lui dit : « Quoi ! vous souillez, de votre main profane,
Le pur froment, la blanche manne
Qui doit faire le pain et les gâteaux exquis?... »
Le premier dans ce moraliste
Reconnut certain journaliste
Qui, folliculaire effronté,
Distillait à prix d'or son venin détestable
Sur toute chose grande, et belle, et respectable.
« Marquis, dit Arlequin, j'eus tort, en vérité ;
Ne pense pas que je le nie.
Mais toi qui ris de tout, et de la calomnie
Trafiques chaque jour, répons : Lequel des deux
Fait le métier le plus honteux ? »



LE MENDIANT, SON CHIEN, ET LE MAUVAIS RICHE.

AIR : *Chantez, dansez, amusez-vous.*

Monsieur, de grâce, excusez-moi
D'avoir entr'ouvert votre porte.
Un peu de charité... Mais quoi !
Quelle colère vous transporte ?

Rudoyez-moi, je le veux bien ;
Mais ne maltraitez pas mon chien.

Holà ! monsieur, bas le bâton !
Gardez pour d'autres vos largesses :
Je vous avertis que Pluton
Ne tolère que les caresses.

Rudoyez-moi, je le veux bien ;
Mais ne maltraitez pas mon chien.

Si vous étrillez vos laquais,
Avec nous il faut en rabattre :
Pluton ne comprendra jamais
Que des hommes se laissent battre.

Rudoyez-moi, je le veux bien ;
Mais ne maltraitez pas mon chien.

Sublime dans l'adversité,
 Malgré le besoin qui nous traque,
 Pluton tient à sa dignité :
 Il se défend quand on l'attaque.
 Rudoyez-moi, je le veux bien ;
 Mais ne maltraitez pas mon chien.
 Il redresse les impudents ;
 Qu'importent le nom, l'opulence !
 Hier il a montré les dents
 Au lévrier d'une Excellence.
 Rudoyez-moi, je le veux bien ;
 Mais ne maltraitez pas mon chien.
 Pluton n'est pas apprivoisé
 A tout supporter sans rien dire ;
 Pluton n'a pas l'instinct usé :
 Pluton n'a pas appris à lire.
 Rudoyez-moi, je le veux bien ;
 Mais ne maltraitez pas mon chien.
 Mais ne rudoyez pas trop fort,
 Autrement ma bête civile,
 Pour vous expliquer votre tort,
 Pourrait bien lâcher sa sébile.....
 Rudoyez-moi, je le veux bien ;
 Mais ne maltraitez pas mon chien.
 Pluton n'est pas toujours boudeur ;
 Il flaire les bons d'une lieue :
 Si Dieu vous eût donné du cœur,
 La joie agiterait sa queue.
 Rudoyez-moi, je le veux bien ;
 Mais ne maltraitez pas mon chien.
 Mon bourgeois, cessons nos débats.
 En vain dans vos billets de banque,
 Cherchez ce que vous n'avez pas...
 Je vais chercher ce qui me manque.
 Rudoyez-moi, je le veux bien ;
 Mais ne maltraitez pas mon chien.

LOUIS VOITELAIN,

Imprimeur-typographe.



LA FRATERNITÉ.

Paroles de M. J. MAREL, musique de M. Ch. LAMI.

Depuis un an, le destin en furie
Sur nous, hélas! a frappé sans merci;
Un crêpe immense a couvert l'industrie,
Et ce jour en est obscurci.
Mais vers le but, fermes dans nos croyances,
Quoique meurtris, nous avançons toujours.
Courage, amis! nous verrons de beaux jours :
L'avenir est gros d'espérances!

Sur cette arène où le mot : Concurrence!
Aux travailleurs porte un défi sanglant,

Pour nous sauver une vierge s'avance
 Sur un Peuple uni s'appuyant.
 Sous son abri, son ombre tutélaire,
 Le progrès marche avec sécurité ;
 Cet ange, amis, c'est la Fraternité
 Qui vient régénérer la terre.

Fraternité ! quand tu parus au monde,
 Le sang d'un Dieu jaillit sur ton berceau.
 Tu t'envolas : une nuit trop profonde
 Sur l'homme étendait son réseau.
 Mais où passa ton essence divine,
 Elle laissa des germes féconds.
 Ils ont mûri : leurs rameaux bienfaisants
 Aux cœurs d'élite ont pris racine.

Pour élever cet immense édifice
 Qui doit un jour abriter l'artisan,
 D'illustres noms sont entrés dans la lice,
 Et notre œuvre va grandissant.
 Sur vos écrits, l'égoïsme en délire,
 Emousse en vain ses traits les plus piquants.
 Nobles esprits, vous marchez triomphants,
 La Fraternité vous inspire !

Entendez-vous, sortant d'une autre sphère,
 Ce triste cri que nous redit l'écho :
 De l'or ! de l'or ! c'est le dieu de la terre !
 De l'or ! l'honneur est un vain mot !
 Du sein du Peuple une autre voix s'élève :
 C'est notre part dont vous faites butin ;
 Jusques à quand de l'arbre plébéien
 Comptez-vous épuiser la sève ?

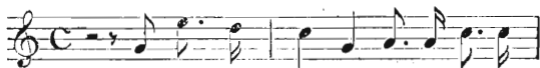
Fraternité, protectrice divine !
 Ta voix devrait régler nos différends,
 Et rappeler qu'une même origine
 Unit les faibles aux puissants.
 Pourquoi faut-il qu'au sein du sanctuaire,
 Où tous les droits devraient être comptés,
 Des travailleurs les regards attristés
 En vain cherchent l'appui d'un frère ?

Aux travailleurs cette terre est glissante ;
 Nous nous devons un mutuel appui ;
 Tel qui s'isole aujourd'hui sous sa tente
 Demain peut implorer autrui.
 Du bien de tous chacun est solidaire :
 Entr'aidez-vous, dit le Dieu de bonté.
 Suivons sa loi : de la Fraternité,
 Amis, déployons la bannière !

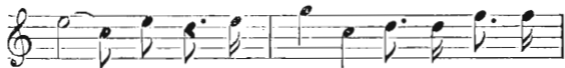
MAREL,

Ouvrier typographe.

Mouvement de marche.



De-puis un an le des-tin en fu-



ri - e Sur nous, hé - - las ! a frap-pé sans mer-



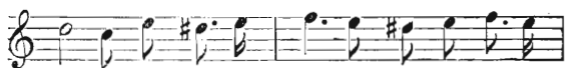
ci ; Un crêpe im - mense a cou-vert l'in-dus-



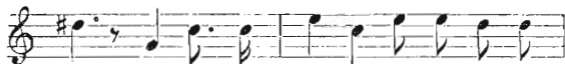
tri - e, Et ce jour en est ob - scur-



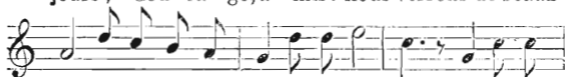
ci. Mais vers lo but, fer-mes dans nos croy-



an-ces, Quoique meur - tris, nous a - vançons tou-



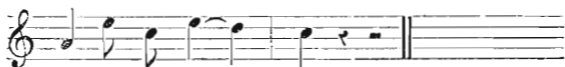
jours ; Cou-ra - ge, a - mis ! nous verrons de beaux



jours, L'ave-nir est gros d'espéran - ces. Cou-rage, a-



mis ! nous verrons de beaux jours, L'a-ve - nir est



gros d'es-pé - ran - - ces.

Procédés d'E. DUVERGER.

Chez Charles **JOUBERT**, éditeur, passage Dauphine.

DIX ANS DE PRISON

AU

MONT SAINT-MICHEL

ET

A LA CITADELLE DE DOULLENS

Par **MARTIN BERNARD**.

Cet ouvrage, orné de gravures, paraissant tous les 15 jours par livraison de trois feuilles d'impression, formant 4 fort vol. in-8° de plus de 400 pages, imprimé sur cavalier. Prix de la livraison 40 cent. — Le vol. 4 fr. 50 cent.

Paris. — Imprimerie SERRIÈRE et C^e, rue Montmartre, 131.

LIBRAIRIE MARESCO ET C^{IE}

Rue du Pont de Eodi, 5, à Paris.

PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

À

20 CENTIMES.

Chaque livraison de 20 centimes contient la matière d'un volume dont la location coûterait 20 centimes au cabinet de lecture.

PRINCIPAUX AUTEURS :

Balzac, Eugène Sue, Lamennais, George Sand, Châteaubriand, Alexandre Dumas, Frédéric Soulié, Paul de Kock, Ricard, Pigault Lebrun, Alphonse Karr, Méry, Michel Masson, Emile Souvestre, Elie Berthet, le bibliophile Jacob, Charles Nodier, Jules Sandeau, Jules Janin, Alphonse Esquiros, Amédée de Bast, etc., etc.

Walter Scott, Cooper, Dickens, Goldsmith, Goethe, Sterne, Anne Radcliff, Ainsworth, Inchbald, Silvio Pellico, etc., etc.

Molière, J.-J. Rousseau, Lesage, Bernardin de Saint-Pierre, Voltaire, P. L. Courier, Diderot, Tressan, Marmontel, Florian, la Fontaine, Boccace, Arioste, Le Tasse, Fenèton, Lewis, Scarron, Swift, Madame de Staël, Cervantes, Perrault, de Maistre, Cazotte, Crébillon, Madame Cottin, Beaumarchais, Fiévée, Victor Ducange, etc., etc.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1789

PAR VILLIAUMÉ.

Troisième édition, illustrée de plus de 100 gravures,

Par J.-A. BEAUCÉ, peintre de batailles.

UN MAGNIFIQUE VOL. GRAND IN-8°. PRIX : 6 FRANCS.

HISTOIRE DE FRANCE**PAR ANQUETIL.**

Un très-beau volume petit in-4°, illustré de près de 200 gravures.

Prix : 9 fr.

CONTINUATION

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

JUSQU'À NOS JOURS

PAR GERMAIN SARRUT.

Un vol. actuellement en cours de publication.

CE VOL. FORMERA ENVIRON 30 LIVRAISONS ILLUSTRÉES À 20 CENT**LES MARTYRS DE LA LIBERTÉ****PAR ESQUIROS.****Un volume illustré. Prix : 4 fr. 20 cent.****ENCYCLOPÉDIE D'HISTOIRE NATURELLE**

D'APRÈS

BUFFON, DAUBENTON, LACÉPÈDE, CUVIER, ETC., ETC.**Par le docteur CHENU.**

Ce magnifique ouvrage, actuellement en cours de publication, comprendra les races humaines, les mammifères, les insectes, les papillons, les oiseaux, les poissons, les mollusques, les reptiles, la botanique, la minéralogie, la géologie, etc., etc.

Chaque volume forme *un tout complet* et se vend séparément : 6 fr. 50 cent

LA COLLECTION COMPLÈTE SERA ILLUSTRÉE DE PLUS DE 8,000 GRAVURES

LA SAINTE BIBLE

ANCIEN ET NOUVEAU TESTAMENT.

TRADUITE

Par LE MAISTRE DE SACY.

Un magnifique volume illustré, petit in-4^o. — Prix : 9 francs.

L'INSTRUCTION POPULARISÉE

PAR L'ILLUSTRATION,

OU COLLECTION DE PETITS TRAITÉS ILLUSTRÉS, INSTRUCTIFS ET AMUSANTS.

Comprenant la réunion de toutes les connaissances humaines.

PAR BESCHERELLE AINÉ.

Auteur du grand *Dictionnaire National*.

Prix de chaque livraison illustrée de 12 à 15 grav. 20 cent.

DUTERTRE, LIBRAIRE,

Passage Bourg-l'Abbé, 20, à Paris.

DICTIONNAIRE DE TOUTES LES VILLES

ET

DE TOUTES LES COMMUNES DE FRANCE.

Géographique, archéologique, historique, géologique, biographique, bibliographique, administratif, industriel et commercial, de toutes les villes et de toutes les communes de France, et de plus de 20,000 hameaux en dépendant ; histoire nationale, rédigée sur des documents authentiques, et publiée avec les encouragements du ministère de l'intérieur et du ministère de l'instruction publique ; par A. Girault de Saint-Fargeau. Prix ; broché. Au lieu de 80 fr., 60 fr.

3 magnifiques volumes in-4^o, imprimés à trois colonnes, illustrés d'environ 100 splendides gravures, lettres ornées, armes des villes imprimées en couleur, etc.

Contenant par ordre alphabétique : L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE DE TOUTES LES VILLES DE FRANCE, ainsi que l'archéologie, la biographie, la bibliographie, et l'armorial des villes, bourgs, villages, châteaux, etc.

LA

TENUE DES LIVRES

Quatrième édition.

En partie simple et en partie double, mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise **sans maître**; — Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des Intérêts et des Comptes courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places: du détail des Opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un Précis de Législation commerciale; du Formulaire de tous les actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de contentieux commercial, adopté par le Tribunal de commerce de la Seine, et par l'École du commerce et des arts de Paris; par Louis Deplanque, professeur à ladite école. Un fort volume in-8^o de 52 feuilles. 7 fr. 50

LA

FRANCE MARITIME

FONDÉE ET DIRIGÉE

Par **AMÉDÉE GREHAN**

Sous-chef au ministère de la Marine, Chevalier de la Légion d'honneur,

SOUS LE PATRONAGE DU MINISTRE DE LA MARINE.

Troisième édition.

Revue avec soin et augmentée des événements de la marine française à Tanger, Mogador, Oblgado, et des biographies des amiraux de Makau, Durville, Lalande, etc.

L'ouvrage complet formera 4 vol. in-4^o ornés de 200 gravures sur acier, et sera publié en 200 livraisons à 20 c. Il en paraîtra une ou deux par semaine. La première livraison est en vente.

GUSTAVE HAVARD, LIBRAIRE,

Rue Guénégaud, 15, à Paris.

POUR 20 CENTIMES,**UN OUVRAGE ILLUSTRÉ,**

Contenant la matière d'un volume de 7 fr. 50 centimes.

Romans illustrés de MM. BALZAC, ALEXANDRE DUMAS, GEORGE SAND, EUGÈNE SUE, FRÉDÉRIC SOULIÉ, PAUL DE KOCK, WALTER SCOTT, etc., etc.

Ouvrages de Littérature, d'Histoire, d'Éducation, de sciences, etc., etc.

HISTOIRE DE FRANCE**Par ANQUETIL**CONTINUÉE JUSQU'À NOS JOURS PAR **GERMAIN SARRUT.**

Les plus célèbres artistes ont bien voulu prêter leur concours à cette publication toute nationale, qui, par la modicité de son prix, est destinée à trouver sa place dans la bibliothèque de toutes les familles.

Il paraît, depuis le 19 avril 1850, une livraison par semaine.

ENCYCLOPÉDIE D'HISTOIRE NATURELLE

OU TRAITÉ DE CETTE SCIENCE

D'après les travaux de naturalistes les plus éminents de tous les pays :

BUFFON, DAUBENTON, LACÉPÈDE, CUVIER, GEOFFROY SAINT-HILAIRE.**DE JUSSIEU, BRONGNIART, ETC., ETC.***Ouvrage résumant les observations des auteurs anciens,***Et comprenant toutes les découvertes modernes jusqu'à nos jours ;****PAR LE D^r CHENU.**

MOLIÈRE ILLUSTRÉ.

OEUVRES DE LAMENNAIS

Les Paroles d'un Croyant. — Le Livre du Peuple. — De l'Esclavage moderne. — Une voix de Prison.

L'ASSOCIATION OUVRIÈRE

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

PAR H. FEUGUERAY.

Un vol. in-18, format Charpentier, de près de 300 pages. — **1 fr. 25.**

Les Associations ouvrières sont le plus grand fait économique et social qui se soit produit depuis la Révolution de Février. — L'ouvrage que nous annonçons est le premier qui en fasse connaître avec détails le but et l'organisation et qui en donne l'histoire. Toutes les questions relatives à l'établissement des Associations, tant dans l'agriculture que dans l'industrie, y sont traitées avec une connaissance approfondie de la matière.

EN PRÉPARATION :

Ouvrages divers de **MM. ALEXANDRE DUMAS, GEORGE SAND, EUGÈNE SUE, CHATEAUBRIAND**, etc., etc.

Les Animaux peints par eux-mêmes, illustrés par **GRANDVILLE**.

Voyage où il vous plaira, illustré par **TONY JOHANNOT**.

Le Diable à Paris, rédigé par les premiers auteurs de la littérature contemporaine.

Les Contes de Charles Nodier, etc., etc.